



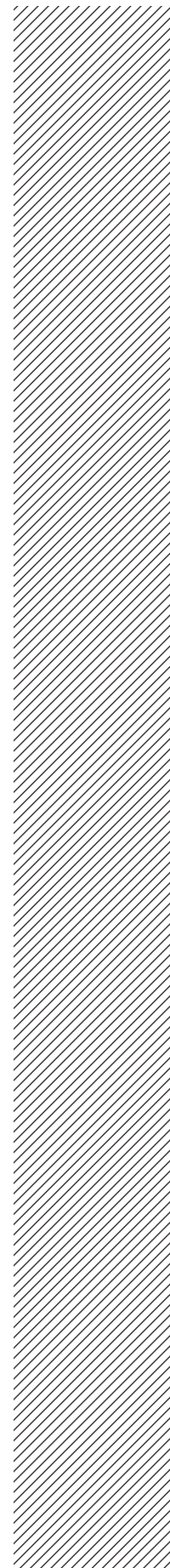
📖 ÉTUDE

PROJET DE RECONVERSION DU SITE DES ANCIENNES PAPETERIES DE LA SEINE À NANTERRE

ÉTUDE POUR UN URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ

OCTOBRE 2017





Nous tenons à adresser nos plus vifs remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à cette étude par leur disponibilité, leurs témoignages et réflexions.

Directrice de la publication : **Dominique ALBA**

Sous la direction de : **Christiane BLANCOT**

Étude réalisée par : **Emmanuelle PIERRE-MARIE, Amélie NOURY, Ludovic PÉPION ET Zelda PROU-KERREC**

Cartographie et traitement statistique : **Apur**

Photos et illustrations : **Apur sauf mention contraire**

Mise en page : **Apur**

www.apur.org

Note d'information aux lecteurs :

Nanterre poursuit l'objectif de créer des environnements favorables au bien-être et à l'amélioration des conditions de vie de tous les Nanterriens et a inscrit cette ambition dans son Plan Local d'Urbanisme (PLU) en 2015. La Ville promeut ainsi un Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) qui vise à favoriser un processus de développement inclusif, permettant à tous les usagers du territoire, y compris les plus vulnérables, de bénéficier d'environnements sains. La réalisation d'Évaluations d'Impact en Santé (EIS) s'inscrit dans cet engagement.

En 2016, l'Atelier Parisien d'Urbanisme (Apur) a été missionné par la Ville de Nanterre et la SPL-Na, aménageur du secteur, pour mener une Évaluation d'Impact en Santé (EIS) sur le projet de reconversion des anciennes Papeteries de la Seine. Le présent rapport retrace la démarche d'Évaluation d'Impact sur la Santé qui s'est déroulée de décembre 2016 à octobre 2017.

Au regard du profil des populations, des enjeux sanitaires du site, des défis du projet pour la santé, des attentes ressorties des différentes parties prenantes lors des entretiens et des ateliers de concertation, l'APUR a formulé des recommandations prioritaires visant à maximiser les impacts positifs et minimiser les impacts négatifs du projet en faveur de la santé et de l'équité.

Cette démarche a été un levier pour mieux intégrer les questions de santé et bien-être à la dynamique d'aménagement du secteur des Papeteries. À présent, l'ensemble des parties prenantes du projet doit rester mobilisé pour travailler à la mise en œuvre de ces recommandations.

D'un point de vue méthodologique, il est toutefois à noter que cette étude se positionne en marge d'une Évaluation d'Impact sur la Santé (EIS) telle que référencée dans la littérature internationale et francophone. En effet, pour des contraintes de temps, cette étude n'a pas pleinement développé une étape déterminante de l'EIS qui réside dans l'analyse des impacts. Ainsi, certains éléments clés de la méthodologie EIS, tels que le cadre des déterminants de l'étude, les modèles logiques, la description systématique des impacts, leur nature, la probabilité de leur survenance et leur priorisation, ne figurent pas dans ce rapport.

Sommaire

PRÉAMBULE	6
INTRODUCTION	8
L'EIS DES PAPETERIES DE NANTERRE	11
Réaménagement du site des anciennes Papeteries de la Seine	12
1.1. Le passé du site et ses contraintes	12
1.2. Une EIS courte pour un projet à vocation économique	22
1.3. Diagnostics socioéconomiques	28
ANALYSE DES COMPOSANTES DU PROJET ET RECOMMANDATIONS	37
Environnement	38
2.1. Le futur site, au cœur de fortes contraintes environnementales	38
2.2. La pollution de l'air	39
2.3. Le bruit	43
2.4. Une amplification des nuisances	46
2.5. Un ancien site industriel et ses risques	48
2.6. Entre atouts environnementaux et déficit de végétation	50
Recommandations environnement	54
Mobilité et activités physiques	55
3.1. Impacts directs et indirects de la mobilité sur la santé	55
3.2. Un territoire marqué par les infrastructures, routières et ferroviaires, des coupures et de grandes enclaves	57
3.3. Les modes de déplacements actuels	61
Recommandations mobilité et activités physiques	65
Équipements et aménités urbaines	66
4.1. Les équipements sportifs et culturels	67
4.2. Offres de commerces et de services	68
4.3. Spécificité des bâtiments anciens conservés dans la ZAC	69
Recommandations équipements et aménités urbaines	70
Accès à l'emploi et à la formation	71
5.1. Vitalité économique et populations éloignées de l'emploi	72
5.2. Des dispositifs et des outils d'insertion nombreux : un atout à renforcer	76
5.3. Encourager l'emplacement de tiers lieux et des activités ESS	78
Recommandations accès à l'emploi et à la formation	79
Processus de réalisation du projet	80
6.1. Une ZAC conçue comme plusieurs entités fermées	81
6.2. Les nuisances du chantier	85
Recommandations processus de réalisation du projet	85
TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS	86
BIBLIOGRAPHIE	89
GLOSSAIRE	91
ANNEXES	92

Des disparités territoriales de santé en lien avec les inégalités sociales

À partir du milieu des années 70, la réflexion critique quant à la capacité du seul système de soins à expliquer l'état de santé de la population, a donné naissance à une nouvelle approche plus globale. Cette dernière postule que d'autres facteurs, externes au domaine sanitaire, contribuent à déterminer la santé des populations.

En effet, les travaux de recherche montrent que la santé est influencée par des facteurs et déterminants socioéconomiques (45-50 %), environnementaux (20-25 %), génétiques (20 %) et le système de soin (10-15 %).

Le tableau ci-dessous illustre la différence entre ce qui est perçu par les individus comme étant déterminant pour

déclarées de maladie chronique et de limitation d'activité diminuent, ce qui est appelé le « **gradient social de santé** ». En d'autres termes, les classes les plus favorisées économiquement et / ou les plus diplômées, bénéficient d'un meilleur état de santé, d'une capacité d'appropriation des messages de prévention plus adéquate et un accès au système de santé, notamment de recours aux soins plus adapté. Ce pourquoi, les indicateurs de position sociale sont ainsi considérés comme des déterminants structurels de la santé et utilisés dans la mesure des inégalités sociales de santé. En effet, sont observées des différences entre les catégories socioprofessionnelles pour pratiquement l'ensemble des activités humaines et par conséquent l'ensemble des déterminants de santé (condition de travail, logement, comportements que ce soient la sociabilité, la reconnaissance sociale, l'alimentation, les consommations de substances psychoactives, les recours aux soins, etc.).

IMPORTANCE RELATIVE DES DIFFÉRENTS DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ
(contribution à la longévité en %) d'après les données de la recherche et telle que perçue dans la population (CD, 1982 ; Domenighetti, 1990)

Déterminants	Recherche	Population
Services de santé	10-15 %	60-65 %
Environnement	20-25 %	20 %
Conditions socioéconomiques	45-50 %	10 %
Génétique, facteurs biologiques	20 %	5-10 %

Source : Guide d'introduction à l'Évaluation d'Impact sur la Santé en Suisse¹, 2010

la santé et la réalité des recherches. Il révèle notamment l'importance d'une interaction étroite entre le milieu sanitaire et les domaines non sanitaires dans une perspective de promotion de la santé.

La conception de la notion de santé a connu un élargissement progressif. Pendant longtemps, la santé a été conçue comme l'absence de maladie ou d'infirmité. Quiconque n'était ni malade, ni infirme était considéré comme en bonne santé. Néanmoins, la santé de l'être humain vivant en société, avec ses composantes physiques, psychiques et sociales, est déterminée par des implications que peuvent avoir sur sa santé, son histoire personnelle et les différentes dimensions sociales, économiques, juridiques et culturelles de ses conditions de vie et de son mode de vie.

La santé est vue dans son acception large, incluant les notions de bien-être et de qualité de vie, conformément à la définition de l'OMS².

Si l'espérance de vie ne cesse de croître, les inégalités sociales face à l'état de santé et à la mortalité précoce demeurent voire se creusent.

Les inégalités sociales et territoriales de santé, sont particulièrement fortes en Île de France, mais également au sein même de certains départements et notamment celui des Hauts de Seine. Les principaux indicateurs d'état de santé s'améliorent continûment au fur et à mesure que l'individu monte dans l'échelle sociale. Par exemple, l'espérance de vie augmente selon la catégorie socioprofessionnelle. De même, avec le nombre d'années d'étude, la santé perçue s'améliore et les prévalences

1 – DIALLO Th., Guide d'introduction à l'Évaluation d'Impact sur la Santé en Suisse, Édité par la Plateforme Suisse sur l'Évaluation d'Impact sur la Santé (Plateforme EIS) avec le soutien de Promotion Santé Suisse, mars 2010.

2 – La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. Cette définition est inscrite au préambule de 1946 à la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Cette définition de l'OMS n'a pas été modifiée depuis 1946.

État global de la santé à Nanterre

L'analyse des données de santé montre une corrélation forte avec la situation des indicateurs socioéconomiques. En Île de France, pour ces deux secteurs, les moyennes sont supérieures à la moyenne nationale, mais des écarts importants entre départements subsistent et de nombreuses inégalités infraterritoriales se creusent entre les plus riches et les plus pauvres.

La région Île de France est globalement en bonne santé, mais il existe des fragilités et des inégalités majeures. On vit en moyenne plus vieux dans la région que dans le reste de la France (espérance de vie à la naissance de 85,9 ans chez les femmes et 80,8 ans chez les hommes en Île de France contre 85,4 ans et 79,3 ans en France métropolitaine – données Insee, 2014) même s'il existe de grandes disparités entre départements (on vit en moyenne deux ans plus vieux dans les Hauts-de-Seine qu'en Seine-Saint-Denis). En revanche, à Nanterre l'espérance de vie est inférieure de deux ans à celle de la moyenne

des Hauts-de-Seine, donc équivalente à celle de la Seine-Saint-Denis.

Les inégalités sociales de mortalité demeurent stables depuis plusieurs décennies et témoignent d'un cumul de défaveur social. Pour la période 2009-2013, l'écart d'espérance de vie à 35 ans entre cadres et ouvriers est de 6,4 ans pour les hommes et de 3,2 ans pour les femmes, en légère augmentation depuis la période 2000-2008.

Ce sont souvent les mêmes populations, les moins favorisées (faible revenu, peu de diplômés) qui cumulent les expositions aux différents facteurs de risque pour la santé, dans l'environnement professionnel (exposition au travail physiquement pénible, au travail de nuit, aux produits toxiques, etc.) ou familial (bruit, mauvaise qualité de l'air ou de l'eau, etc.) Ce sont aussi celles dont les comportements alimentaires, d'activités physiques ou de prévention, sont les moins favorables à la santé.

La région francilienne présente également des risques sanitaires spécifiques

liés à la pollution de l'air, à l'insalubrité des logements et à la pollution des sites et des sols.

Si le travail peut porter atteinte à la santé, l'absence de travail n'est pas non plus un gage de bonne santé. La situation de chômage peut s'avérer pathogène. Les demandeurs d'emploi sont soumis à des angoisses dont les effets négatifs sur la santé sont désormais reconnus. Les territoires où les populations sont plus exposées à des situations de chômage (comme certains quartiers de Nanterre) sont donc plus sensibles à ces déterminants sociaux de santé.

La Ville de Nanterre a non seulement une bonne connaissance des problématiques sanitaires sur son territoire (Observatoire local de la Santé, laboratoire de Géographie de la Santé à l'Université Paris Nanterre) mais également une volonté d'inscrire un urbanisme favorable à la santé (UFS) dans ses politiques de planification urbaine.

La promotion de la santé dans toutes les politiques

La promotion de la santé, Charte d'Ottawa de novembre 1986

« La promotion de la santé a pour but de donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer »

« La promotion de la santé ne relève donc pas seulement du secteur de la santé : elle ne se borne pas seulement à préconiser l'adoption de modes de vie qui favorisent la bonne santé ».

Tous les secteurs peuvent influencer la santé.

L'aménagement et l'urbanisme, du fait de la très grande diversité des secteurs

auxquels ils font appel, constituent des domaines indispensables et des leviers essentiels aux réflexions sur la santé et le bien-être des individus.

Pour une meilleure démocratie sanitaire, promouvoir des conditions de vie plus justes et favorables à la santé (mobiliser l'ensemble des secteurs de l'action publique comme l'école, le travail, l'environnement) semble essentiel. Besoin désormais, est d'établir des liens entre politiques de santé et santé dans toutes les politiques.

Depuis l'émergence du programme Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), les villes sont

reconnues comme des **acteurs pouvant agir sur les déterminants de la santé**, notamment par leurs politiques d'aménagement qui constituent un terreau favorable pour intégrer les enjeux du développement durable et offrent l'occasion de replacer l'être humain et la participation citoyenne au cœur des projets urbains. La démarche d'évaluation d'impact sur la santé (EIS) s'inscrit dans cette mouvance, dans le sens où il est un outil d'aide à la décision. Elle favorise également la prise de conscience des acteurs des autres secteurs quant aux répercussions de leurs activités sur la santé des populations.

INTRODUCTION

La Ville de Nanterre a inscrit **la promotion du bien-être et une ambition de santé environnement et aménagement durable** dans l'ensemble de ses projets urbains. Elle a déjà expérimenté une EIS sur le Cœur de quartier (autour de la nouvelle Gare Université) en 2015³ et mène actuellement une EIS sur le nouveau quartier des Groues. L'EIS du projet de reconversion du site des anciennes Papeteries de la Seine à

Nanterre fait partie des projets retenus dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt (Ami) porté par l'Ars Idf et l'Ademe Idf en 2016⁴. L'objectif premier de cet Ami est de sensibiliser les collectivités franciliennes et les aménageurs aux problématiques santé-environnement dans leurs projets d'aménagement, en étant particulièrement attentifs aux besoins et aux attentes des habitants afin de « *bâtir un cadre de vie*

sain et agréable à vivre »⁵. Ce projet a été lauréat du fait notamment *de sa composante de développement économique à haute valeur ajoutée environnementale*. Outre ses ambitions environnementales fortes, le projet permet d'aborder des impacts relatifs aux déterminants structurels de la santé, comme l'emploi et le revenu, déterminants essentiels des inégalités sociales de santé.

L'outil EIS

L'Évaluation d'impact sur la santé (EIS) est « *une combinaison de procédures, de méthodes et d'outils par lesquels une politique, un programme ou une stratégie peuvent être évalués selon leurs effets potentiels sur la santé de la population et selon la dissémination de ces effets dans la population. Il s'agit d'un processus multidisciplinaire structuré par lequel une politique ou un projet sont analysés afin de déterminer leurs effets potentiels sur la santé* », Consensus de Göteborg, 1999 (concertation internationale menée sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé).

L'EIS est un outil d'aide à la décision qui a pour objet d'identifier, à l'aide d'informations scientifiques et contextuelles, les éléments d'une politique ou d'un projet qui pourraient avoir des effets favorables ou défavorables sur la santé de la population et des sous-groupes qui la composent.

Les EIS permettent d'anticiper les conséquences éventuelles sur la santé, des politiques publiques et autres interventions d'aménagement urbain, sans lien a priori et explicite avec la santé, mais pouvant néanmoins affecter de manière significative ces déterminants de santé. Cette démarche nova-

trice met en place un processus qui permet de prévenir les problèmes le plus en amont possible. Elle tient compte des inégalités entre les différents groupes de population et favorise la collaboration intersectorielle avec des acteurs qui ne relèvent pas directement du champ de la santé. Tout en valorisant les acquis des sciences biomédicales et sociales, cet instrument approprié permet outre d'apprécier ces impacts et d'agir sur les déterminants de santé, de répondre à la montée des exigences des citoyens en matière de santé.

L'EIS est un outil participatif d'évaluation qui défend des valeurs de démocratie sanitaire :

- Équité et réduction des inégalités sociales de santé (notamment en direction des populations les plus vulnérables)
- Développement durable (effets socioéconomiques et environnementaux à court et à longs termes)
- Participation citoyenne (démarche de coconstruction avec l'ensemble des acteurs en présence)
- Utilisation éthique des connaissances (rigueur, neutralité)
- Transparence de la communication et de l'information.

Les principaux objectifs d'une EIS sont :

- Apprécier **les impacts directs ou indirects**, positifs et négatifs du projet.
- Agir sur les **déterminants de santé**.
- Établir des recommandations afin de **maximiser les répercussions positives pour la santé et minimiser les impacts négatifs**.
- **Lutter contre les inégalités sociales de santé**.

3 – EIS Cœur de quartier, Nanterre, Favoriser le bien-être des populations et l'équité dans les projets d'urbanisme, université de Versailles St-Quentin-En-Yvelines, rapport final du 5 mars 2015.

4 – En 2016, elle a répondu à un appel à projet l'Ami Santé environnement et aménagement durable organisé par l'Ademe et l'Ars afin de bénéficier d'un accompagnement technique et financier, proposé aux lauréats afin de répondre aux enjeux de la promotion de la santé dans les projets d'aménagement inscrits au PLU de Nanterre, approuvé en décembre 2015. Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Santé Environnement et Aménagement Durable Candidature de la Ville de Nanterre, Dossier technique, 19 avril 2016, Mairie de Nanterre, ARS, ADEME.

5 – *Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Santé Environnement et Aménagement Durable Candidature de la Ville de Nanterre, Dossier technique, 19 avril 2016, Mairie de Nanterre, ARS, ADEME.*

Cette méthode a fait ses premiers pas en France depuis une dizaine d'années alors qu'elle était déjà bien implantée au plan international, notamment dans les pays anglo-saxons, en Suisse, en Allemagne, au Japon... La Thaïlande est le seul pays à avoir inscrit les EIS dans sa constitution. Les évaluations d'impact sur la santé prennent aujourd'hui de l'importance et sont soutenues par certaines organisations internationales telles que l'OMS ou la Banque mondiale et des organismes français telles que l'Agence régionale de santé (Ars) et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'Énergie (Ademe). La première expérience française fut

réalisée à Rennes sur un projet pilote exemplaire, la crèche Colette en 2008. Une Évaluation d'impacts sur la santé de projets de transports en commun dans la communauté d'agglomération de Plaine Commune en 2014, fut une première en région Île de France sur un projet transport.

Nanterre, « Ville du bien-être » affiche des ambitions inscrites dans son projet politique et dans son Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui est adossé à une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU2). Une première EIS sur le quartier Université (projet Cœur de Quartier) a déjà été expérimentée. Une

volonté de systématiser à terme, ces démarches novatrices de promotion d'un **Urbanisme Favorable à la Santé** (UFS), est explicitement affichée, par la Ville de Nanterre.

Cette EIS a permis de confirmer l'enrichissement de la **démarche transversale et multidisciplinaire**, notamment afin de préciser les objectifs poursuivis avec les habitants et acteurs concernés, ainsi que mieux articuler les trois dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable au service du **développement du bien-être et de la réduction des inégalités**.

L'EIS du projet de reconversion du site des anciennes Papeteries de la Seine à Nanterre

En 2016, l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) a été missionné par la Ville de Nanterre afin de réaliser une Évaluation d'Impact sur la Santé (EIS) d'un projet d'aménagement, la reconversion du site des anciennes Papeteries de la Seine.

Ce projet est un projet économique, mariant bureaux, activités et commerces en bords de Seine. Il présente de forts enjeux environnementaux.

En raison de la nature particulière du site et du projet, les impacts sur la santé ont été étudiés à travers cinq thématiques :

- 1. **Mobilité et activités physiques**
- 2. **Environnement**
- 3. **Risques et résiliences**
- 4. **Accès à l'emploi et à la formation**
- 5. **Processus de réalisation du projet.**

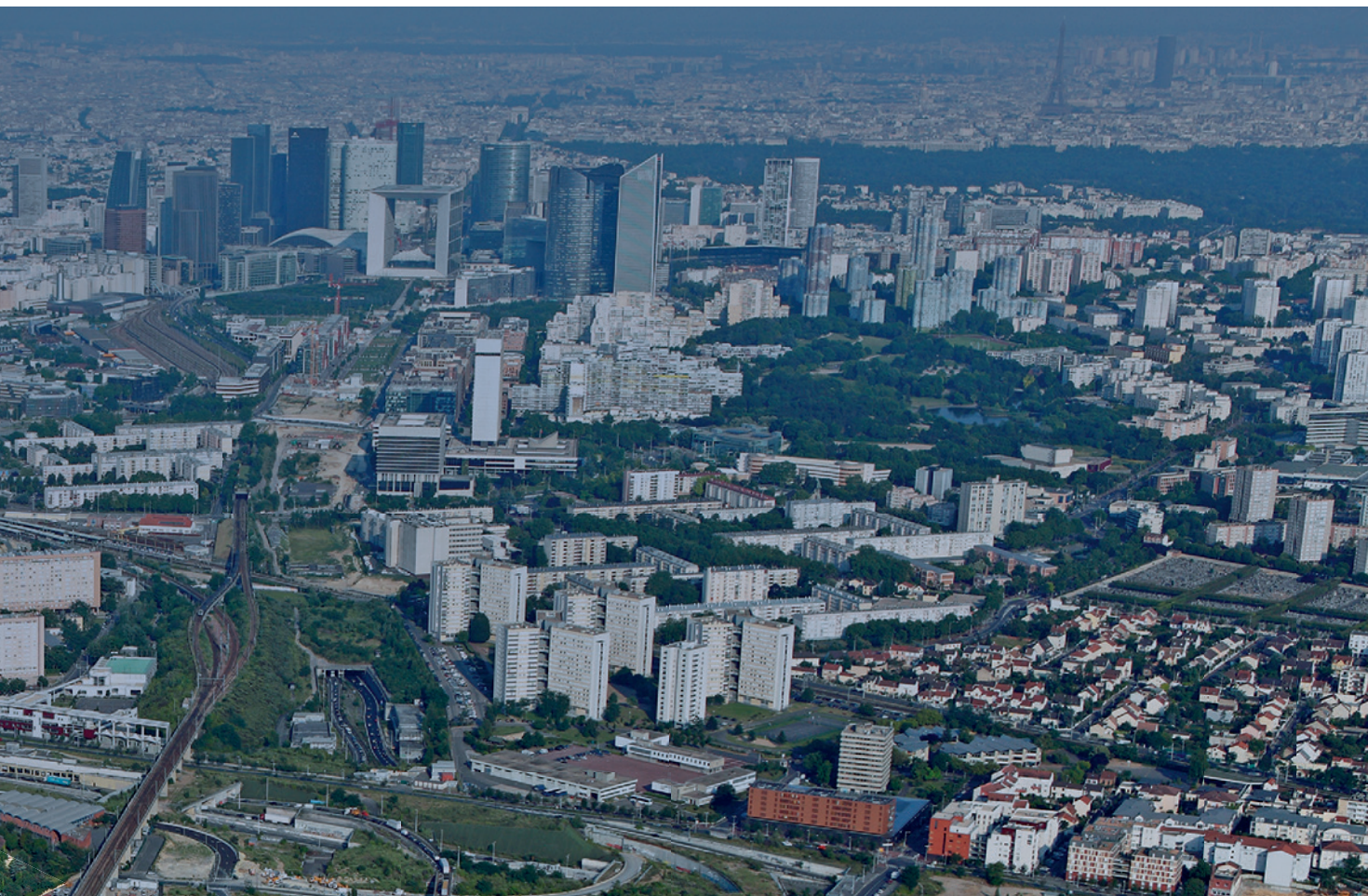
L'EIS pose d'emblée une série de questions par son acceptation même de prendre en compte la santé dans des domaines où elle n'a pas encore sa place. À

quel moment et comment une approche exemplaire de **promotion de la santé** se construit-elle dans la temporalité d'un projet urbain ? Comment prendre en compte la santé, sans que cette prise en compte n'apparaisse comme une nouvelle contrainte ou se superpose avec les démarches environnementales notamment l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU2) ?

Les défis environnementaux du site exigent une réponse innovante pour offrir aux nouveaux usagers du secteur, des conditions favorables à leur bien-être. Le projet de reconversion des anciennes Papeteries de la Seine est en mesure d'y répondre sur plusieurs points, notamment par la qualité environnementale du site, le développement de structures permettant de dynamiser et diversifier l'emploi, le réaménagement urbain dans son ensemble. Les enjeux d'aménagement durable et de santé restent

particulièrement forts. La programmation du projet se doit également d'intégrer des aménagements spécifiques et susciter des usages maximisant les bénéfices sur la santé et le bien-être des habitants et futurs usagers. Afin d'agir sur les différents déterminants de la santé, si le projet propose des solutions innovantes dans son mode constructif. Cependant les manières de travailler, les opportunités d'emploi, les modes de déplacements, ainsi que les habitudes de consommation doivent également être pensés par le **prisme de la santé**. La dichotomie existante entre l'ambition socioenvironnementale du projet et le contexte urbain contraint, interroge d'autant plus l'ambition des enjeux économiques et d'insertion des populations riveraines fragiles. L'EIS s'attache particulièrement à examiner ces aspects et à formuler des recommandations dans ces domaines.





L'EIS DES PAPETERIES DE NANTERRE











1.

Réaménagement du site des anciennes Papeteries de la Seine

1.1. Le passé du site et ses contraintes

CONTEXTE URBAIN DE L'ANCIENNE USINE DES PAPETERIES

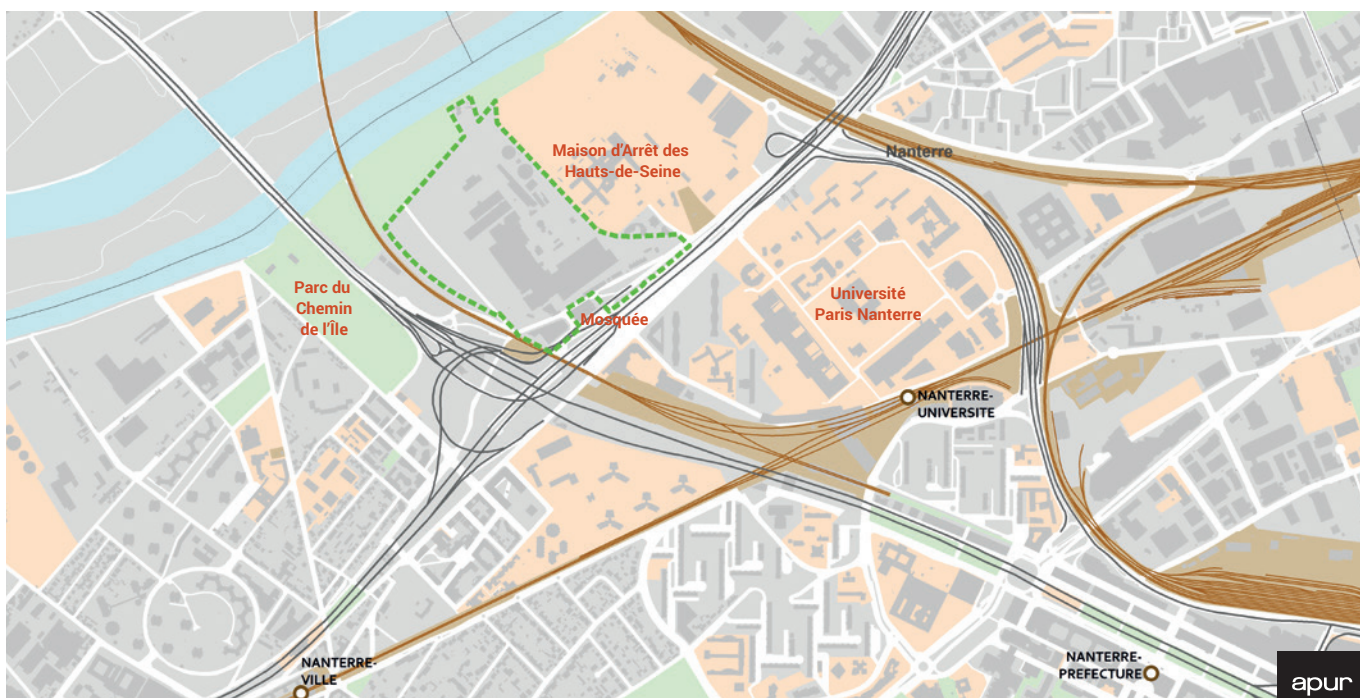
-  Gare RER / Transilien
-  Voie autoroutière
-  Voie ferrée
-  Périmètre du site
-  Bâti
-  Espace vert et cimetière
-  Équipement
-  Infrastructure de transports

Source : Apur

Les Papeteries de la Seine se sont installées au début du XX^e siècle à Nanterre. Lieu de production de pâte à papier pour le journal Le Petit Parisien, l'usine a ensuite évolué au gré des innovations technologiques jusqu'à concentrer ses activités dans le recyclage de papier en bobines pour la fabrication de carton cannelé. L'activité des Papeteries a cessé en 2010. Elles représentent, actuellement, 17 ha de friches industrielles, situés au sein du périmètre de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Seine-Arche, enserrée par le Parc du Chemin de l'Île et la Maison d'Arrêt des Hauts-de-Seine.

Le site est aujourd'hui très contraint et soumis à de nombreuses **coupures ur-**

baines. En effet les grandes emprises telle que l'Université, la caserne Rathelot ou la Maison d'arrêt constituent de grandes emprises difficilement franchissables. Ces ruptures sont également liées à la présence d'importantes infrastructures routières et ferroviaires, sources de pollutions. Par ailleurs, le site s'inscrit dans un environnement en forte mutation, notamment la livraison des 650 nouveaux logements avec achèvement de l'Écoquartier Hoche, la réalisation d'un parc urbain entre les quartiers République et Chemin de l'Île, le prolongement des Terrasses, qui partent de l'Arche de la Défense pour rejoindre la Seine à Nanterre.



Les objectifs généraux de la Ville de Nanterre sur le site des anciennes Papeteries

Le Plan d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLU de Nanterre inscrit dans ses objectifs le fait de conforter une **dynamique nanterrienne d'innovation environnementale, sociale et économique** afin de soutenir les nouveaux gisements de croissance (en valorisant la place de l'ESS, en facilitant les synergies entre les entreprises et le monde de la recherche et la formation, en favorisant l'implantation d'éco-industries et en incitant l'émergence de projets collectifs et participatifs de coopératives d'habitants, en accompagnant la mise en œuvre de circuits courts dans la gestion des ressources, en incitant à la valorisation des toitures, en intégrant la gestion de l'espace public comme un des paramètres à prendre en compte dans sa conception, c'est-à-dire une gestion différenciée des espaces verts, la prise en compte de la temporalité des usages d'espace public, la coproduction citoyenne). Le projet de

réaménagement du site des anciennes Papeteries de la Seine à Nanterre s'inscrit dans ces ambitions. De plus la Ville de Nanterre a fait le choix d'inscrire le site des Papeteries dans le PLU, des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

« Ces orientations peuvent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), prévoir les actions et opérations d'aménagement à mettre en œuvre pour « mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques, les paysages, les entrées de ville et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune. » « Elles peuvent prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics » [Conformément au 1^{er} alinéa de l'article L.123-1 et à l'article L 123-1-4 du code de l'urbanisme en vigueur].

Selon l'article L.123-5 du code de l'urbanisme, « les orientations d'aménagement par secteur ou par quartier s'imposent aux futures opérations d'aménagement

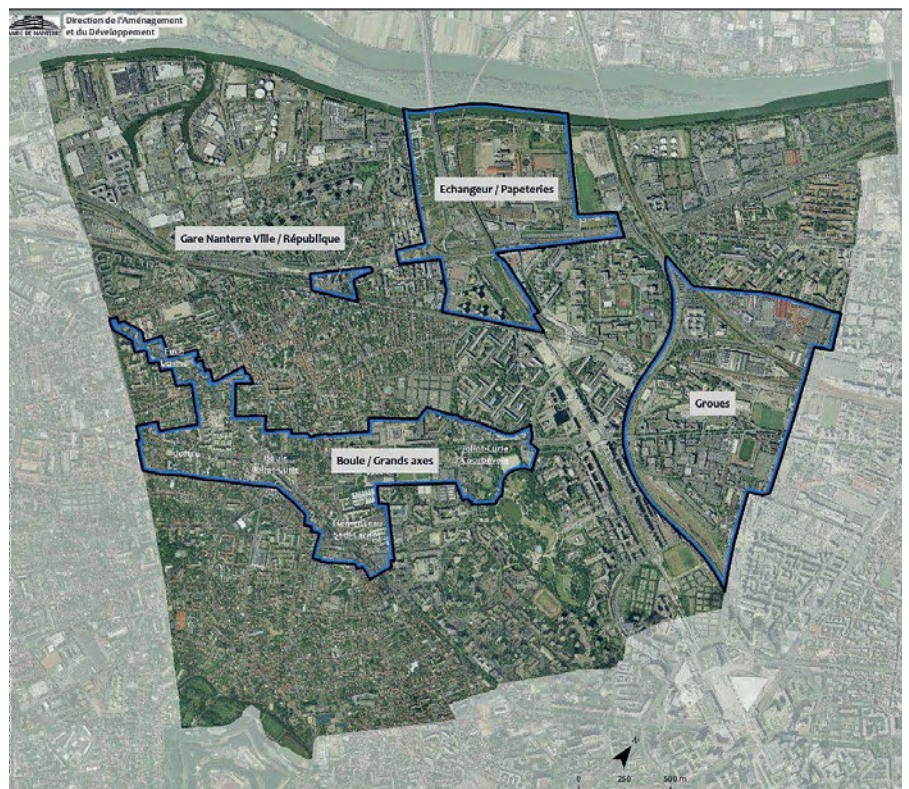
réalisées sur la commune, elles sont opposables en termes de compatibilité aux autorisations d'occupation du sol ou aux opérations d'aménagement d'initiatives publiques et privées »⁶.

Quatre secteurs sont concernés :

- Le secteur de la Boule et des grands axes.
- Le secteur de l'échangeur A14/A86 – Papeteries.
- Le secteur des Groues.
- Le secteur Gare Nanterre Ville / République.

Le secteur des Papeteries cumule de fortes contraintes environnementales, lié à un isolement généré par les infrastructures routières et ferroviaires qui sont également sources de pollutions (sonore, visuelle et atmosphérique) ; à la présence des sources électromagnétiques et à un voisinage direct à la Maison d'Arrêt. Outre sa proximité à la Seine, une partie du site présente un risque d'inondation. En outre, les accès aux berges sont difficiles et peu nombreux⁷.

LES 4 SECTEURS INSCRITS DANS LE PLU DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION DE LA VILLE DE NANTERRE

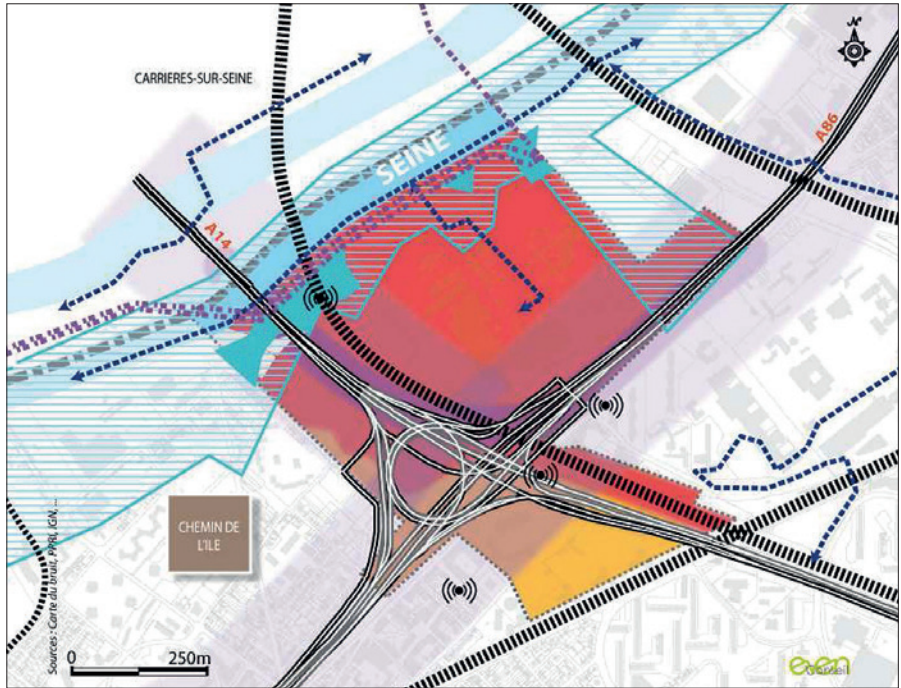
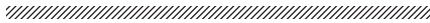


sources : Ville de Nanterre.

6 – Extrait des Orientations d'Aménagement et de programmation du PLU de Nanterre, p4.

7 – Synthèse des faiblesses et menaces de l'OAP du PLU de Nanterre, p 28.

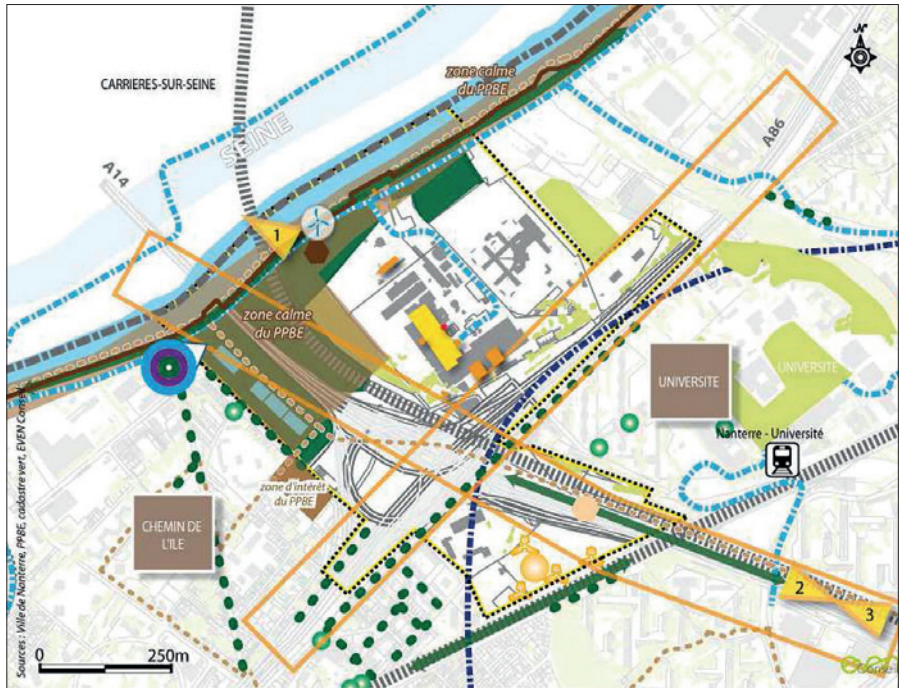
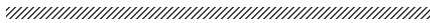
CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES



PLU de Nanterre OAP des Papeteries, carte des contraintes environnementales
Sources : EVEN Conseil, carte du bruit, PPRI, IGN

- ▭ Périmètre OAP
- Nuisances**
 - ▬ Autoroutes (non-couvertes) | sources de nuisances (sonores, vibratoires, pollution de l'air et sources de coupures urbaines)
 - ▬ Autoroutes (couvertes)
 - ▬ Voies ferroviaires
 - ⋯ Lignes Haute Tension, sources de coupures urbaines
 - ▭ Zone de vigilance de 150m autour des voies classées à grande circulation (périmètre incluant la zone tampon du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE))
- Niveau sonore en dB(A)**
 - ▭ 60 à 65 dB(A) (seuil de pénibilité)
 - ▭ 65 à 70 dB(A)
 - ▭ 70 à 75 dB(A)
- Risques**
 - Risque d'inondation*
 - ▭ Zone A (forts aléas)
 - ▭ Zone C («zones urbaines denses»)
 - ↔ Transport matières dangereuses (canalisation gaz)
 - ⊙ Sources électromagnétiques

ATOUTS ENVIRONNEMENTAUX



PLU de Nanterre OAP des Papeteries, carte des atouts environnementaux
Sources : EVEN conseil, Ville de Nanterre, PPBE, cadastre vert

- ▭ Périmètre OAP
- Trame verte et bleue multifonctionnelle**
 - Trame Verte et bleue*
 - ▭ Réservoir de biodiversité trame verte
 - ▭ Réservoir de biodiversité trame bleue
 - ↔ Corridor écologique linéaire
 - Patrimoine végétal de la ville*
 - ▭ Végétation
 - Alignement d'arbres structurant
 - Arbre remarquable, arbre d'avenir et arbre majeur
- Niveau de multifonctionnalité des espaces verts**
 - Niveaux: ○ faible ○ convenable ○ très satisfaisant
 - ▭ Critère écologique (potentiel pour l'accueil de biodiversité)
 - ▭ Critère gestion de l'eau (potentiel pour l'infiltration)
 - ▭ Critère «usages» (potentiel pour l'accueil du public)
- Paysage et patrimoine**
 - ▭ Bâtiments remarquables protégés
 - ▭ Bâtiments de qualité
 - ▭ Bâtiments signalés d'intérêt
 - Éléments repères du paysage : tours des grands ensembles
 - ▭ Cônes de vues
 - 1 - Cône de vue depuis la voie ferroviaire (RER A) en direction des Papeteries
 - 2 - Cône de vue depuis le Boulevard du 17 Octobre 1961 en direction de la plaine de Montesson
 - 3 - Cône de vue depuis le Boulevard du 17 Octobre 1961 en direction de la Défense
 - ▭ Axes structurants
- Potentiel énergétique**
 - ▭ Potentiel solaire moyen
 - ⊕ Petite éolienne
 - ▭ Réseau de gaz (éventuel potentiel de valorisation)
 - ▭ Réseau de chaleur existant
- Bien-être et espaces de partage**
 - ▭ Zone calme identifiée dans le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)
 - ▭ Zone d'intérêt (ZI) identifiée dans le PPBE
 - ▭ Itinéraire vélo
 - ▭ Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)
 - ▭ Agriculture urbaine / friche cultivée
 - ▭ Jardins partagés et familiaux
 - ▭ Arrêt de RER

L'OAP indique sur ce secteur que le défi à relever est de parvenir à redonner de la qualité de vie pour les usagers et d'en faire un espace à vivre agréable et confortable en supprimant ou en se protégeant des nuisances. Il s'agira, tout en permettant le développement d'un territoire mixte, de l'ouvrir sur la ville, en créant des **liens interquartiers**. Ainsi, comme indiqué dans la partie des enjeux environnementaux du secteur dans l'OAP, la réhabilitation du secteur pourra prendre appui sur des atouts de paysage et de patrimoine ainsi que sur des opportunités liées à la Trame verte et bleue (TVB) et au potentiel énergétique du site. De plus les deux **zones calmes** et une **zone d'intérêt** ont été identifiées comme des enjeux du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), peuvent favoriser l'usage des modes actifs. Plusieurs promenades (sentiers des berges et des parcs, parcours buissonniers du CD92, des itinéraires cyclistes, etc.) traversent déjà le secteur et peuvent être une occasion de développer davantage le cadre de vie, le bien-être, le ressourcement sur le secteur.

Ces grands enjeux environnementaux se traduisent en six grandes orientations prescriptives :

- **Développer une diversité d'emplois et d'activités sur le site des anciennes Papeteries de la Seine.** Cet axe détermine les zones à vocation économique et à vocation d'activités logistique du site.
- **Résorber les coupures urbaines liées à l'échangeur A14/A86 préalablement à tout développement résidentiel :** enfouissement de la bretelle B5 et aménagement de la bretelle B6 de l'échangeur.
- **Développer de nouvelles continuités du tissu urbain de part et d'autre de l'échangeur A14-A86 :** aménager des espaces publics structurants, continus et accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- **Améliorer les liaisons et réaménager l'espace public :** assurer une continuité vers la Seine entre les anciennes Papeteries et l'Université par la création d'une voie dans le prolongement de la rue Anatole France ;

achever le mail piéton entre la maison d'arrêt et le stade des Bords de Seine...

- **Affirmer la qualité urbaine et paysagère :** préserver la vocation de promenade des berges de Seine...
- **Permettre un développement économique et résidentiel écologiquement exemplaire.**

Plus précisément sur le périmètre des anciennes Papeteries, la programmation du futur projet est intégrée dans l'OAP. Afin de respecter les grands équilibres du projet, notamment en termes de diversités d'emplois, les différents éléments de programmation, décrite sous forme de typologie d'activités sont spatialisés de manière schématique et prescriptive. Ainsi le périmètre est divisé en trois grandes zones : une « aire tertiaire » à l'est, une extension du parc au centre et un « secteur d'activités » à l'ouest.

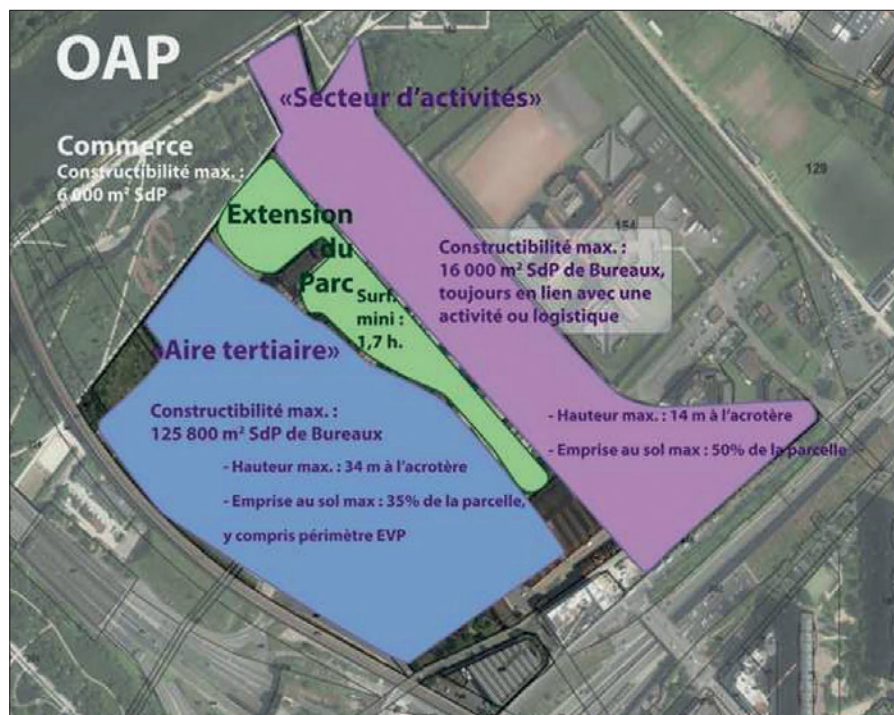
ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



- Périmètre de l'orientation d'aménagement et de programmation
- Hierarchisation de la voirie et des liaisons**
- Grand axe structurant à requalifier
- Voie de desserte locale à créer
- Voie d'échange interquartier à créer
- Principe de liaison publique pour modes actifs
- Principe de continuité paysagère et écologique, de cheminement et de loisirs à développer sur espaces publics et privés
- Préserver la vocation de promenade et de loisirs des berges de Seine
- Principe de tracé du tramway T1 (horizon 2025)
- Principe de station de tramway T1
- Aménagements acoustiques à prévoir en accompagnement des nouvelles constructions
- Vocations**
- Vocation résidentielle dominante intégrant la prise en compte des nuisances environnementales
- Vocation économique à haute valeur ajoutée environnementale
- Vocation d'activités logistiques intermodales à rayonnement local
- Plot constructible à vocation d'activité
- Implantation d'un équipement d'intérêt collectif
- Prévoir un groupe scolaire en accompagnement d'une nouvelle offre de logements dans le quartier
- Aménager une interface des activités économiques avec la Seine respectueuse de la qualité et de la continuité des cheminements des modes actifs sur les berges
- Créer une aire d'accueil pour les Gens du Voyage
- Préserver les parcs et espaces verts existants
- Espace de loisirs à créer
- Principe d'agriculture urbaine
- Principe de parc et d'espaces verts à étendre
- Corridor écologique des talus du Réseau Ferré de France à préserver
- ★ Éléments de patrimoine bâti identifiés au PLU

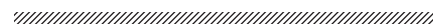


PLU de Nanterre OAP des Papeteries, carte des orientations d'aménagement et de programmation Bords de Seine : échangeur A14/A86 - Papeteries. Sources : EVEN Conseil, Ville de Nanterre



Source : Déclaration de projet « Papeteries de la Seine », emportant mise en compatibilité du PLU de Nanterre

PRÉFIGURATION DE L'OAP DANS SON VOLET PROGRAMMATIQUE



La Genèse du projet

L'implication de la Ville de Nanterre pour cette opération d'aménagement a été particulièrement forte.

Le site, depuis l'arrêt de son exploitation en 2010, a été classé en Zone d'Aménagement Différé (ZAD) pour six ans, renouvelable une fois avec un droit de préemption délégué à EPADESA. Il a fait l'objet de plusieurs études présentées aux associations et aux habitants :

- Une étude de l'EPADESA avec l'urbaniste François Leclercq prônant la transformation du site largement en habitat, en occultant les contraintes du site (bruit, nécessité d'équipements publics, proximité, prison, etc.).
- Des études de la ville et du Syndicat Intercommunal d'Études et de Projets (SIEP) des Deux Seines, en vue de développer de l'activité économique et de la logistique.

Les dernières étapes

- Des porteurs de projets pour l'implantation de grandes surfaces commerciales.

- Un site en Opérations d'intérêt national (OIN) : refus de l'EPADESA d'enclencher le processus de création de ZAC en 2014 et 2015, malgré les demandes de la ville.
- Août 2015 : décision du propriétaire SMURFIT KAPPA de vendre à BNPP/ WOODDEUM (groupement Ecocampus Seine) (acquisition en décembre 2015).
- Automne 2015 : l'EPADESA renonce à l'usage du droit de préemption.
- Décembre 2015 : Les ambitions du secteur sont arrêtées dans le Plan Local d'Urbanisme (PADD et OAP) : valorisation des berges de Seine, réparation du territoire préalablement à tout développement résidentiel, développement d'un projet économique innovant et écologiquement exemplaire, etc.
- Mai 2016 : concertation préalable dans le cadre de la création de la ZAC (SPLAN).
- Printemps 2016 : BNPP / WOODDEUM présente à la ville les premiers éléments du projet.
- Mai 2016 lancement de la concertation préalable.
- Septembre 2016 : lancement de l'étude d'impact.

- Décembre 2016 : délibération du Conseil Municipal approuvant le bilan de la concertation et de l'Évaluation d'impact sur la santé.
- Janvier 2017 : délibération du conseil Municipal approuvant le projet de dossier de création de la ZAC des Papeteries
- Février 2017 : lancement de l'enquête publique pour la mise en compatibilité du PLU
- Mai 2017 : création de la ZAC des Papeteries de la Seine et dépôt du permis de démolir
- Fin 2017 : Mise en compatibilité du PLU et approbation du dossier de réalisation de ZAC et du programme des équipements.
- 1^{er} semestre 2018 : Début des travaux.

Cette opération d'aménagement sur l'ancien site des Papeteries, comporte des enjeux forts pour la Ville de Nanterre. Elle constitue une **opportunité foncière et économique** ; permet la **reconquête de la Seine** ainsi que le **désenclavement du site et des quartiers avoisinants**.

La ZAC des Papeteries

L'opération de reconversion économique et urbaine des Papeteries de la Seine à Nanterre sera donc réalisée sous la forme d'une ZAC, projet privé d'intérêt public.

Le périmètre de la ZAC des Papeteries se localise dans le quartier République au Nord de Nanterre. D'une superficie d'environ 17 hectares, le site est occupé par les bâtiments de l'ancienne Papeterie, une friche du Parc du Chemin de l'Île, un bâtiment des services publics (Direction Départementale des Territoires) et une dizaine de pavillons.

Ce projet sera réalisé en partenariat avec Ecocampus Seine (l'acquéreur) et les administrations suivantes : la Ville de Nanterre et la SPLAN (société Publique Locale d'Aménagement de la Ville de Nanterre) son aménageur, le territoire métropolitain Paris-Ouest La Défense, le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (CD92), l'ÉPADESA, la Préfecture de la région et des Hauts-de-Seine.

Comme indiqué dans le dossier de création la ZAC, **l'objectif du projet** permet de concilier l'équilibre économique

d'une opération privée avec les enjeux économiques, sociaux, architecturaux et environnementaux du territoire.

Le projet devra répondre à 5 objectifs principaux :

- Redynamiser le secteur des Papeteries
- Abriter des emplois pérennes à Nanterre en offrant une diversité de bureaux et de locaux d'activités pouvant accueillir des PME/PMI comme des grands comptes
- Rationaliser les flux de marchandises sur le territoire en aménageant un centre de distribution urbain tirant profit de la proximité avec la Seine et du hub routier constitué par l'échangeur A14-A86
- Valoriser le patrimoine bâti et naturel existant en développant un projet à forte ambition environnementale
- Inscrire le projet dans une démarche exemplaire de développement durable dans tous les domaines.

Le projet consiste en une restructuration totale du site industriel constituant une unité fonctionnelle en un quartier à vocation économique composé de plusieurs éléments. Conformé-

ment aux éléments de programmation inscrits dans l'OAP du PLU de Nanterre, le projet retenu à la création de la ZAC se décompose en **trois grandes entités programmatiques**. Un campus tertiaire fermé de 110 000 m², moteur économique de l'opération d'aménagement, s'implantera sur plus de la moitié du site (8,9 ha). Un parc d'activité et une plateforme logistique multimodale seront développés sur les 5 ha à l'est de site. Il est également prévu de réaliser une extension du parc du Chemin de l'Île d'une emprise de 1,7 ha entre ces deux programmes. De plus cette programmation mixte sera complétée par une nouvelle place publique permettant la création de nouvelles liaisons avec les bords de Seine, le développement d'une offre de commerces et de services ainsi qu'un parking silo qui a pour vocation de desservir les visiteurs de l'Ecocampus, mais aussi de répondre en partie aux besoins du parc d'activités ainsi qu'aux commerces de destination et aux visiteurs du Parc de Chemin de l'Île. Cette division du site en trois lots impliquera dans la phase opérationnelle, des phases de chantier distinct.

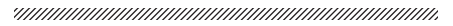
PROGRAMMATION DU PROJET DE LA ZAC DES PAPETERIES (NOVEMBRE 2016)

Dossier de création de ZAC

	Surface de plancher (en m ²)	Parking VL
Campus tertiaire	110 000	1 300 u
Locaux accessoires bureaux	8 000	Activités mutualisables
	7 800	Locaux sociaux propres
Total Campus	125 800	
Activités	25 000	200 u
Commerces	5 000	0 u
Logistique type « fluviale »	10 000	50 u
Parking silo mutualisé		300 u
Total général	165 800	1 850 u

Source : Ecocampus Seine, 2016

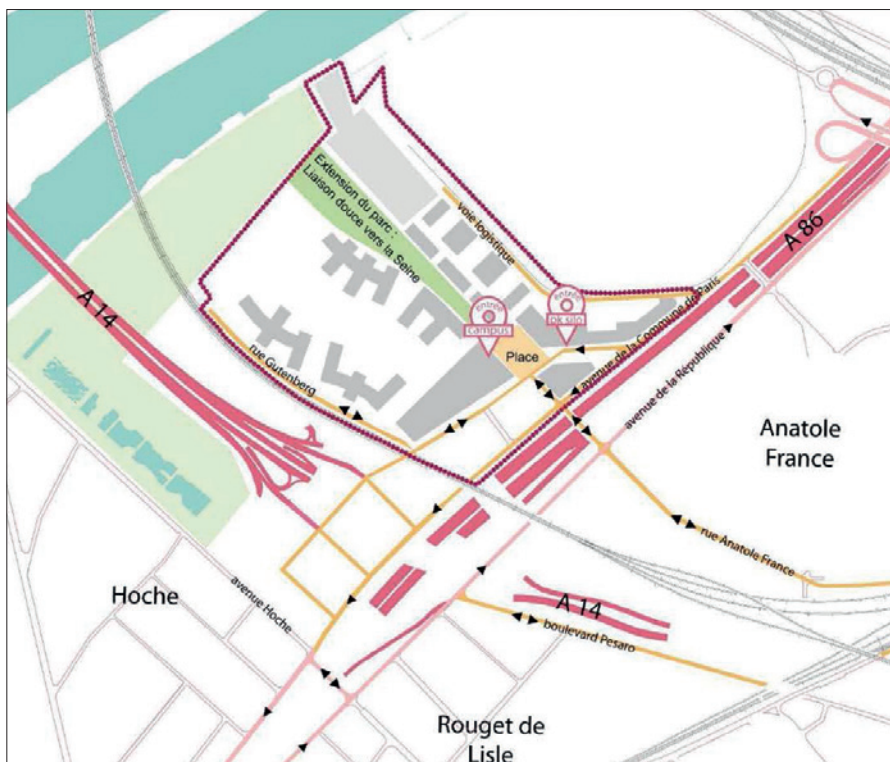
PROGRAMMATION DU PROJET DE LA ZAC DES PAPERIES - 2016



- Espace public futur
- Campus
- Silo et commerces
- Activités mutualisables
- Activités
- Logistique
- Jardinerie
- Périmètre ZAC Paperies

Dossier de création de ZAC - Source : Ecocampus Seine, 2016

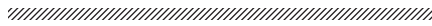
SCHÉMA DE TRAVAIL DES VOIRIES DU PROJET DE LA ZAC DES PAPERIES



- Place publique avec commerce et parking mutualisé
- Travaux de voirie avec financement de l'opération
- Extension du parc du Chemin de l'Île

Source : document de présentation pour la concertation préalable, 2016

**PRÉSERVATION DE BÂTIMENTS
DES ANCIENNES PAPETERIES**



Bâtiment de fabrication de pâte à paille

La cheminée

Source : document de présentation pour la concertation préalable, 2016

Bâtiment de fabrication de pâte à paille et portiques des ponts roulants

CC by: Mamassico - NC - SA 2.0

Quelques bâtiments patrimoniaux des anciennes Papeteries seront conservés et rendus accessibles au public afin de mettre en valeur la **mémoire patrimoniale et historique du site**. La conservation de certains bâtiments résulte de la concertation menée avec les habitants et associations (Val de Seine Vert et l'association d'Histoire à Nanterre, notamment), en amont de la création de la ZAC. Ainsi, le bâtiment industriel de la « pâte à paille », répertorié comme « bâtiment de Qualité » au PLU, ferait l'objet d'une réhabilitation à travers une programmation sportive. Il sera accessible depuis l'extension du Parc et ouvert aux habitants de la ville de Nanterre. De plus, l'ancien bâtiment de la « Trituration » ; les portiques des ponts roulants et la cheminée seront également préservés. Il est en outre prévu de réutiliser certains éléments du site (pavés, brique) pour les aménagements paysagers. Afin de **désenclaver le site** actuellement desservi uniquement par le pont Anatole France et l'Avenue de la Commune de Pa-

ris, le projet prévoit la création de nouveaux espaces publics : nouvelle trame viaire, extension du parc etc. Ils seront financés par les différents constructeurs de la zone (campus tertiaire, zone d'activités). Certains équipements structurants extérieurs au site ont été rendus nécessaires par le projet, une convention de participation financière avec l'aménageur a été signée en ce sens. Ces nouveaux espaces publics permettront également d'assurer de nouvelles liaisons piétonnes, dont une traversant le périmètre de la ZAC reliant les berges de Seine à la rue Anatole France.

Sur le plan environnemental, le projet va permettre de favoriser un nouvel accès à la Seine ; d'améliorer la qualité de vie par la réduction des impacts environnementaux des infrastructures ; de préserver et mettre en valeur les espaces naturels de la Ville et son patrimoine industriel ; d'encourager les modes de transports doux ; de développer l'usage d'énergies renouvelables (géothermie et énergie solaire entre autres).

La très forte ambition environnementale du projet se concrétise principalement par :

- L'extension du Parc du Chemin de l'Île ; la création d'une liaison douce vers la Seine.
- L'augmentation du nombre d'arbres sur le site tout en veillant à ne pas fermer les milieux ouverts et secs (friches, prairies).
- L'augmentation de la surface végétalisée globale, le projet prévoira une diversité de milieux à forte valeur écologique (par exemple : boisements, prairie mellifère, roselière, ripisylve, etc.).
- Le réaménagement des voiries avec plantation d'arbres.
- La création de deux Espaces Verts Protégés (EVP), avec la mise en comptabilité du PLU.

Sur les plans culturel et sportif, le projet va permettre la préservation de la mémoire du site (archives des bâtiments de la Pâte à Paille et de la Trituration) ; des synergies avec les acteurs culturels et sportifs de proximité et de l'Université...

Les évolutions du projet et de sa programmation

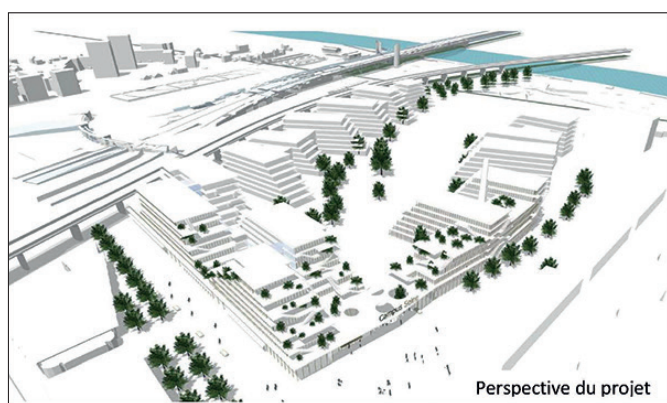
En ce qui concerne les évolutions du projet et sa programmation, l'équipe de l'EIS n'a reçu que très peu d'éléments, notamment quant aux manières dont sont faites les façades des rez-de-chaussée, les manières dont sont traitées les limites des lots fermés « campus tertiaires » et « zone d'activité » ainsi que leur relation avec l'extension du parc.

En revanche, les informations qui concernent les éléments sur la matérialité des bâtiments du campus (construction majoritairement en panneaux en bois) restent encore fragiles quant aux impacts que ces matériaux peuvent engendrer sur la santé de l'environnement et des individus.

Lors du déroulement de la démarche EIS, les études sur la zone logistique et le parc d'activité n'étaient pas encore, ni validées, ni engagées, l'équipe EIS

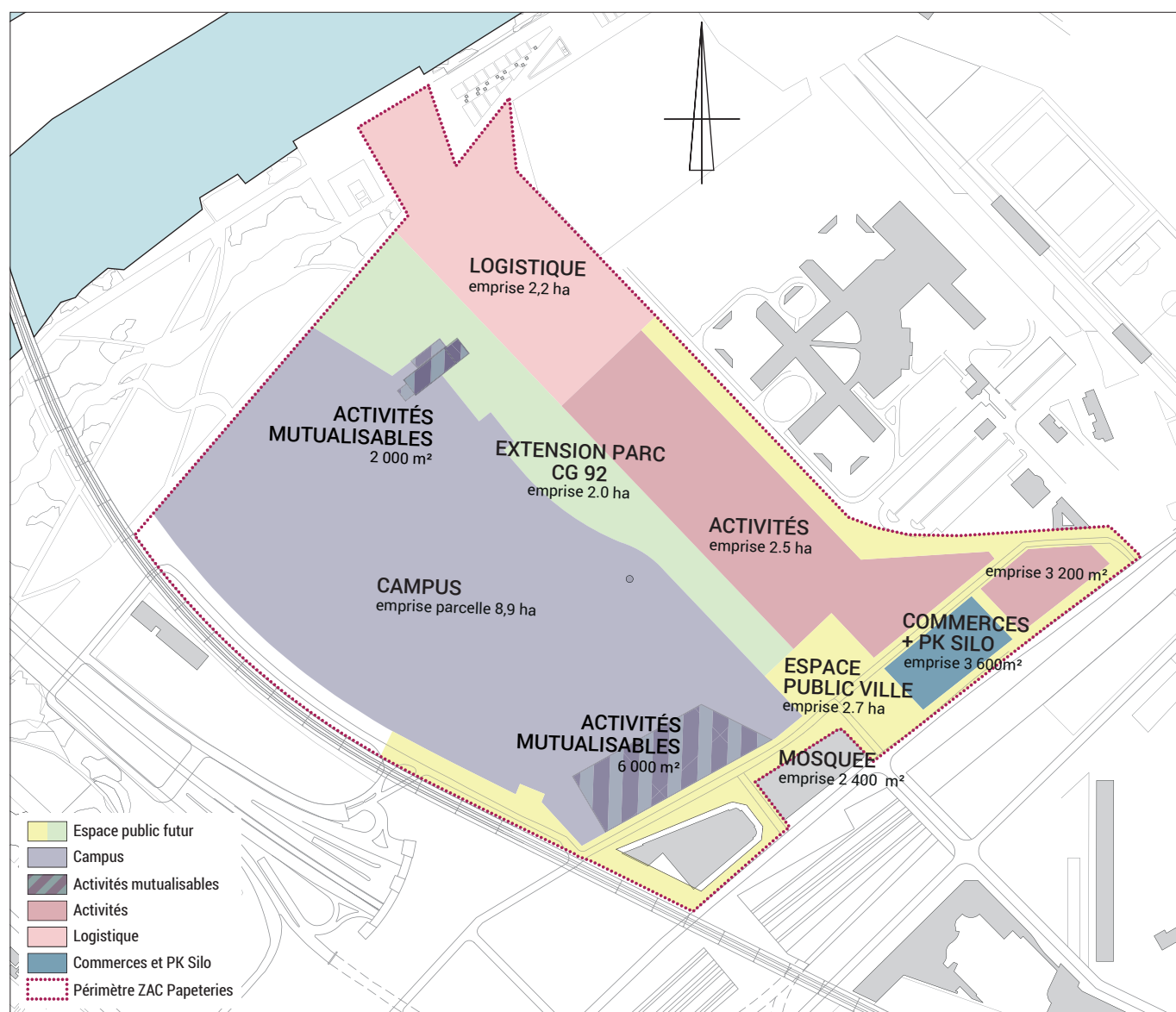
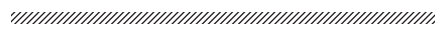
n'a pu donc intégrer ces éléments dans l'analyse de ces sujets.

En revanche, en termes de lecture des premiers plans et images et au vu des premières ébauches de programmations, il est possible de souligner quelques évolutions majeures, notamment celle de la modification de l'espace public dans l'axe de la rue Anatole France, qui vont permettre une meilleure perspective et lisibilité avec la future traverse vers les berges.



Source : Document de présentation pour la concertation préalable, 2016

ÉVOLUTION DE LA PROGRAMMATION DU
PROJET DE LA ZAC DES PAPETERIES - 2017



Dossier de création de ZAC - Source : Ecocampus Seine, 2017

PROGRAMMATION DU PROJET DE LA ZAC DES PAPETERIES (2017)

Dossier de création de ZAC

	Surface de plancher (en m ²)	Terrain (en ha)	Parking
Campus tertiaire	110 000	8	1 480 u
Activités	41 800	2,8	200 u
Commerces	5 000	0,36	0 u
Logistique type "fluviale"	10 000	2,2	non déterminé
Parking silo mutualisé	NA	0,25	300 u
Total	166 800	19,65	1 900 u

Source : Ecocampus Seine, 2017

1.2. Une EIS courte pour un projet à vocation économique

Cette partie présente **les éléments de cadrage de cette EIS, à composante économique.**

L'EIS a pour objectif d'évaluer les impacts potentiels positifs et négatifs du projet, sur la santé, en référence à différents enjeux environnementaux, de mobilité, d'accessibilité et d'emploi. La démarche s'intéresse à l'ensemble des déterminants de santé de la population et à leurs impacts différentiels selon les groupes de la population. Le projet est-il adapté aux populations et besoins particuliers, notamment pour les populations les plus vulnérables du territoire ?

Périmètres de l'EIS

Le périmètre de la démarche (champ territorial, populations concernées, populations vulnérables) a été défini conjointement à partir de l'analyse du contexte urbain, des mutations attendues notamment à l'horizon de l'arrivée du Réseau du Grand Paris Express (RGPE), des nouvelles Gares de transport et des projets connus afin d'appréhender le site et ses enjeux.

Le périmètre minimum considéré inclut l'ensemble du quadrilatère dans lequel se situe le site des Papeteries et la Maison d'arrêt. Il s'étend jusqu'à la Seine au Nord / Ouest, au-delà de l'A14, au Sud / Ouest, au-delà de l'université et de la parcelle de la Société Nationale Immobilière (SNI) jusqu'à la Gare de Nanterre Université au Sud / Est, au-delà de la ligne de chemin de fer au Nord / Est. D'autres territoires ont été intégrés au périmètre en raison de leur interdépendance avec le site du projet et notamment les populations les plus fragiles des quartiers d'Anatole France et du petit Nanterre.

En raison de la nature particulière du projet de ce site, l'impact sur la santé a été regardé selon cinq grandes théma-

tiques et à une double échelle, l'échelle de la ville de Nanterre et ses alentours, en incluant les parcours jusqu'aux Gares de transport en commun actuelles et futures, ainsi que les grands équipements (notamment l'Université) et les services de Nanterre ; l'échelle du site lui-même, son intérieur et ses limites.

Les thématiques de l'EIS

Évaluer les conséquences sur la santé des décisions publiques signifie intégrer les objectifs de santé publique à chaque niveau d'action des administrations, de la politique publique et des actions en faveur de l'économie locale. De cette manière, **le bien-être du citoyen est placé au cœur du développement socioéconomique.**

• Environnement

En raison de la présence d'infrastructures autoroutières et routières particulièrement prégnantes et nuisantes, le bruit, la qualité de l'air ont été pris en compte à partir des données de l'étude d'impact environnemental. En raison de la proximité de la Seine et du Parc, la relation à l'eau sous toutes ses formes, de même que la relation à la nature et au paysage ont été particulièrement étudiées.

• Mobilité et activités physiques

En raison des enjeux qui s'attachent aux modes de déplacement au sein de la Métropole pour la diminution des modes de déplacement polluants et producteurs de Gaz à effet de Serre (GES), les différents modes de déplacement, ont été pris en compte ainsi que les services et les équipements urbains qui aident aux mobilités actives, ainsi que les architectures et configurations des lieux pour leur incidence sur les pratiques et les comportements quotidiens.

• Risques et résilience

Ce thème n'a pas fait l'objet d'une thématique en soi mais a été intégré de ma-

nière transversale à l'ensemble des autres thématiques. Les questions de configurations spatiales, facteurs d'insécurité et de risques, des équipements et de confort des espaces publics et privés, les risques d'inondation, les relations à la Seine, aux zones naturelles, aux infrastructures, l'adaptabilité des lieux aux changements climatiques et la réduction des îlots de chaleur... ont été abordées sous l'angle de la résilience avec le souci de proposer des solutions qui répondent de façon pérenne aux défis environnementaux, climatiques et sociaux.

• Accès à l'emploi et à la formation

La dynamique des différentes typologies des emplois, la diversité des activités, la mixité des publics et des usages, les clauses d'insertion, les synergies avec l'Université, l'innovation, la recherche... ont été traités pour dégager les principales spécificités du territoire et les enjeux de ce projet en matières d'insertion et de qualification des publics fragiles, notamment les plus jeunes peu ou pas qualifiés.

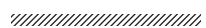
• Processus de réalisation du projet

Il s'agit d'évaluer les modes de gestion des chantiers, les phasages, les manières de construire, afin d'anticiper les nuisances pour les réduire.

Par cette opération d'aménagement, la question qui nous est posée dans cette EIS est la suivante : Comment favoriser la santé, l'environnement et l'aménagement durable dans un projet à dominante économique pour les populations riveraines, notamment les plus fragiles et les futurs utilisateurs du site ?

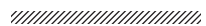
Les défis environnementaux demandent une réponse innovante pour offrir aux futurs usagers du secteur, salariés comme utilisateurs du Parc du Chemin-de-l'Île, des équipements envisagés, des conditions favorables à leur bien-être. Ce projet de reconversion représente une occasion pour la ville d'améliorer le cadre de vie

À L'ÉCHELLE DE LA
VILLE DE NANTERRE



Sources : Apur, Image proche-infrarouge, MNE-MNT-2015 © Aérodata

À L'ÉCHELLE DU SITE



Sources : Apur, Image proche-infrarouge, MNE-MNT-2015 © Aérodata

des habitants et des salariés en agissant à partir de plusieurs facteurs : la qualité environnementale du site, le développement de structures pouvant dynamiser et diversifier l'emploi local, l'animation du site afin de soutenir le vivre-ensemble, le réaménagement urbain pour permettre des nouvelles liaisons viaires. Agir sur les différents déterminants de la santé et offrir des solutions innovantes impliquent de travailler conjointement sur le mode constructif des bâtiments, les manières de travailler, les opportunités d'emploi, les habitudes de consommation, les modes de déplacement notamment doux et actifs, les activités récréatives, les occasions de rencontres...

Populations cibles de l'EIS

La population prise en compte dans l'EIS est constituée de l'ensemble des personnes potentiellement concernées par le projet de reconversion des anciennes Papeteries de Nanterre :

- Populations riveraines : Anatole France, les Provinces Françaises, le Petit Nanterre, l'Université (étudiants et personnels), la Maison d'arrêt (détenus, personnels et visiteurs), le collège de la République (collégiens et personnels).
- Populations travaillant sur le site des Papeteries dans les futurs programmes économiques.
- Populations utilisatrices des équipements programmés dans la ZAC, du Parc du Chemin de l'Île.
- Un focus auprès des publics les plus vulnérables a été recherché, notamment les publics jeunes peu ou pas qualifiés et les personnes les plus en difficulté avec l'emploi.

Déterminants de la santé utilisés dans le cadre de cette EIS

Cet outil permet d'évaluer le projet selon ses impacts positifs (pour les maximiser) et ses impacts négatifs (pour les prévenir voire les contenir) par le prisme de la santé. Pour cela, il s'agit d'établir les

principaux déterminants sociaux à partir desquels des leviers vont pouvoir être enclenchés. Une attention particulière est d'emblée actionnée sur une distribution équitable des bénéfices et des risques.

La configuration du site et les infrastructures proposées (mobilité douce, équipements, services, espaces de loisirs, espaces verts) auront une influence quant aux possibilités offertes aux populations présentes, de pratiquer une activité physique bénéfique pour la santé (marche, vélo, sport, etc.). Ces projets permettent également de créer des occasions de rencontres, de réseaux d'échanges, de solidarités, favorables à la santé mentale (liens sociaux, cohésion sociale, etc.). L'implantation d'un nouveau tissu économique et les possibilités d'emploi y afférent, peuvent être une chance pour les populations locales. La composition, l'agencement et l'aménagement des bâtiments auront des incidences sur la santé et le bien-être (polluants intérieurs, luminosité, confort thermique et acoustique, etc.).

Comprendre la diversité des domaines qui influencent la santé et leur importance respective est essentiel car cela permet d'agir efficacement pour la promotion de la santé. Ce qui détermine la santé, est d'emblée à poser. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), dans sa constitution datant de 1946 a défini la santé comme étant « *un état complet de bien-être physique, mental et social qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. La possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain quelles que soient sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale* » (OMS, 1946). Cette définition, bien qu'incomplète, implique non seulement d'agir de manière curative ou préventive auprès des individus, mais également d'intervenir sur les facteurs environnementaux, sociaux ou économiques qui influencent la santé des populations.

Les impacts du projet vont se déployer à une double échelle (les quartiers et à titre individuel). Certes des facteurs

modificateurs vont influencer plus ou moins favorablement ces effets induits.

L'approche multisectorielle peut promouvoir la compréhension des déterminants de la santé, augmenter la prise de conscience des répercussions sur la santé de mesures adoptées par des secteurs non sanitaires et offrir ainsi un support et de la légitimité au processus d'EIS.

Méthodologie de l'EIS

Les différentes étapes de l'évaluation

La démarche d'Urbanisme Favorable à la Santé, au sein de ce projet d'aménagement des anciennes Papeteries de la Seine de Nanterre s'est déroulée par étapes et de manière coconstruite par le biais d'ateliers de travail réunissant tous les acteurs, au sein d'une EIS prospective rapide d'une durée de 5 mois (janvier à mai 2017).

Déroulement de l'EIS, étapes et contenus

Le cadrage est une étape nécessaire afin de poser la trame de l'EIS en définissant, avec le Comité de pilotage et à travers une approche négociée, les limites, les paramètres de l'analyse détaillée et les modalités de gestion de l'EIS :

- Qu'est-ce qui doit être évalué ?
- Qui sera impliqué dans le processus d'évaluation et comment ?
- Comment sera conduite l'évaluation ?

L'étape de l'analyse s'est déroulée en plusieurs phases : une synthèse des rapports et études existants ; les diagnostics environnementaux, socioéconomiques ; les visites de terrain ; les rencontres d'acteurs (ateliers, entretiens individuels). L'approche qualitative est venue compléter et donner du sens à l'approche quantitative. Cette étape examine le potentiel de la mesure évaluée à affecter positivement ou négativement la santé.

Le processus de l'EIS fut court et itératif. Certains ajustements ont pu intervenir *a posteriori*. Afin de conduire l'évaluation, plusieurs données et informations ont été nécessaires, requérant des sources et modes de recueil divers.

DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ ET SES EFFETS DU PROJET DE RECONVERSION DU SITE DES ANCIENNES PAPETERIES DE LA SEINE À NANTERRE
ENJEUX DE SOUTENABILITÉ

Thèmes	Déterminants de la santé	Publics	Influence	Effets -	Effets +	Santé et bien-être		
Cadre de vie	Ambiance (Pollutions sonores, visuelles, atmosphériques, îlots de chaleur)	Riverains	quartier	fragmentation	solidarité	amélioration du cadre de vie		
	Aménagement des espaces publics			incivilité	rencontres			
	Esthétique			dégradation	sociabilité			
	Cadre de vie	Espaces verts	Prisonniers	individuel	risque comportement addictif	estime de soi	activité physique	
		Sécurité			Personnels maison d'arrêt et université	Maladie cardiovasculaire, obésité, diabète	empowerment	Vivre-ensemble
		Espaces récréatifs et lieux de rencontre						
	Environnement socio-économique	Réseau et connectivité des rues	Écoliers, collégiens, étudiants	facteurs modificateurs	âge, genre, revenus, qualification	insertion sociale et professionnelle	Bien-être au travail	
Transports et déplacements		Futurs usagers						
Politique de l'emploi			Futurs usagers					
Milieu de travail								
Équilibre écosystèmes et climat	Développement économique	Futurs usagers	facteurs modificateurs	âge, genre, revenus, qualification	insertion sociale et professionnelle	Bien-être au travail		
	Attractivité (image, accès équipement, services et aménités)							
	Discrimination							
Équilibre écosystèmes et climat	Biodiversité	Futurs usagers	facteurs modificateurs	âge, genre, revenus, qualification	insertion sociale et professionnelle	Bien-être au travail		
	Changement climatique							
	Déchets et ressources naturelles							

DÉROULEMENTS DE L'EIS, ÉTAPES ET CONTENUS

Cadrage	<ul style="list-style-type: none"> Définition des périmètres Définition des paramètres de l'analyse détaillée Définition des modalités de gestion de l'EIS 	<p>Mi-décembre 2016 : signature du contrat entre l'Apur et la Splan</p> <p>5 janvier : 1^{er} CoTech</p> <p>16 janvier : CoPil de lancement.</p>
Analyses	<ul style="list-style-type: none"> Collecte et analyse des données : littérature scientifique, grise, rapports d'EIS, visites de terrain, entretiens avec des experts. Diagnostic du territoire et du futur projet, selon les quatre thèmes inscrits dans le contrat : mobilité, environnement, accès à l'emploi et à la formation, processus de réalisation du projet. 	<p>Janvier-Avril : visites et entretiens</p> <p>2 février (matin) : 1^{er} Atelier</p> <p>16 février : 2^e CoTech</p>
Évaluation des impacts	<ul style="list-style-type: none"> Identification et priorisation des impacts positifs et négatifs du projet d'aménagement sur la santé des habitants et des futurs usagers. Classement thématique des impacts positifs et négatifs 	<p>23 mars (fin de journée) : 2^e Atelier</p> <p>7 avril : 3^e CoTech</p>
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> Traduction des impacts priorisés en recommandations. Présentation des recommandations au CoPil final. Élaboration d'un rapport qui fait état des différents diagnostics, des enjeux du projet d'aménagement, rassemble les recommandations destinées à renforcer et multiplier les impacts positifs du projet sur la santé des habitants et futurs usagers. 	<p>20 avril : CoPil Final / présentation des préconisations EIS aux élus.</p> <p>Mi-Avril : CoPil du projet papeterie avec présentation des préconisations EIS.</p> <p>Fin mai : Rendu du rapport d'évaluation</p>

Revue de littérature

Conformément à une **EIS rapide**, seules les données disponibles ont été utilisées pour la description de la population, des projets urbains d'aménagements, de transports, économiques, sportifs et culturels. Les réflexions, les choix méthodologiques, la sélection thématique et des publics concernés, les principales données ont été puisées dans une diversité de documents des rapports d'EIS existants, des guides d'urbanisme favorable à la santé, de la littérature scientifique, de la littérature grise (rapports), le bilan de la concertation publique, des études et rapports, des statistiques et documents administratifs de la Ville de Nanterre mis à notre disposition...

Cf. bibliographie en fin de rapport.

La revue de littérature relative aux EIS a permis d'identifier plusieurs enjeux pour la santé et le bien-être des différents publics en présence (habitants et futurs usagers du site) liés aux choix d'urbanisme et aux projets économiques. Ces enjeux offrent une nouvelle clé de lecture pour des propositions d'urbanisme inventives. L'approche d'un urbanisme favorable à la santé, par une EIS d'un projet urbain à vocation économique, est une première en Île de France et a demandé à l'équipe évaluatrice des ressources nouvelles. Les objectifs de ce projet ont exigé une réflexion approfondie sur la qualité de vie des populations alors que les contraintes environnementales et les critères de défaveurs sociales demeurent complexes notamment dans le périmètre d'étude.

La littérature permet également de se familiariser avec les approches d'appropriation des espaces urbains et des projets par les habitants. La réhabilitation de lieux favorables à la santé, le développement d'opportunités pour les populations riveraines ainsi que le transfert de capacité vers les citoyens (**empowerment**) ont pu être mis en perspective dans la réflexion menée et ce, tout au long de l'EIS.

Le bilan de la concertation, insiste sur les interrogations des habitants qui ont

assisté à une réunion publique le 26 mai 2016 au collège République. Les habitants étaient sensibles à la programmation envisagée, les retombées économiques notamment quant au développement de l'offre d'emploi en direction des habitants riverains, l'opportunité d'installation de jeunes entreprises Nanterriennes. Les participants ont également manifesté leur intérêt pour le fonctionnement global du site et de ses abords, plus particulièrement pour les nouvelles possibilités de circulation (accès piéton et cyclable), de stationnement et d'accessibilité (parking silo, présence éventuelle d'une station autolib'). Une attente forte s'est dégagée des discussions quant au développement commercial notamment de proximité. De nombreux verbatims provenant de ce bilan sont présents dans le rapport afin de venir d'une part, illustrer l'analyse de certains enjeux et de prendre en compte la parole des habitants d'autre part, de s'inscrire dans le **travail de co-construction de la démarche**.

Des ateliers avec les acteurs du territoire (cf. CR en Annexe)

Les principaux bénéfices de la démarche résultent dans la conception de l'outil : promotion de la santé, collaboration intersectorielle et participation des populations dans le processus d'élaboration des politiques publiques (prendre en compte la parole citoyenne et permettre son expression), afin de débattre des différents points de vue de la santé (bien-être / cadre de vie), pour en sortir les premières réflexions. Afin d'associer le maximum d'acteurs de différents horizons dans un temps contraint, la méthode itérative par atelier a été choisie. Ces ateliers ont permis d'élargir le spectre des acteurs rencontrés et de les faire travailler et dialoguer ensemble. L'objectif était de compléter la concertation qui s'est déroulée du 26 mai au 3 novembre 2016, en repartant des conclusions du bilan de concertation, pour apporter une expertise nouvelle sur le projet et de dégager des solutions et des actions partagées. Il s'agissait de réfléchir à plusieurs, par le prisme de la

santé sur les façons dont il est possible d'apporter des améliorations au projet pour les habitants et les futurs usagers.

Le premier atelier a réuni les acteurs autour de trois grandes thématiques : l'environnement, la mobilité, les risques et la résilience. Le second atelier a quant à lui, abordé les thématiques de l'accès à la formation et à l'emploi, le processus de réalisation du projet, les risques et résilience. Un compte rendu de chaque atelier a été élaboré et diffusé. *cf. annexes.*

Des Entretiens bilatéraux avec les acteurs du projet et du monde économique

Les deux ateliers ont été complétés par des rencontres individuelles ou en petit groupe avec une partie des acteurs, notamment les acteurs de la formation, de l'insertion et de l'emploi (cf. annexe) et par une réunion avec Woodeum en présence des architectes du projet du campus tertiaire.

Ces rencontres supplémentaires se sont avérées incontournables à un moment crucial du projet afin, d'une part, d'avoir une connaissance plus fine de certains enjeux du projet et du territoire et d'autre part, de préciser certaines recommandations.

L'originalité de cette EIS, résulte en partie dans son approche économique. La multiplicité et la complexité des dispositifs en termes de formation qualifiante et d'insertion professionnelle de publics fragiles et notamment ceux les plus éloignés du marché de l'emploi, conjuguées à un territoire où la morphologie socioéconomique des populations riveraines n'est pas en totale adéquation avec l'offre des emplois, justifiaient la sollicitation de ces rencontres spécifiques. Les témoignages de ces acteurs économiques de terrain, en prise directe avec les populations les plus fragiles se sont avérés particulièrement riches au regard du projet et de sa thématique clé, celle de l'emploi et plus spécifiquement de la prise en compte de l'insertion et de la qualification dans les programmations du projet économique du site.

Gouvernance de l'EIS

Pilotage et suivi

Afin d'organiser un pilotage de l'EIS réunissant toutes les parties prenantes du projet, de favoriser la mobilisation des compétences multiples nécessaires à la réalisation de l'évaluation, Il a été créé un Comité de Pilotage (CoPil), instance de gouvernance qui s'est réuni deux fois et qui a validé les orientations prises à chaque étape du déroulement de l'EIS.

Le CoPil était constitué des élus sectoriels (urbanisme, santé, environnement), des commanditaires (Ville Nanterre, la Splan, l'Ademe), des partenaires (Ars, le Groupement BNPPPI / WOODEUM, l'EPADESA), des Préfectures des Hauts de Seine et de la Région Île de France.

A été également mis en place un Comité Technique (CoTech) qui s'est réuni trois fois pour accompagner les différentes étapes de l'EIS. Ces CoTech ont permis de préparer les CoPil, de suivre les étapes de la démarche d'évaluation, d'apporter des éclairages et leur aide en termes de pistes de travail, de documents à consulter, d'analyses à développer et de personnes / institutions à rencontrer.

La participation aux CoTech a été diverse, parfois réduite. Sa composition a permis d'associer différents partenaires: les services de la Ville de Nanterre, la SPLAN, l'Ademe, l'Ars, le Groupement BNPPPI / WOODEUM, l'EPADESA, l'Université... À noter la forte implication des services de la Ville de Nanterre dans ces instances. En revanche, certains acteurs clés n'ont pu participer ou être rencontrés, telle que la Ferme du Bonheur. Outre une absence d'information complémentaire et l'identification de certains enjeux, certaines recommandations ne seront pas énoncées du fait de la fragilité des connaissances argumentaires. L'exemple de l'impact direct du projet sur la santé des prisonniers n'a pu être analysé, alors qu'ils sont les plus proches géographiquement du site en reconversion et susceptibles de subir de nouvelles nuisances sonores, atmosphériques notamment lors des périodes de chantier. Il est néanmoins recommandé à l'Ars Idf de mener des études supplémentaires quant aux éventuels risques induits par la reconversion de cet ancien site industriel.

1.3. Diagnostics socioéconomiques

Les cartes socioéconomiques présentées dans ce diagnostic territorial, permettent de dresser un profil des situations sociales et économiques à une maille fine (aux carreaux de 200 mètres sur 200 mètres ou à l'Iris) Le cadrage territorial permet d'analyser les quartiers autour du site mais également d'avoir une vision de l'ensemble de la Ville de Nanterre et les abords des Villes voisines.

La Ville de Nanterre est particulièrement dynamique, sur le plan démographique, (94 100 habitants) et au plan économique (96 200 emplois). Ville préfecture et ville universitaire, Nanterre est un pôle d'emplois d'envergure métropolitaine, avec des équipements majeurs. Elle se situe ainsi au cœur des principaux enjeux de la métropole : des enjeux démographiques à ceux de la diversité sociale et économique en passant par ceux liés à l'environnement. Par sa proximité avec la Défense, la Ville connaît également un phénomène de spécialisation sociale territoriale qui tend à exclure les populations les plus modestes.

Les quartiers aux alentours du site des anciennes Papeteries de la Seine à Nanterre, constituent **un territoire mixte, peu dense, avec une population relativement jeune** (présence de familles nombreuses et monoparentales importante). La situation d'enclavement géographique (réseaux routiers, ferré, Fleuve) dans lequel se situe le terrain des Papeteries, est accentuée par la présence d'activités économiques et de grands équipements autonomes, la Maison d'arrêt, le campus universitaire, les emprises militaires. Ce secteur est donc moins résidentiel que d'autres quartiers de la ville de Nanterre.

Profil des populations

Une morphologie socioéconomique populaire

Les catégories des ouvriers et employés ainsi que les classes moyennes sont sur-représentées par rapport à la région Île de France (54 % de la population active contre 43 %) où prédominent les catégories moyennes et supérieures⁸.

Des difficultés économiques et sociales dans les quartiers à proximité

Les situations de précarité dans les quartiers du secteur étudié se donnent à voir⁹ par une part importante des revenus modestes, (revenu médian par unité de consommation (UC)¹⁰ par mois en 2012, 1 000 € dans le quartier du Chemin de L'Île, contre 1 540 € à Nanterre et 1 848 € en Île de France, 2 126 € dans les Hauts-de-Seine), des taux de pauvreté et minima sociaux importants, des taux de chômage élevés, notamment chez les jeunes.

Cette précarité économique se conjugue avec des fragilités sociales, la forte présence de familles nombreuses, de familles monoparentales qui sont davantage locataires dans du collectif¹¹.

Si le parc social est présent dans tous les quartiers de la ville, 60 % des logements sociaux sont plus précisément concentrés dans cinq quartiers, dont les quartiers de l'Université, du Petit Nanterre et du Chemin de L'Île. Ils accueillent 26 200 habitants, soit près de 30 % des habitants de la Ville de Nanterre.

En 2010, la Ville de Nanterre comptait 36 480 logements. 19 296 sont des logements sociaux familiaux, soit 52,6 % du nombre de résidences principales¹².

⁸ – Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Santé Environnement et Aménagement Durable Candidature de la Ville de Nanterre, Dossier technique, 19 avril 2016, Mairie de Nanterre, ARS, ADEME.

⁹ – Sont considérés comme ménages à bas revenus ceux qui perçoivent moins de 60 % du revenu par unité de consommation médian (soit moins de 1 043 euros en 2015). Le revenu pris en compte est le revenu mensuel disponible avant impôt, comprenant les ressources propres (revenus d'activité, allocations-chômage, pensions, retraites, autres revenus imposables) et les prestations versées par la CAF. Pour pouvoir tenir compte des économies d'échelle, ce revenu global mensuel est rapporté au nombre d'unités de consommation (UC) du ménage, selon l'échelle d'équivalence ainsi définie : l'allocataire compte pour 1 UC, les autres adultes et enfants à charge de 14 ans et plus comptent pour 0,5 UC, les enfants à charge de moins de 14 ans comptent pour 0,3 UC. Un ajout de 0,2 UC est effectué dans le cas d'une famille monoparentale. Les revenus des personnes âgées de 65 ans ou plus et des allocataires étudiants ne rentrent pas en compte dans le dénombrement des allocataires à bas revenus.

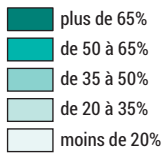
¹⁰ – En France, deux seuils sont couramment utilisés pour caractériser la pauvreté : 50 % et 60 % du niveau de vie médian. En 2014, le seuil de pauvreté pour une personne vivant seule était selon l'Insee à 805 euros mensuels disponibles au seuil de 50 % et 1 008 euros au seuil de 60 %. En suivant ces définitions, on compte 5 millions de personnes pauvres au seuil de 50 % et 8,6 millions au seuil de 60 %, soit respectivement 8,6 et 14,1 % de la population française (Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2014). Il faut signaler que la pauvreté concerne plus souvent les ménages dont le référent est jeune : 23 % des personnes vivant dans un ménage dont le référent est âgé de moins de 30 ans sont pauvres, contre 15 % des personnes vivant dans un ménage dont le référent est âgé entre 30 et 60 ans et 9 % des personnes vivant dans un ménage dont le référent est âgé de plus de 60 ans.

¹¹ – BOUDEGHDEGH K., 2015, Compte rendu : réunion de professionnels de l'action sociale du 19 juin 2015 sur la question de la précarisation des habitants du Secteur Anatole France.

¹² – Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Santé Environnement et Aménagement Durable Candidature de la Ville de Nanterre, Dossier technique, 19 avril 2016, Mairie de Nanterre, ARS, ADEME.

EMPLOYÉS ET OUVRIERS - 2012

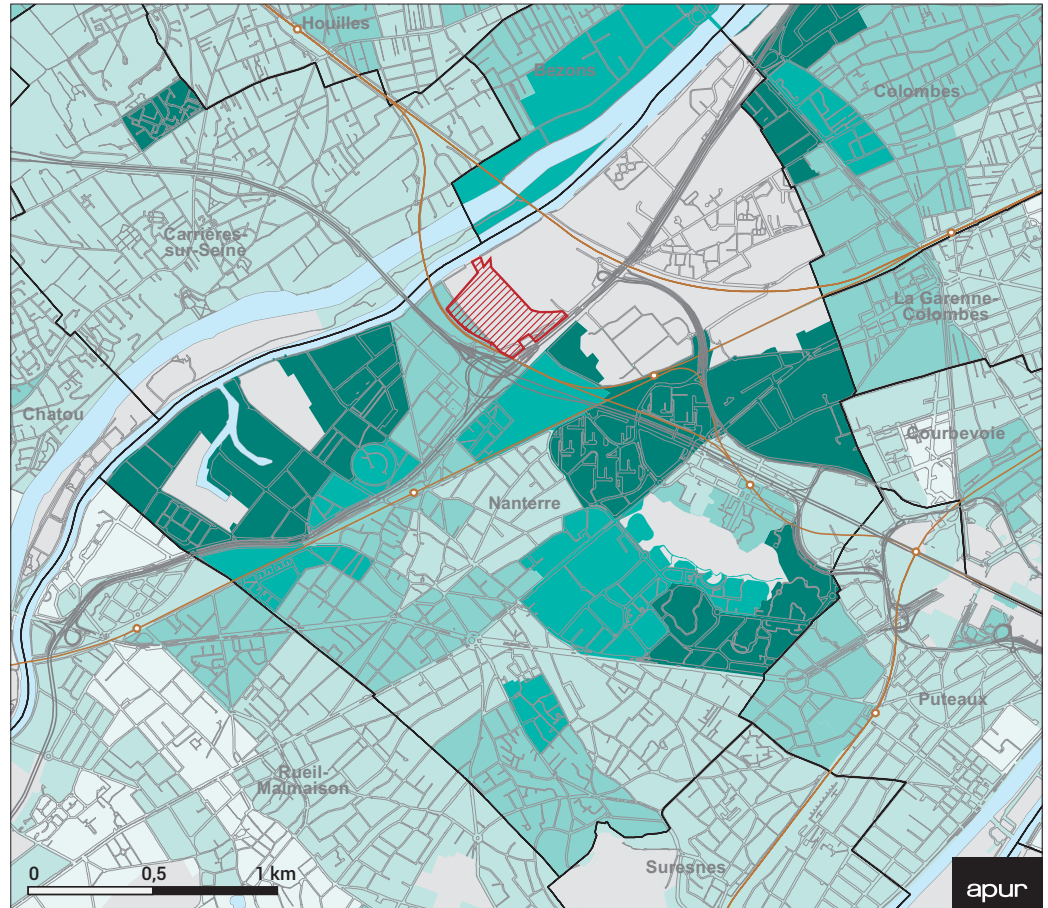
Part des employés et ouvriers, dans la population active âgée de 15 ans ou plus



Les emprises des principaux équipements et espaces verts, ainsi que les IRIS non significatifs apparaissent en gris.

RER, transilien
 autoroute, voie rapide

Source : Recensement de la Population (Insee) - 2012



Un ménage est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté fixé à 60 % du revenu médian défini à l'échelle de la France. En 2013, au seuil de 60 % du revenu médian, 6 ménages avec enfants sur 10 sont pauvres lorsque les deux adultes sont sans emploi, contre 2 sur 10 lorsqu'un des deux parents travaille et à peine 5 % lorsque les deux adultes travaillent. Les taux de pauvreté varient aussi fortement dans les familles monoparentales selon que le parent travaille ou non. Si la situation familiale est fortement corrélée avec le risque de pauvreté, c'est donc par le biais de la situation dans l'emploi¹³.

¹³ — D'après l'enquête Revenus fiscaux et sociaux de 2013, les foyers les plus à risque sont les foyers monoparentaux dont le risque de pauvreté est de 33 %, puis les couples ayant plus de trois enfants à charge dont le risque de pauvreté est de 23 %, contre 13 % dans la population générale.

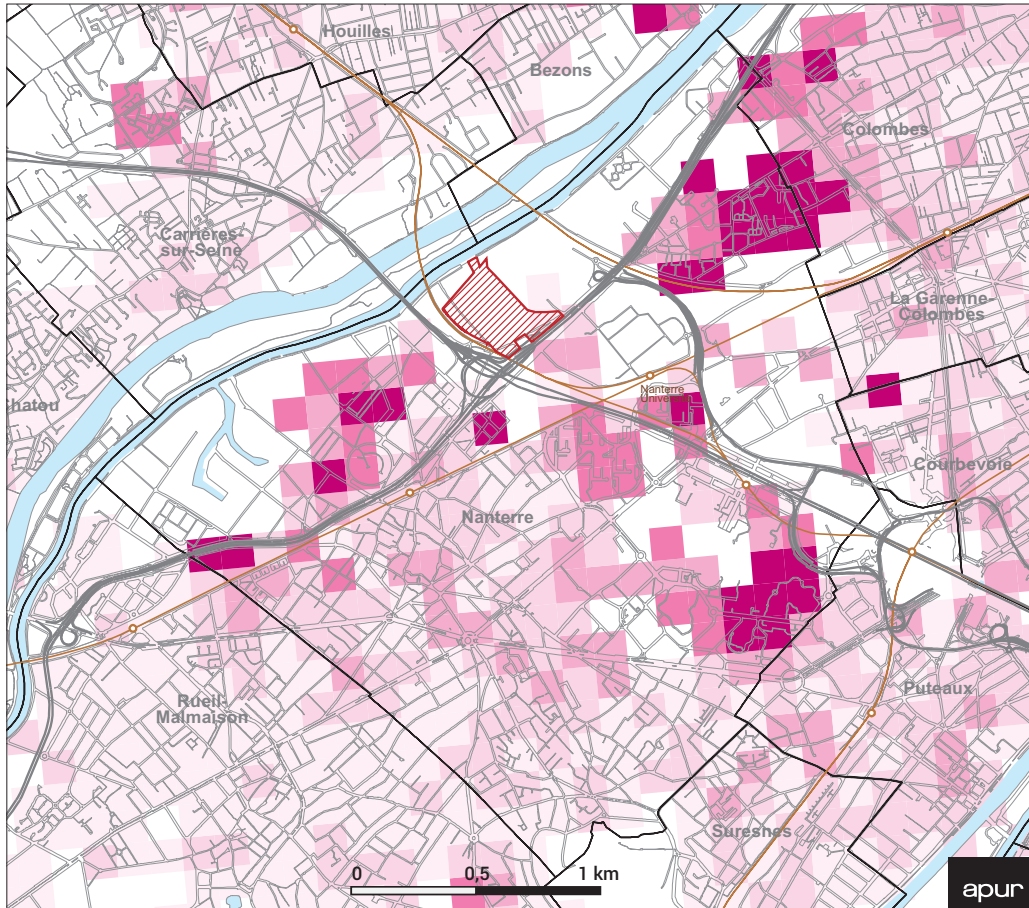
Un lien fort entre situation dans l'emploi et pauvreté, deux facteurs de risque en termes de santé

Comparé aux autres pays européens, le taux de pauvreté est relativement modéré et stable en France. Si ce résultat peut être mis au crédit d'une assez bonne résilience de notre système redistributif, y compris face à des situations de crise économique aiguë, la pauvreté en France reste marquée par une sempiternelle inertie. Les enfants « héritent » en quelque sorte de la pauvreté de leurs parents : ils résident dans des quartiers dits défavorisés, éprouvent davantage de difficultés scolaires et dès lors rencontrent un accès plus compliqué à l'emploi.

Les difficultés d'accès à l'emploi restent un paradoxe pour une ville qui compte plus d'emplois que d'habitants. La population est néanmoins plus vul-

néable au phénomène de chômage, du fait de sa situation (public peu ou pas qualifié, ouvrier ou employé). Dans certains secteurs proches du site, une personne sur quatre âgée de 15 à 64 ans est en situation de chômage.

La première cause du non-emploi est un déficit de qualifications et d'expérience professionnelle. Le risque de pauvreté est nettement plus élevé pour les personnes n'ayant pas atteint le lycée par rapport à celles ayant fait des études supérieures, ce risque est multiplié par trois. Si le meilleur antidote contre la pauvreté est l'emploi, le meilleur antidote contre l'inactivité et le chômage reste la qualification. La part des personnes âgées de plus de 15 ans, sans diplôme et résidant dans les quartiers voisins du site est particulièrement élevée, dépassant les 45 % pour certains secteurs.



LES MENAGES A BAS REVENUS - 2010

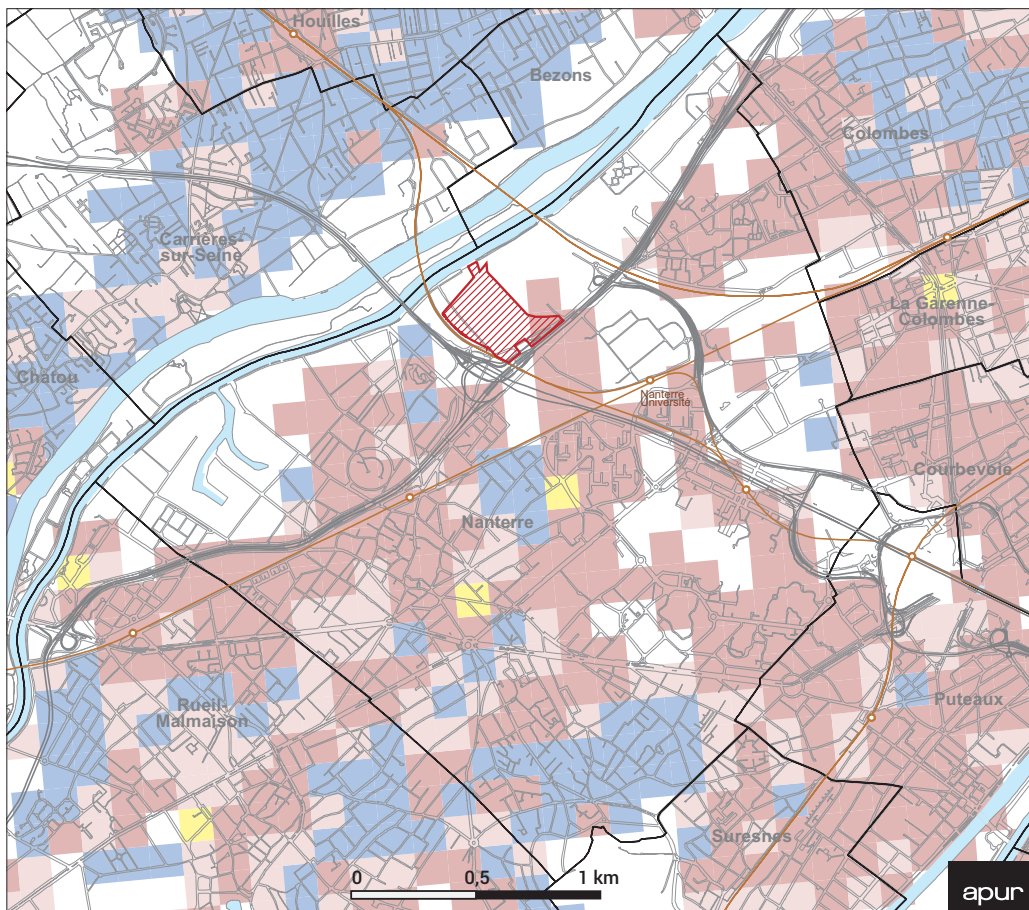
Part des ménages à bas revenus, dans le total des ménages

- plus de 40 %
- de 30 à 40 %
- de 20 à 30 %
- de 10 à 20 %
- moins de 10 %

Les carreaux comptant moins de 10 ménages apparaissent en blanc.

- RER, transilien
- autoroute, voie rapide

Source : fichier fiscal (Insee) - 2010



TYPLOGIE DE L'HABITAT - 2010

Dominante "habitat individuel" (plus de 50 % des ménages)

- plus de 50 % des ménages
- plus de 50 % de propriétaires
- plus de 50 % de locataires

Pas de dominante (autre cas)

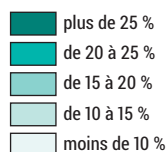
Les carreaux comptant moins de 10 ménages apparaissent en blanc.

- RER, transilien
- autoroute, voie rapide

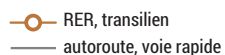
Source : fichier fiscal (Insee) - 2010

INDICE DE CHÔMAGE - 2013

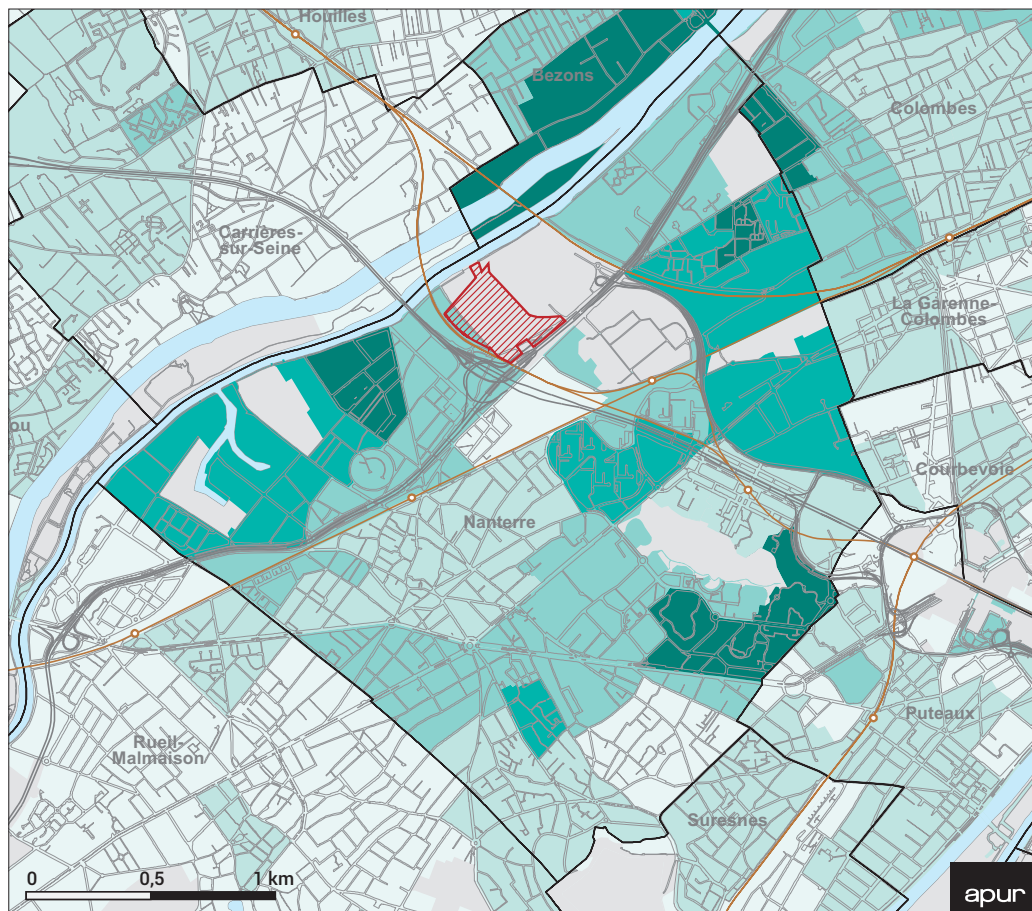
Part des demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C, dans le total des actifs âgés de 15 à 64 ans



Les emprises des principaux équipements et espaces verts, ainsi que les IRIS non significatifs apparaissent en gris.

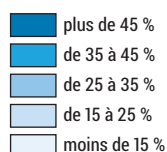


Sources : Pôle Emploi, traitement Insee - 2013, Recensement de la Population (Insee) - 2012

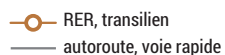


LES PERSONNES SANS DIPLÔME - 2012

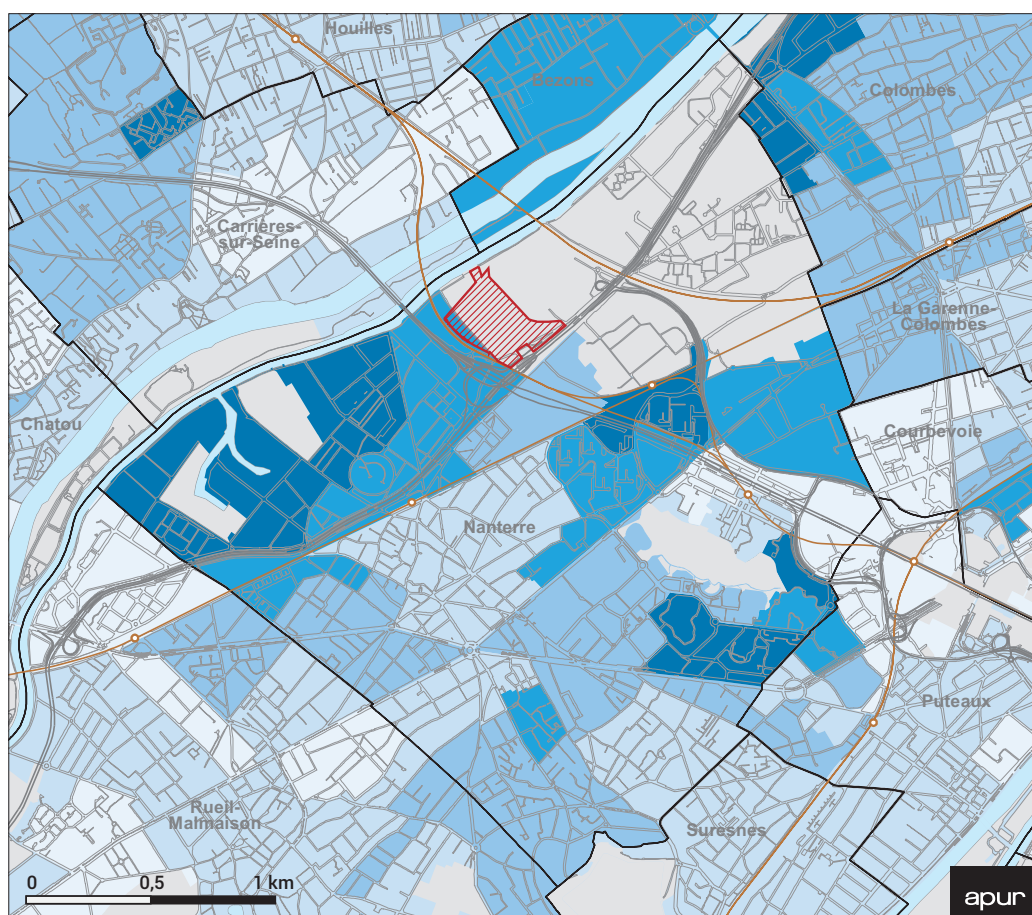
Part des personnes de 15 ans ou plus n'ayant aucun diplôme ou un diplôme de niveau BEPC, dans le total des personnes de 15 ans ou plus non scolarisées



Les emprises des principaux équipements et espaces verts, ainsi que les IRIS non significatifs apparaissent en gris.



Source : Recensement de la Population (Insee) - 2012



Focus jeune

La Ville de Nanterre se caractérise par une démographie dynamique et une part importante de jeunes au sein de sa population, 44 % sont âgés de moins de 30 ans. La jeunesse de la population est encore plus marquée aux abords du site, avec un indice de jeunesse particulièrement élevé par rapport à la moyenne communale. En particulier dans les quartiers République et Le petit Nanterre, où il atteint près de 4 jeunes âgés de moins de 18 ans pour une personne âgée de plus de 65 ans.

Cette jeunesse est liée à plusieurs facteurs : la part importante de logements sociaux sur le secteur qui accueillent de nombreuses familles et l'accueil d'une population spécifique de jeunes actifs, stagiaires du ministère de la Défense, dans le quartier Anatole France.

Les contrastes sociaux sont forts. La vitalité économique de la ville dont les offres d'emploi sont davantage ciblées vers des publics qualifiés, ne bénéficie pas aux jeunes peu ou pas diplômés. De nombreux jeunes Nanterriens restent à l'écart de cette dynamique économique avec un taux de chômage à 15,6 % contre 12,3 % en Île de France et 13,6 % en France¹⁴.

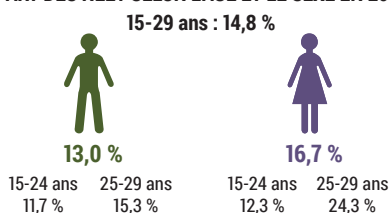
Dans le secteur des Provinces Françaises et le secteur Anatole France, le faible taux de scolarisation des jeunes apparaît comme un indicateur de sortie précoce du système scolaire. Une situation qui est confirmée par la part importante des non diplômés (environ un tiers).

Le problème est particulièrement préoccupant parmi les jeunes adultes, dont le taux de pauvreté a significativement augmenté depuis dix ans. La dégradation de leur situation sur le marché du travail depuis 2007 explique cette évolution. La France compte aujourd'hui 16,4 % de jeunes âgés de 15 à 29 ans, sortis du système scolaire, ni en emploi ni en formation (les NEET)¹⁵.

En 2014, 11,0 millions de jeunes âgés de 15 à 29 ans résident dans un ménage de France métropolitaine. Selon les normes du Bureau international du travail (BIT), en moyenne sur l'année, 53,8 % d'entre eux sont actifs : 44,0 % occupent un em-

ploi et 9,8 % sont au chômage. Le taux de chômage des jeunes actifs est de 18,3 %. En 2015, 15 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans sont sans emploi et ne suivent pas une formation, qu'elle soit formelle ou non formelle (part de NEET)¹⁶. En moyenne, cette proportion demeure plus élevée chez les jeunes femmes que chez les jeunes hommes. Elle progresse également avec l'âge et le niveau de scolarisation.

PART DES NEET SELON L'ÂGE ET LE SEXE EN 2015



Sources : Eurostat, 2015. « *Jeunes ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation (NEET)* », in *Panorama de la société 2014* : Les indicateurs sociaux de l'OCDE, éditions OCDE, Paris 2014

De nombreux facteurs sociodémographiques viennent accroître, parfois de manière cumulative, le risque de devenir NEET :

- le fait d'être issu de l'immigration (70 % de risque de plus que les autres)
- le niveau d'éducation (les jeunes dont le niveau d'éducation est faible ont un risque trois fois plus élevé de devenir NEET que les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur)
- le fait de vivre dans une zone rurale
- une forme de handicap (40 % de risque de plus que les autres)
- avoir des parents dont le niveau d'éducation est faible.

Le contexte économique peut venir amplifier par ailleurs ce risque, en créant des disparités territoriales¹⁷.

Pourtant de nombreux dispositifs et outils d'insertion coexistent sur le territoire, mais ils ne semblent pas suffire pour enrayer la spirale du chômage et les situations préoccupantes des jeunes NEET.

Une période prolongée de non-emploi en début de vie active peut avoir des conséquences durables sur la pauvreté, par un **effet dit de cicatrice**. La durée moyenne du chômage est de huit mois dans les pays de l'OCDE, mais de plus de quinze

mois en France. La persistance de la pauvreté en France est donc à mettre en relation avec la persistance du non-emploi. Les jeunes déscolarisés, au chômage ou inactifs et qui ne suivent aucune formation risquent l'exclusion sociale, avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté et sans les compétences nécessaires pour améliorer leur situation matérielle, les risques en termes de santé sont davantage préoccupants.

Un bas niveau des qualifications conduit à un emploi dans lequel les contraintes de travail sur la santé sont fortes (rythmes imposés, surcharge physique, horaires décalés, etc.) Ce travail est souvent mal rémunéré. La faiblesse des revenus a des conséquences également sur sa capacité à se loger, son alimentation, ses occasions de loisirs, ses réseaux sociaux... La combinaison de ces facteurs accroît les inégalités.

Dans ce contexte, le projet économique des Papeteries de Nanterre apparaît être une opportunité pour les publics locaux en difficulté sociale et économique et notamment les plus jeunes. La **responsabilité sociale des entreprises** qui vont s'implanter sur le site est à mobiliser ainsi que l'encouragement à l'implantation de **filiales ESS**, plus favorables à l'emploi des jeunes peu ou pas qualifiés.

14 – Données Insee, 2016.

15 – NEET : not in employment, education or training. En France, Le terme NEET désigne les jeunes qui n'ont pas d'emploi et ne suivent pas d'études. Ces décrocheurs seraient 1,9 million en France, en 2014. D'après le Céreq 1 jeune sur 4 n'a obtenu aucun diplôme en 2013. 85 % des jeunes sans emploi et sortis du système éducatif n'ont pas dépassé le Baccalauréat et près de 40 % d'entre eux n'ont aucun diplôme – soit près de 700 000 jeunes en 2015.

16 – Emploi et chômage des 15-29 ans en 2014, Stabilisation des taux d'activité, d'emploi et de chômage, Dares analyses, publication de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, n° 088, décembre 2015

17 – Jeunes Européens non insérés : de la prise en compte des NEET à la « garantie jeunesse », Conditions de vie, travail, emploi, Les fiches Repères, Injep, mai 2016.

INDICE DE JEUNESSE - 2010

Nombre de jeunes âgés de moins de 18 ans, par rapport au nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus

Dominante "jeunes"

- plus de 4 jeunes pour 1 senior
- de 2 à 4 jeunes pour 1 senior
- de 1 à 2 jeunes pour 1 senior

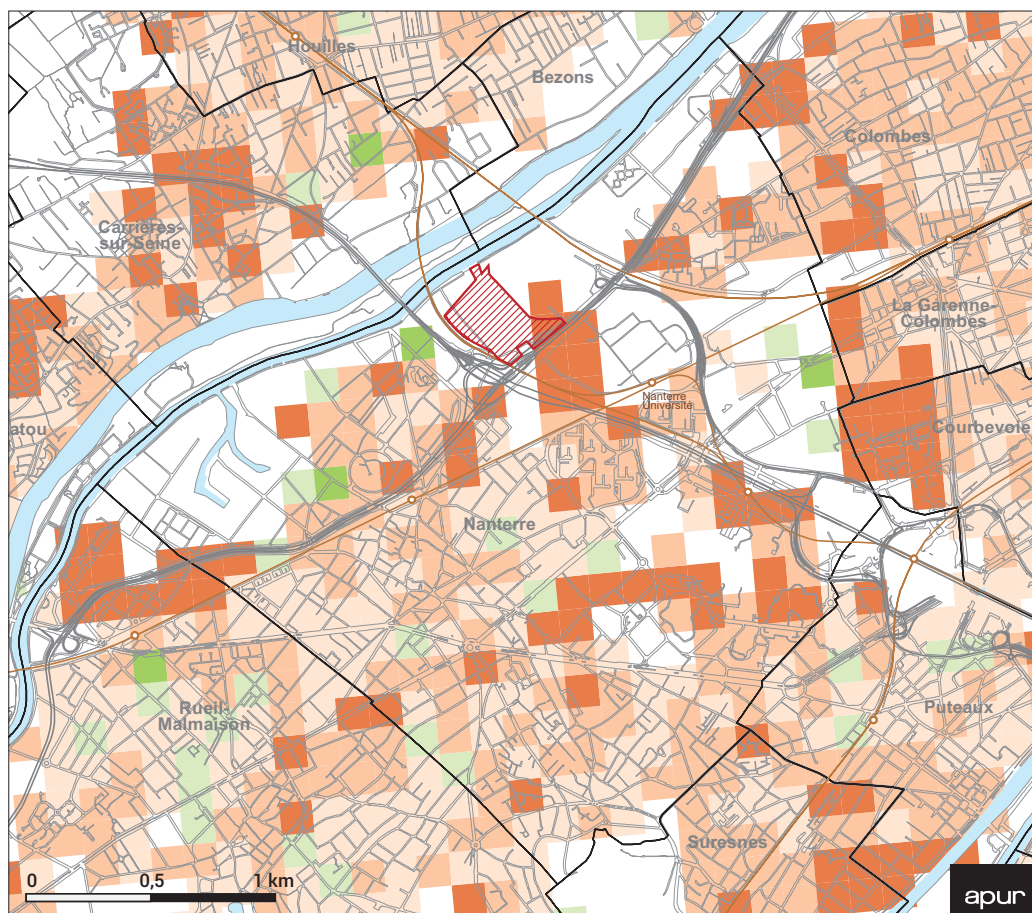
Dominante "seniors"

- plus de 2 seniors pour 1 jeune
- de 1 à 2 seniors pour 1 jeune

Les carreaux comptant moins de 10 ménages apparaissent en blanc.

- RER, transilien
- autoroute, voie rapide

Source : fichier fiscal (Insee) - 2010



LES JEUNES, NI EN ÉTUDE NI EN EMPLOI - 2011

Part des jeunes (*) sortis du système scolaire et n'ayant pas d'emploi, dans le total des jeunes (*)

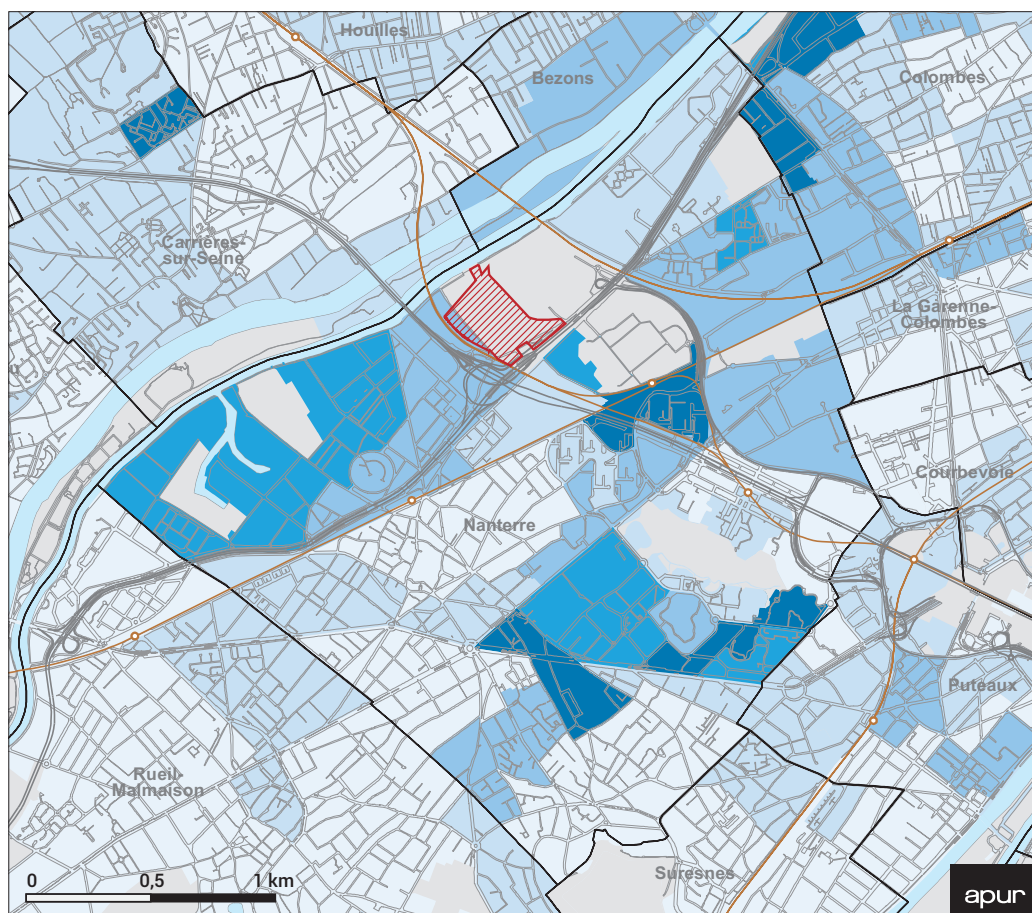
- plus de 25 %
- de 20 à 25 %
- de 15 à 20 %
- de 10 à 15 %
- moins de 10 %

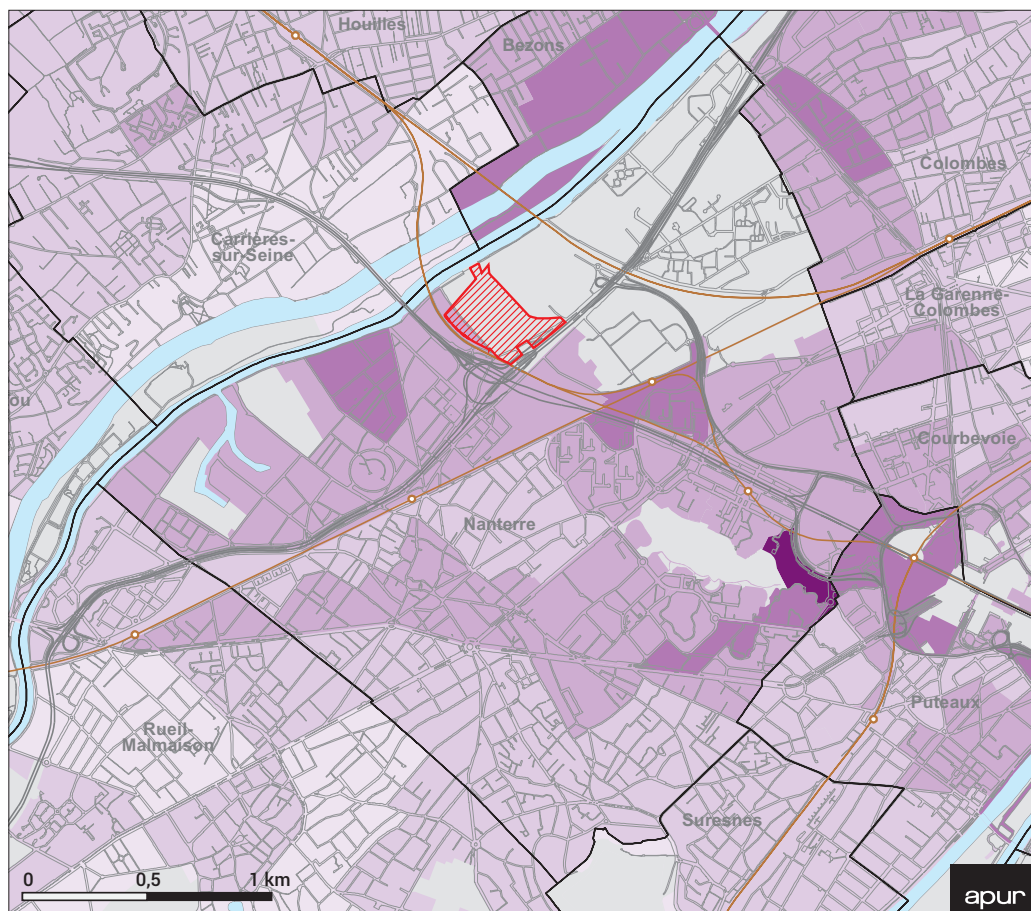
(*) de 16-25 ans

Les emprises des principaux équipements et espaces verts, ainsi que les IRIS non significatifs apparaissent en gris.

- RER, transilien
- autoroute, voie rapide

Source : Recensement de la Population (Insee) - 2011





LES IMMIGRÉS - 2012

Part des immigrés, dans la population totale

- plus de 40 %
- de 30 à 40 %
- de 20 à 30 %
- de 10 à 20 %
- moins de 10 %

Les emprises des principaux équipements et espaces verts, ainsi que les IRIS non significatifs apparaissent en gris.

- RER, transilien
- autoroute, voie rapide

Source : Recensement de la Population (Insee) - 2012

Coût économique et coût social

La situation d'absence d'emploi et de formation que vivent les jeunes non insérés peut se traduire par un sentiment d'isolement, des troubles de santé physique et mentale, autant d'états qui pèsent sur les individus mais aussi sur la société par les coûts qu'ils occasionnent en termes d'allocations diverses, de pertes de revenus, de diminution des contributions aux systèmes nationaux de protection sociale...

La mesure de ces effets est difficile à opérer de manière précise. Néanmoins, selon l'estimation du coût économique élaborée par Eurofound (2013), celui-ci s'élevait en 2011 à environ 153 milliards d'euros pour l'UE, soit 1,21 % du PIB cumulé se répartissant entre 142 milliards d'euros de manque à gagner et 11 milliards d'euros liés aux dépenses des systèmes de protection sociale et de santé (indemnités chômage, allocations diverses). Ce qui équivaut pour la France à 22 milliards d'euros soit 1,11 % du PIB.

Les réponses

Les deux acteurs principaux vers lesquels les jeunes les moins « insérés » sont Pôle emploi et les Missions locales. Si le premier est compétent pour chercher un emploi, les agents des Missions locales proposent un accompagnement plus général : aide à la recherche d'une formation, d'un service civique, rédaction de CV, apprentissage des outils numériques etc. Côté finances, les jeunes âgés de moins de 25 ans sans enfants et qui n'ont jamais travaillé n'ont ni le droit au RSA, ni aux allocations-chômage. Ils peuvent toutefois demander une « Garantie jeune », une aide à l'insertion des jeunes précaires mises en place en 2013¹⁸. Le dispositif Emplois d'avenir a été mis en place afin de proposer des solutions d'emploi aux jeunes sans emploi, peu ou pas qualifiés. Des mesures de formation et d'accompagnement sont mises en place par l'employeur pendant toute la durée du contrat. Objectifs : permettre aux jeunes de développer des compétences et d'accéder à une qualification, en vue

d'une insertion professionnelle durable.

Le souci réside dans la méconnaissance des jeunes « hors système » de la plupart de ces dispositifs d'insertions.

Le projet comporte de forts enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Il s'agit de réussir à renforcer les retombées locales de ces développements, en défendant un développement durable complémentaire au Pôle de la Défense. Le Projet d'aménagement et développement durable (Padd) a fixé des objectifs de maintenir une économie diversifiée dans un contexte francilien de forte tertiarisation afin de préserver une variété d'emploi pour les habitants de Nanterre (maintien d'activités productives et de la place des Tpe-Pme-Pmi, des activités artisanales, développement d'une offre commerciale diversifiée, adaptée aux besoins des usagers et pourvoyeuse d'emplois pour les habitants de Nanterre)¹⁹. Le projet économique des Pape-teries peut y contribuer fortement par la pluralité des programmes économiques qu'il propose d'y implanter.

La population et sa santé

La ville peut constituer aujourd'hui un **environnement pathogène**, bruit, pollution, stress, sédentarité... Ces éléments affectent plus ou moins directement, la santé. L'Institut national de prévention et d'éducation sur la santé (l'Inpes, France) définit certains facteurs qui agissent sur notre état de santé/ bien-être : « À chaque étape de la vie, l'état de santé se caractérise par des interactions complexes entre plusieurs facteurs d'ordre socioéconomique, en interdépendance avec l'environnement physique et le comportement individuel. Ces facteurs sont désignés comme les « déterminants de la santé ». Ils n'agissent pas isolément : c'est la combinaison de leurs effets qui influe sur l'état de santé ».

Les modes de vie (alimentation, activité physique, activités culturelles, participation citoyenne) et les facteurs économiques et sociaux (emploi / formation, liens sociaux, cohésion sociale, situation de stress Vs possibilité individuelle d'épanouissement), constituent des paramètres susceptibles d'intervenir sur la santé des individus, ils peuvent en complément, être influencés par l'organisation urbaine et la vie du quartier. L'influence directe des choix d'urbanisme sur la prévalence de maladies multifactorielles tels que les cancers, est désormais avérée.

Une observation de longue date

La Ville de Nanterre a mis en place plusieurs observatoires locaux permettant de disposer d'une meilleure lisibilité

18 – Le montant de cette allocation est de 461 euros mensuels, en contrepartie, le jeune s'engage à suivre assidûment divers stages d'insertion en entreprise.

19 – Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Santé Environnement et Aménagement Durable Candidature de la Ville de Nanterre, Dossier technique, 19 avril 2016, Mairie de Nanterre, ARS, ADEME

20 – Une mort prématurée est une mort survenue avant l'âge de 65 ans. À Nanterre, le taux de surmortalité prématurée est de 24 % pour les hommes et 14 % pour les femmes

des tendances et besoins du territoire et de ses populations. Les observatoires de la santé, de l'action sociale et de la prospective permettent de dresser des tableaux de cadrages socioéconomiques et sanitaires, sur lesquelles peuvent s'appuyer les stratégies et actions politiques de la Ville. Si la santé publique n'est pas une compétence obligatoire des collectivités locales, la Ville de Nanterre s'en est saisie depuis plusieurs années, afin d'apporter des réponses adaptées à son contexte et ses besoins locaux. La ville conduit donc des politiques d'amélioration de l'état de santé de ses populations et de réduction des inégalités. Dans le cadre de la révision de son Plan Local d'urbanisme (Plu), la Ville de Nanterre s'est également donnée comme objectif de concevoir **un projet de ville durable et favorable au bien-être et à la santé** des Nanterriens. Elle a également souhaité concevoir un projet de développement écologiquement exemplaire en s'appuyant sur une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU).

Le diagnostic santé s'appuie sur une diversité de données issues du tableau de bord de l'Observatoire local de la Santé et de la monographie de l'ARS qui compilent des indicateurs de mortalité, mortalité évitable et l'espérance de vie (réduite de deux ans pour les Nanterriens); des résultats d'enquêtes menées localement; des résultats des diagnostics santé menés dans les quatre Zones urbaines sensibles (ZUS) de la ville ainsi que des indicateurs de démographie médicale.

Des prévalences spécifiques

Selon le tableau de bord de l'observatoire local de santé de Nanterre, des priorités en termes d'enjeux sanitaires sont identifiées. La population présente de forte prévalence pour les maladies cardiovasculaires et les affections de longue durée (ALD), dans des proportions plus importantes que la moyenne observée dans les Hauts-de-Seine et la Région Île de France. Des forts enjeux en termes d'obésité notamment chez les enfants et les jeunes, des problématiques de santé

mentale ressortent également des diagnostics santé menés dans les quartiers prioritaires de la Ville de Nanterre.

La mortalité prématurée²⁰ à Nanterre est significativement plus élevée que celle du département des Hauts-de-Seine ainsi que celle de la région Île-de-France. Avec 21 % de risques supplémentaires de décéder avant l'âge de 65 ans par rapport à la moyenne régionale, on note également une différence selon les sexes, + 14 % pour les femmes et + 24 % pour les hommes. Pour comparaison, une mort sur quatre à Paris contre une mort sur trois à Nanterre survient avant l'âge de 65 ans.

Les principales causes de mortalité pour les femmes sont davantage pour 30 % des décès imputables à une maladie cardiovasculaire, contre 26,5 % en Île-de-France et 24 % à un cancer contre 28,2 % en Île-de-France. Pour les hommes, 33 % des décès sont imputables à un cancer contre 36 % Île-de-France et 26 % à une maladie cardiovasculaire contre 22,7 % en Île-de-France.

Les inégalités s'inscrivent dès le plus jeune âge et même au cours de la grossesse, les conséquences sur les taux de prématurité et les petits poids de naissance sont plus importants dans les foyers à faibles revenus. Les enfants d'ouvriers et les enfants scolarisés en Zone d'éducation prioritaire (Zep) ont un état de santé bucco-dentaire moins bon et sont plus souvent en surcharge pondérale que les autres.

En termes d'inégalité sociale de santé, certains indicateurs d'état sanitaire sont défavorables comparés à ceux de la région. Une surreprésentation de certaines pathologies (obésité des enfants, addiction) est nettement constatée depuis plusieurs années. La prévalence de l'obésité et du surpoids chez l'enfant est plus importante à Nanterre qu'à l'échelle régionale ou nationale (28 % des filles et 23,8 % des garçons âgés de dix ans sont en situation d'obésité contre 19 % des filles et garçons en France).





ANALYSE DES COMPOSANTES DU PROJET ET RECOMMANDATIONS



© Ph. Guignard/air-images.net

2.

Environnement

De nombreuses études²¹ s'intéressent désormais à la corrélation entre inégalités d'exposition à des nuisances environnementales (pollution de l'air, bruit, pollution des sols, activités polluantes, coupures urbaines générées par des infrastructures de transports, risques naturels et technologiques, etc.) et situations de défaveur sociale. On constate ainsi des phénomènes de ségrégation sociale, où les populations les plus fragiles subissent souvent une double peine et une forme d'injustice environnementale (cumul de situations pénalisantes : environnement dégradé et situation sociale difficile, isolement, etc.).

La justice environnementale passe également par un accès équitable, notamment pour ces populations les plus fragiles à des aménités urbaines (espaces verts, trame bleue, espaces publics qualitatifs, etc.), endroits de ressourcement qui permettent de contrebalancer les nuisances subies.

2.1. Le futur site, au cœur de fortes contraintes environnementales

Le Plan Régional Santé Environnement 2 (Prse-2) de la région Île-de-France (2011-2015), s'était donné pour objectif de réduire les inégalités environnementales, objectif repris actuellement dans l'élaboration du Prse-3. Un travail d'identification de **Points Noirs Environnementaux** (PNE), c'est-à-dire des zones géographiques surexposées aux nuisances et pollutions a été mené par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France (IAU îdf). Cinq indicateurs de nuisances et de pollutions ont été retenus afin de permettre l'identification de ces points noirs environnementaux : la pollution de l'air, le bruit, la pollution des sols, la pollution de l'eau distribuée, les pollutions chroniques liées à l'activité industrielle²². Ce travail d'identification s'est appuyé sur des valeurs limites et réglementaires.

Il ressort ainsi que le site des Papeteries correspond à un Point Noir Environnemental

(au moins 3 nuisances et pollutions), à noter néanmoins que cette zone est actuellement, non habitée.

En revanche, les riverains subissent ce cumul de risques d'exposition dont les populations vulnérables sont plus fréquemment victimes. La corrélation entre inégalité d'exposition à des nuisances environnementales et situation de défaveur sociale, est davantage marquée dans les territoires les plus défavorisés. Les publics les plus fragiles subissent la double peine (environnement dégradé et situation sociale difficile) dont les conséquences sur leur santé doivent désormais être prises en compte. Le projet doit être particulièrement vigilant à ne pas engendrer davantage de pollutions sonores et atmosphériques, dont les premières victimes seraient les riverains et notamment ceux les plus fragiles socioéconomiquement parlant.

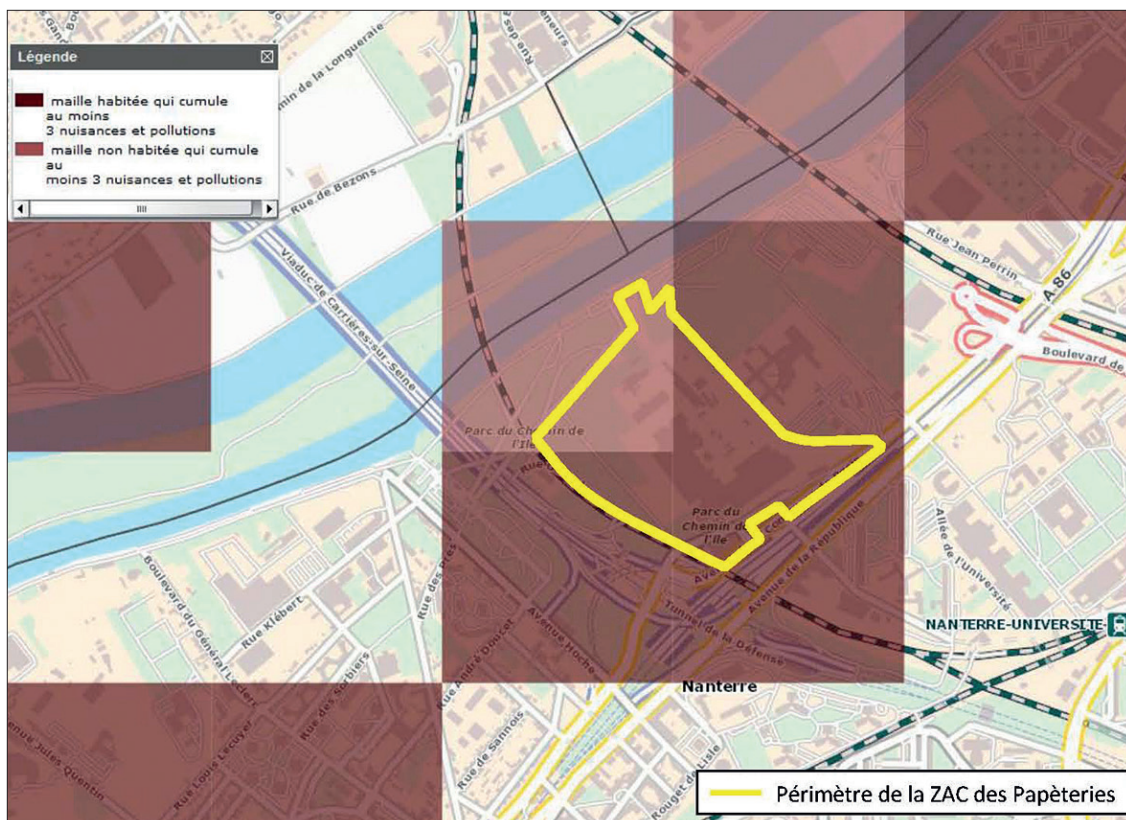
21 — Rémy SLAMA, Xavier MORELLI, Camille RIEUX, Joseh CYRYS et Bertil FORSBERG « Pollution de l'air, santé et défaveur sociale: une étude d'impact sanitaire à une échelle spatiale fine », Pollution atmosphérique [En ligne], N° 231 - 232, mis à jour le: 09/02/2017, URL: <http://lodel.irevues.inist.fr/pollution-atmospherique/index.php?id=5973>, <https://doi.org/10.4267/pollution-atmospherique.5973>

22 — https://www.iau-idf.fr/fileadmin/DataStorage/Institut/Fiches_references/idf_pne.pdf

23 — Magali Corso, Sylvia Medina, Claude Tillier, Quelle est la part des pics de pollution dans les effets à court terme de la pollution de l'air sur la santé dans les villes de France? Santé publique France, juin 2016.

24 — Santé publique France a réalisé en 2016, une évaluation quantitative de l'impact sanitaire (EQIS) de la pollution atmosphérique afin d'en estimer le poids sur la santé. L'étude de Santé publique France apporte une nouvelle estimation nationale du poids de la pollution par les particules fines PM2.5 en lien avec l'activité humaine.

POINT NOIR ENVIRONNEMENTAL



Source : Étude d'impact, Projet d'aménagement de la ZAC des Papèteries, Commune de Nanterre (92), 2016 (Document IAU idf)

2.2. La pollution de l'air

25 – Par les travaux de Santé publique France notamment, il est désormais confirmé que la pollution atmosphérique comporte des conséquences importantes en termes de santé publique en France. Ces chercheurs démontrent que la mise en place d'actions afin de réduire durablement la pollution atmosphérique permettrait d'améliorer de façon considérable la santé et la qualité de vie de la population. Le programme de surveillance air et santé de Santé Publique France sera élargi à l'étude des maladies en lien avec la pollution, comme les pathologies cardiovasculaires, le cancer et l'asthme. Sylvia Medina, *Études d'interventions sur la qualité de l'air : quels effets sur la santé?* Revue de la littérature (1987-2015), Santé publique France, juin 2016.

26 – Le NO2 est un gaz irritant pour les bronches. En milieu urbain, la principale source est émise par le trafic routier.

27 – Cancérogène notoire, il est classé cancérogène de catégorie A pour l'homme par l'Union Européenne.

28 – Les particules fines PM10 et PM2,5 se distinguent selon leur diamètre. Les combustions industrielles, le transport, le chauffage domestique et l'incinération des déchets sont des émetteurs de particules en suspension.

Chaque jour de nombreux Franciliens sont exposés à des niveaux élevés de pollution, notamment aux particules, déclarées cancérogènes certains par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en juin 2012. Selon l'agence régionale AirParif, c'est plus de 1,5 million de Franciliens qui sont exposés à des niveaux de pollution élevés, pour ne pas dire très élevés. Le **niveau atteint** n'est pas le seul facteur important, la **durée d'exposition** représente également un facteur de nocivité aggravant. Santé Publique France a par ailleurs mené une étude²³, dans 17 villes en France, de 2007 à 2010, afin de calculer la part des pics de pollution dans les effets sur la santé. Les résultats confirment les travaux de surveillance précédents, l'exposition à la pollution quotidienne et dans la durée a un impact plus important sur la santé, les pics de pollution somme toute, ayant un effet plus marginal.

Polluants et effets sur la santé

La pollution atmosphérique a des effets avérés sur la santé et contribue au développement de certaines pathologies (infarctus du myocarde, affections respiratoires, affections cardiovasculaires, maladies respiratoires (asthme), cancers, etc.). Ainsi, la pollution de l'air est responsable de 48000 morts chaque année en France, soit 9 % des morts annuelles²⁴.

Un nombre croissant d'études²⁵, montrent des effets aigus mais aussi des risques chroniques en lien avec l'exposition à certains polluants atmosphériques, (NO2²⁶, PM2,5, PM 10, Benzène²⁷, Ozone). Les particules, composées de polluants organiques et chimiques, se fixent à l'intérieur des poumons, en particulier les plus fines (PM2,5)²⁸ qui peuvent atteindre les alvéoles pulmonaires. Un certain niveau de concentration est désormais réglementé et ne doit pas être dépassé.

L'intensité des expositions environnementales en population générale (qualité de l'air, de l'eau, mais aussi les perturbateurs endocriniens) est moins forte que celles des expositions professionnelles. Néanmoins, ces expositions concernent davantage de personnes. Malgré la réduction des émissions nationales des principaux polluants, les concentrations mesurées dans l'air ambiant de nombreux polluants atmosphériques, (notamment les Particules, le NO₂) restent stables dans la plupart des grandes villes françaises et dépassent régulièrement les valeurs réglementaires européennes et nationales (Pics de pollution).

Au travers des études épidémiologiques, il a été démontré que les caractéristiques telles que l'âge, le sexe ou l'état de santé influencent la sensibilité à la pollution atmosphérique. Ainsi, certains groupes

de population, tels que les jeunes enfants, les personnes âgées et les individus souffrant de pathologies chroniques, ont été identifiés comme plus concernés par les effets de la pollution atmosphérique.

Les personnes âgées seraient plus sensibles à la pollution atmosphérique en raison de la diminution de leurs capacités antioxydantes locales et de la capacité d'adaptation de leur système de défense. Chez les enfants, la maturation pulmonaire n'est que partielle à la naissance, le stock d'alvéoles continuant à se développer jusqu'à l'âge de 8 ans.

Les polluants atmosphériques, et en particulier les particules fines en suspension (PM_{2,5}), ont un effet démontré sur la mortalité et le risque de cancer du poumon et dans le cas de l'exposition des femmes enceintes, un effet présumé sur le risque de petit poids de naissance.

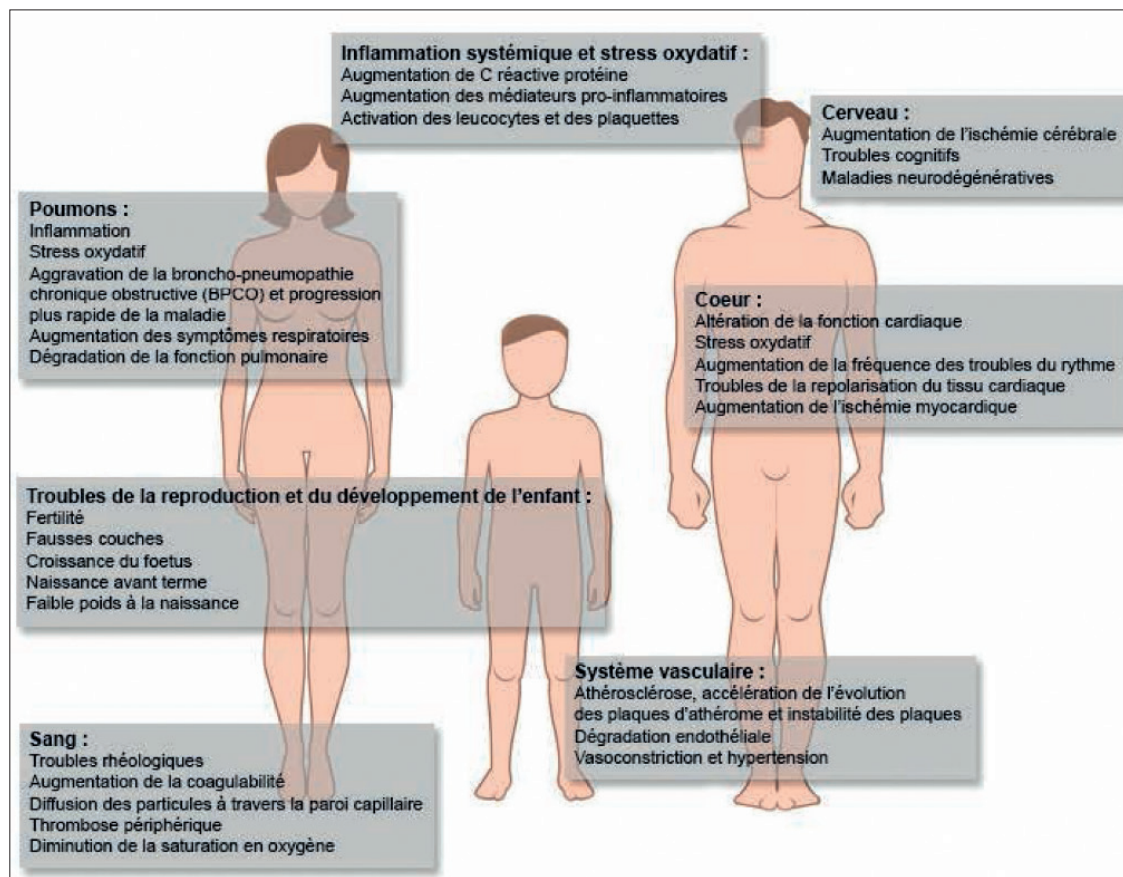
Exposition chronique renforcée à proximité des axes routiers

Les météorologues considèrent²⁹ que l'origine de la mauvaise qualité de l'air à proximité des axes routiers est à rechercher dans la conjugaison de **la pollution dite de fond et de l'impact local du trafic routier** qui produit une forte concentration de polluants. Lorsque la circulation est importante, s'ajoute à l'ambiance générale du quartier, la pollution induite par le trafic.

En zone urbaine, les véhicules représentent une source majeure de polluants qui sont principalement, l'oxyde d'azote, le monoxyde de carbone, les composés organiques volatiles, le benzène... Selon Airparif, à proximité des axes routiers, les niveaux moyens annuels de NO_x (qui regroupe deux types de molécules polluantes : le monoxyde d'azote NO et

29 – Sabine HOST, 2013 Pollution liée au trafic routier

PRINCIPAUX MÉCANISMES D'ACTION DES PARTICULES FINES SUR LA SANTÉ



© INVS - 2014

Source : Programme de surveillance air et santé, INVS, 2014

le dioxyde d'azote NO₂) et de benzène peuvent atteindre de deux à quatre fois les niveaux observés en situation de fond. Le NO₂ est particulièrement dangereux pour la santé, il fragilise notamment la muqueuse pulmonaire.

On observe une décroissance rapide du niveau de ces polluants dans les 20 premiers mètres et une diminution progressive avec une influence du trafic encore efficace jusqu'à environ 200 mètres.

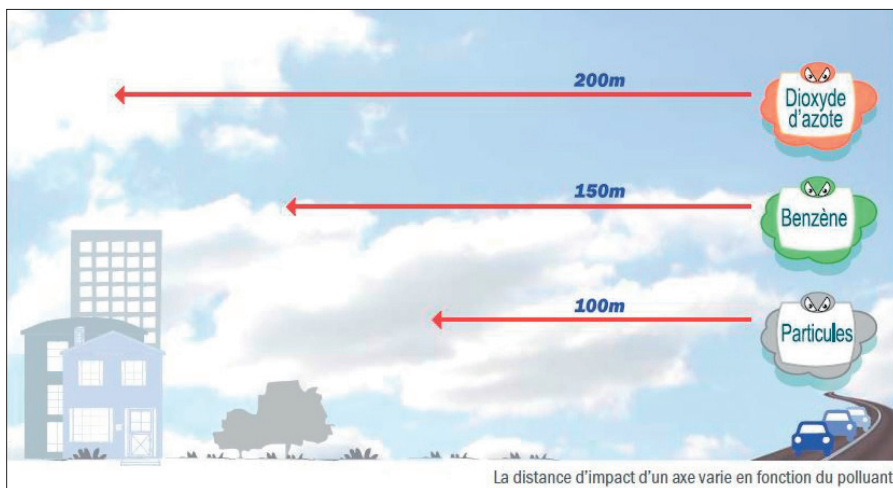
La Région Île de France vit régulièrement des épisodes de Pics de pollution. Des mesures de protection des habi-

tants peuvent être prises (gratuité du stationnement résidentiel, abaissement des seuils des limitations de vitesse, écovignette, etc.) et il est conseillé aux personnes sensibles de réduire ou d'éviter les activités physiques et sportives intenses (obligeant à respirer par la bouche) en plein air ou en intérieur. Il est également recommandé une vigilance vis-à-vis de symptômes évocateurs (fatigue, mal de gorge, nez bouché, toux, essoufflement, sifflements, palpitations), une adaptation des traitements peut être nécessaire, notamment pour les patients asthmatiques ou les insuffisants respiratoires.

Des enjeux de pollution de l'air important sur le site (proximité échangeur A14/A86)

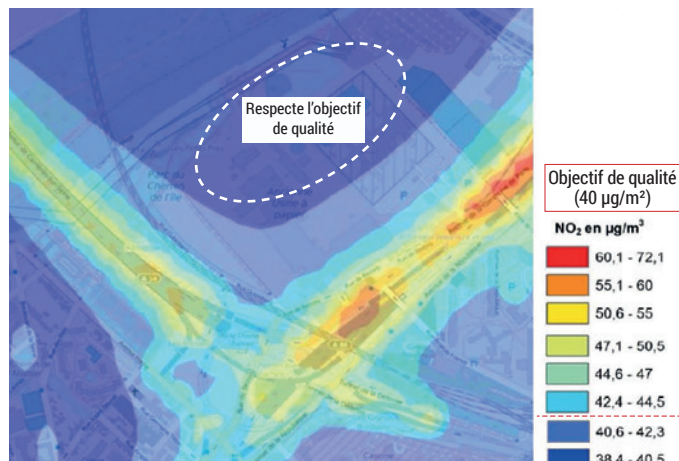
Dans le cadre de la ZAC et de son Étude d'Impact (EI), une étude air et santé a été réalisée avec des cartes de modélisation de la qualité de l'air pour différents polluants (NO₂, Benzène) et une campagne de mesure in situ (3 points trafics et 2 points fond urbain). Il faut toutefois noter que les particules fines (PM10 et PM_{2,5}) n'ont pu être mesurées dans le cadre de cette EI alors que ces polluants présentent des risques avérés et sont des enjeux majeurs de santé publique.

ZONE DE VIGILANCE DE 200 M À CONSIDÉRER

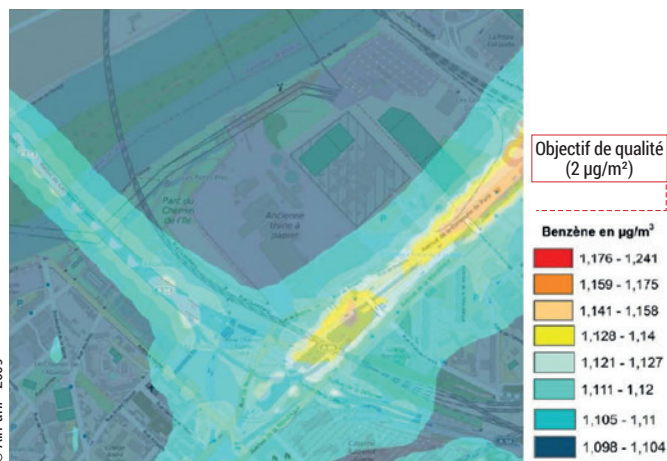


AirParif : http://www.airparif.asso.fr/_pdf/publications/NUMERO39.pdf

CONCENTRATION EN NO₂ À PROXIMITÉ DE LA ZAC DES PAPERIES



CONCENTRATION EN BENZÈNE À PROXIMITÉ DE LA ZAC DES PAPERIES



Le site de par sa proximité à l'échangeur A14/A86, présente des dépassements des valeurs seuils. Le périmètre sud et ouest de la ZAC des Papeteries est particulièrement concerné par cette forte concentration de polluants.

Plus on s'éloigne des infrastructures routières (nord-est du site), plus la qualité de l'air s'améliore. Ainsi, la partie nord-est de la ZAC des Papeteries apparaît être moins impactée.

Cette exposition chronique constitue **un enjeu majeur de santé publique**.

Ce risque est donc à prendre en considération pour les usagers déjà présents (riverains, prisonniers et personnels de la Maison d'Arrêt), mais aussi pour les futurs usagers du site (salariés, usagers du Parc du Chemin de l'Île, etc.) et notamment pour les publics les plus vulnérables (enfants, personnes âgées, femmes enceintes). L'architecture des bâtiments de la ZAC doit minimiser l'exposition des personnes à l'intérieur des bâtiments par des dispositifs techniques adaptés.

La campagne de mesure, montre qu'à proximité des zones de trafic routier, les teneurs en moyenne de NO₂ et de Benzène sont respectivement de 62,03 µg/m³ (dépassement important de l'objectif de qualité de 40 µg/m³) et de 1,3 µg/m³ (respect de l'objectif de qualité) et sont bien plus importantes que les valeurs constatées en situation de fond urbain avec en moyenne 44,65 µg/m³ pour le NO₂ (dépassement de l'objectif de qualité) et 1,1 µg/m³ pour le Benzène.

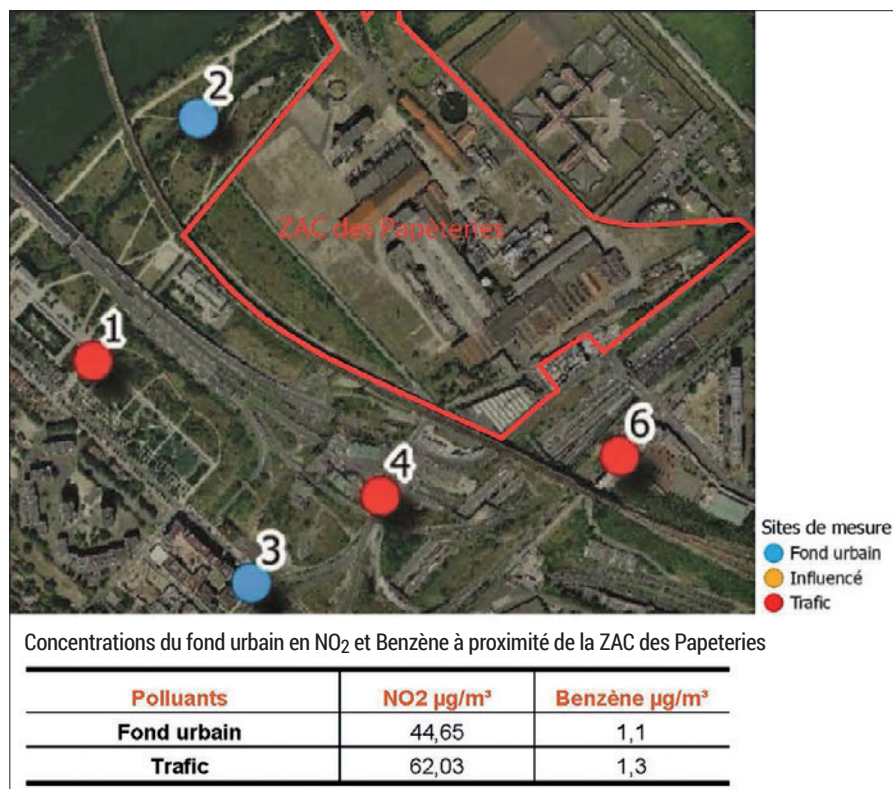
En comparaison, en situation de fond, les moyennes annuelles de NO₂ des stations de mesure à Paris et en petite couronne urbaines et périurbaines sont comprises entre 35 µg/m³ et 43 µg/m³. En situation de proximité au trafic routier les moyennes annuelles vont de 60 µg/m³ (place Vaugirard à Paris) à 105 µg/m³ (boulevard périphérique Auteuil). Tous les sites trafic dépassent la valeur limite annuelle et l'objectif de qualité. « Les concentrations sont plus élevées à proxi-

mité des axes de circulation et plus particulièrement près des axes parisiens où les conditions de circulation et de dispersion des émissions sont plus difficiles. [...] Les concentrations de benzène en situation de fond sont légèrement plus élevées dans le cœur dense de l'agglomération parisienne. Une décroissance des niveaux est constatée au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre de l'agglomération parisienne. »

Les habitants conscients de vivre dans une zone du cumul de nuisances, voient en partie la solution dans la couverture de l'A86 afin de limiter les pollutions actuelles mais également celles à venir qui vont être amplifiées par le trafic supplémentaire généré par les nouveaux usagers du site.

Les habitants ont souligné cette exigence de couverture dans les débats lors de la concertation et des ateliers, où il a été dit par exemple : « Néanmoins, j'attire votre attention sur le point suivant. Comment entrevoir l'adéquation d'un tel site avec son environnement sans penser à couvrir cette portion de l'A86 ? Elle regroupe pourtant tous les flux de l'échangeur A86 / A14 avant le péage donc quasi-tout le trafic. La portion qui sera couverte n'a pas le quart de ces flux ! De surcroît nous avons des logements à 30 mètres et un collège à 20 mètres de l'A86. Je rappelle que des études démontrent l'augmentation des maladies respiratoires chroniques et de la mortalité due à la pollution. Des études plus récentes démontrent également un impact sur l'espérance de vie dû aux nuisances sonores. Le projet apportera nécessairement plus de trafic, d'autant plus avec la création de la portière logistique. Trop cher me direz-vous ? Mais à combien estimez-vous la santé de vos concitoyens ? J'accueille très volontiers le projet, ne vous y trompez pas mais ne pas inclure la couverture de cette portion de l'A86 est un non-sens et une injustice car nous parlons bien ici de santé publique. » Un habitant du quartier de la République

LOCALISATION DES POINTS DE MESURES



Source : Étude d'Impact, Projet d'aménagement de la ZAC des Papeteries, 2016

2.3. Le bruit

Les effets sur la santé de la pollution par le bruit sont multiples. Les bruits de l'environnement, générés par les routes, les voies ferrées et le trafic aérien au voisinage des aéroports ou ceux perçus au voisinage des activités industrielles, artisanales, commerciales ou de loisir sont à l'origine d'effets importants sur la santé des personnes exposées. La première fonction affectée par l'exposition à des niveaux de bruits excessifs est le sommeil.

Bruit et impacts sur la santé

Le bruit en soi ne déclenche pas directement de maladie, mais en revanche, la gêne sonore répétée et constante, provoque sur la durée, des maladies par combinaison d'effets physiologiques et psychologiques. Il engendre ainsi l'augmentation des risques cardiovasculaires, la baisse des capacités de concentration, des troubles de l'apprentissage, des pathologies auditives pour les expositions aux niveaux sonores élevés (>85 dB) qui peut entraîner une destruction irrémédiable de nos cellules sensibles peu nom-

breuses. Un stress psychologique peut également apparaître au-delà des seuils de gêne qui se situe entre 60 et 65 dB(A) selon les individus³¹.

Par ailleurs, d'après une enquête menée par Bruitparif, le bruit des transports dans l'agglomération parisienne est responsable de 75 000 années de vie en bonne santé perdues chaque année³², ce qui correspond à une perte de 7,3 mois par habitant en moyenne au cours d'une vie entière. Le bruit routier représente ainsi la principale source de morbidité, il concentre 85 % des estimations de pertes d'années de vie en bonne santé dans l'agglomération parisienne. Les principaux effets sanitaires de l'exposition au bruit environnementaux sont les troubles du sommeil (44 000 années de bonne santé perdues), la gêne auditive avec (30 000 années de vie en bonne santé perdues). Ainsi, le bruit des transports représente l'une des premières causes de morbidité derrière la pollution atmosphérique. Enfin, le bruit reste grandement lié à la perception individuelle (appréciation subjective) et au jugement négatif par les

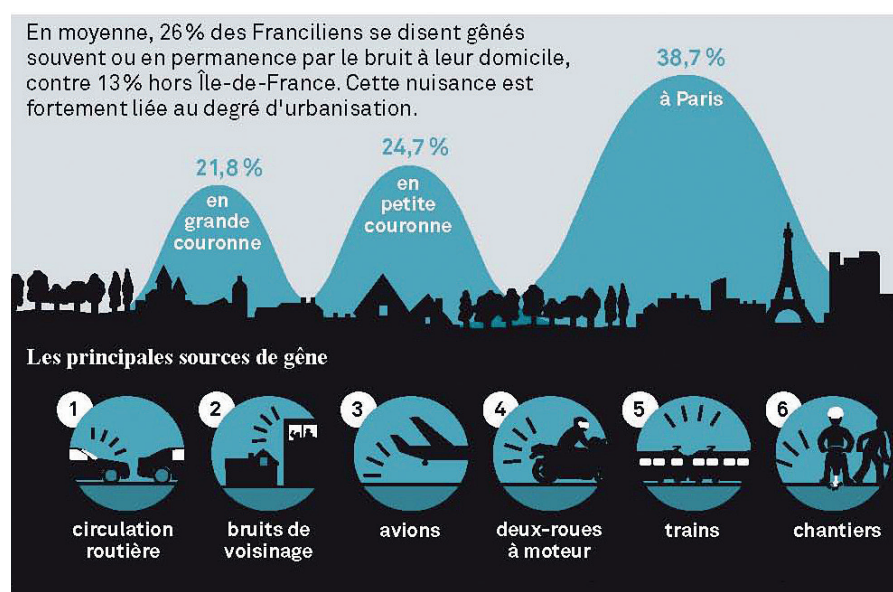
nuisances qu'il cause, d'où l'importance de mettre en œuvre des actions pour le réduire. La première nuisance perçue est imputée à la circulation automobile, ensuite viennent les bruits de voisinage, les avions, les deux roues motorisées, les trains, les nuisances dues aux chantiers, selon le Baromètre Santé-entreprise de l'Inpes. (cf. l'illustration ci-dessous).

Ainsi, les bruits des transports sont considérés comme nocifs. La quantification des impacts sanitaires du bruit des transports et leur valorisation économique ont permis de mettre à disposition des données de coûts sanitaires par individu pour la gêne, les troubles du sommeil et autres effets sur la santé, par mode de transport et par niveau de bruit.

Concernant le bruit, la Directive Européenne 2002/49/CE impose les valeurs limites Lden³³ suivantes :

- Bruit routier : 68 dB(A)
- Bruit ferré : 73 dB(A)
- Bruit des aéronefs : 55 dB(A)
- Bruit industriel : 71 dB(A).

PLUS D'UN FRANCIEN SUR QUATRE GÊNÉ PAR LE BRUIT



Source : Baromètre santé-environnement, INPES 2007, exploitation ORS Île-de-France

31 – Étude d'impact Projet d'aménagement de la ZAC des Papeteries Commune de Nanterre (92), octobre 2016
Étude d'impact Projet d'aménagement de la ZAC des Papeteries Commune de Nanterre (92), octobre 2016.

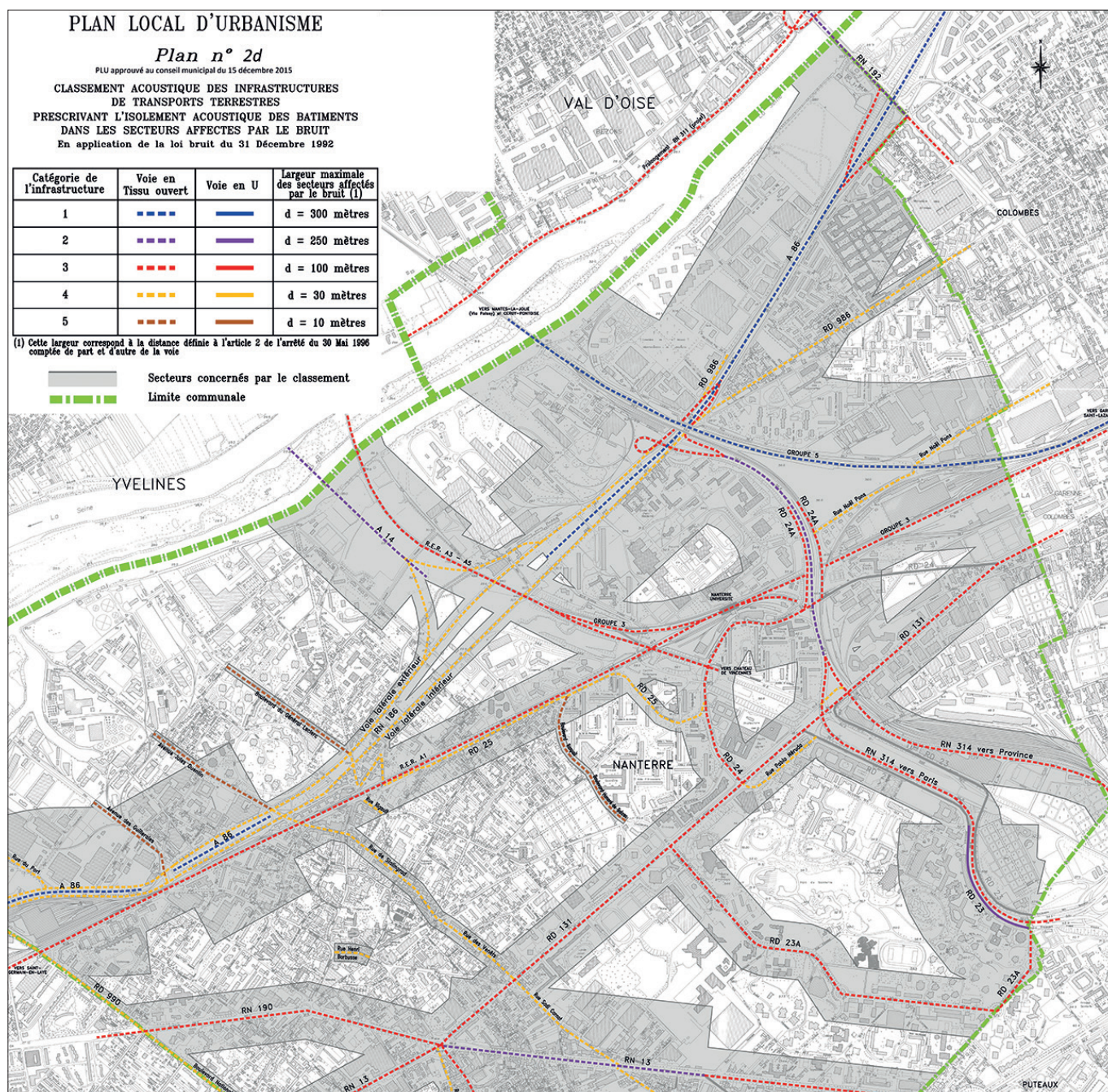
32 – Édito par Fanny Mietlicki et Michel Riotto, Liaison, spécial 2017, le bruit en IDF.

33 – Lden= Indicateur du niveau de bruit global pendant une journée complète (niveaux sonores moyennés sur les périodes 6-18 h, 18-22 h, 22-6 h, avec une pondération la nuit car la sensibilité est plus forte).

Le coût sur la santé du bruit des transports est estimé à 11,5 milliards d'euros par an en France, dont 89 % induits par le trafic routier³⁴. Les troubles du sommeil représentent l'impact le plus fort (54 % du coût total sur la santé), devant la gêne (40 %) et les maladies cardiovasculaires (6 %).

Si les travaux sur les coûts sociaux du bruit permettent d'affirmer que le bruit au travail est source de gêne et de perturbation et affecte la productivité (baisse de performance dans les tâches cognitives, dégradation de la satisfaction au travail, perte de concentration), aucune étude n'est parvenue à quantifier l'impact économique final.

**CLASSEMENT ACOUSTIQUE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES
PRESCRIVANT L'ISOLEMENT ACOUSTIQUE DES BÂTIMENTS DANS LES SECTEURS AFFECTÉS PAR LE BRUIT**



Source : Annexes graphiques carte n°2d, du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Nanterre

Des enjeux sonores sur le site

Le périmètre du site est, tout d'abord, soumis au bruit de plusieurs axes routiers (A 14 et A 86), à celui des voies ferrées (RER A et TER Ligne J) et à celui généré par les couloirs de trafics d'avions en altitude faible provenant de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle.

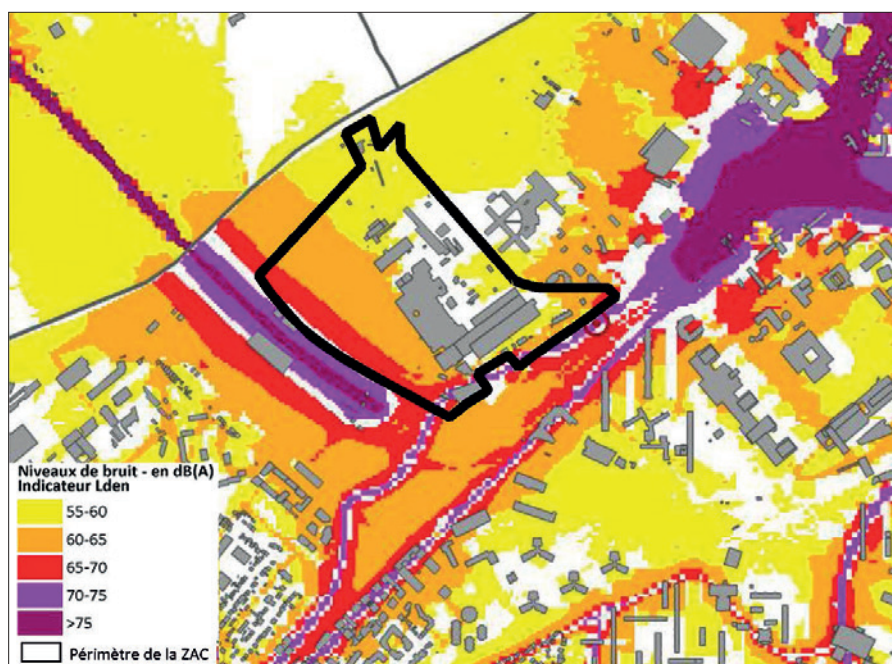
- A86, catégorie 1 (300 m),
- A14, catégorie 2 (250 m),
- RER A, catégorie 3 (100 m).

Le niveau sonore sur la majorité du site est compris entre 65 et 70 dB(A) et le long des infrastructures de transports, il est compris entre 70 et 75 dB(A).

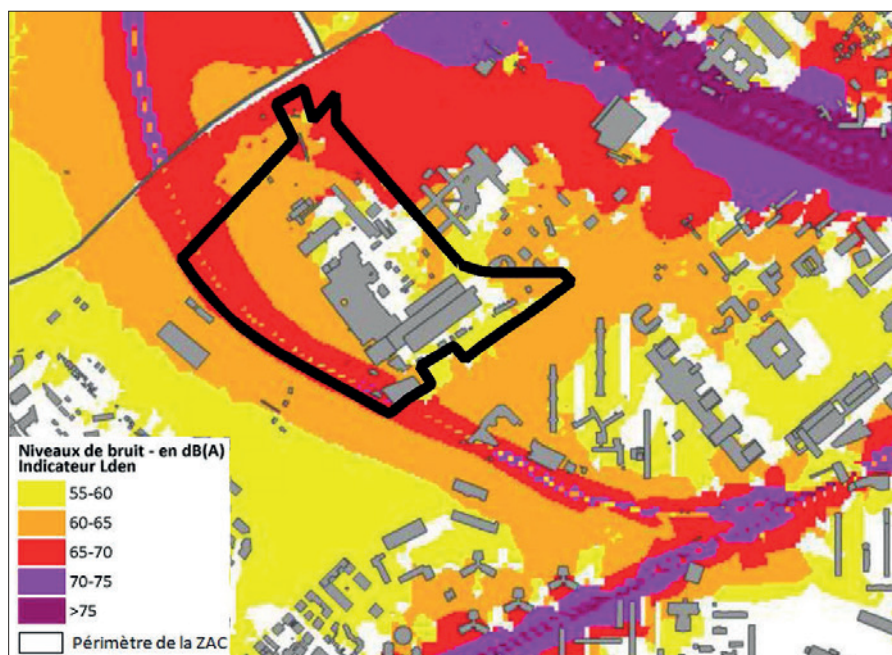
Les cartographies montrent que les niveaux sonores sont très variables avec des ambiances relativement calmes en retrait des infrastructures de transport (niveaux inférieurs à 55 dB(A)) et des zones bruyantes à proximité immédiate de ces infrastructures (niveaux supérieurs à 60 dB(A) voire 65 le long de l'avenue de la commune de Paris. La traversée

de la Seine imposant une surélévation des infrastructures de transport au Sud-Ouest du site par rapport au sol, entraîne une variation importante du niveau de bruit en fonction de la hauteur. Le site se situe donc dans une zone d'ambiance préexistante modérée (au sens de l'arrêté du 5 mai 1995 relatif au bruit routier) sauf pour les habitations et le bâtiment de la Direction départementale des Territoires (DDT) le long de l'avenue de la Commune de Paris où les niveaux sonores en période diurne dépassent 65 dB(A)³⁵.

CARTE STRATÉGIQUE DU BRUIT ROUTIER



CARTE STRATÉGIQUE DU BRUIT FERROVIAIRE



³⁴ – Le coût social des pollutions sonores, analyse bibliographique des travaux français et européens, étude réalisée pour le compte du CNB et de l'ADEME par EY (anciennement Ernst & Young), mai 2016.

³⁵ – Étude d'impact Projet d'aménagement de la ZAC des Papeteries Commune de Nanterre (92), octobre 2016.

Source : Société d'Économie Mixte d'Aménagement et de Gestion de la Ville de Nanterre, étude d'impact pour le projet de ZAC des Papeteries

2.4. Une amplification des nuisances

L'enjeu est de comprendre quels impacts auront les augmentations des trafics (routiers, cyclistes et piétons) sur l'environnement dans et à proximité du site et comment la cohabitation dans l'espace public va-t-elle se mettre en place ?

Des attentes environnementales

En termes de gestion environnementale, les enjeux apparaissent également importants. La réduction des impacts du projet urbain en termes d'utilisation de ressources naturelles et de gestion des déchets est essentielle à prendre en compte, afin de limiter de nouvelles nuisances. Inciter à la réduction des déchets, certes pendant le chantier, mais également dans la poursuite du projet au sein des nouvelles entreprises : adopter des attitudes vertueuses (Zero Waste).

Les bâtiments et espaces intérieurs se dessinent dans le projet comme favorables à la santé et notamment en termes de confort de ses occupants (matériaux sains, gestion de la qualité intérieure, confort acoustique, qualité et agencement des bureaux) Faute d'information précise, le rapport ne peut se prononcer sur ce sujet.

Les expositions environnementales ne comportent pas la même résonance selon l'appartenance sociale des populations en présence. Les effets sur la santé de l'exposition aux polluants dans l'atmosphère, dans l'air intérieur ou l'exposition au bruit, font l'objet de nouvelles études épidémiologiques afin de démontrer l'implication de ces facteurs de risques dans l'émergence voire l'aggravation de pathologies telles que les maladies cardiovasculaires ou les pathologies respiratoires, notamment l'asthme. La modélisation de concentration des polluants comme AirParif s'exerce à le développer, permet de montrer les zones les plus concernées,

en revanche ce modèle éprouve encore des difficultés à démontrer la capacité des populations à faire face à ces expositions. L'acceptation d'exposition à des polluants par les individus est à relier également avec la multiplicité des parcours de vie qui engendre une multiplicité des circonstances (changement de situation professionnelle, changement familial, mobilité résidentielle) et des lieux d'exposition (lieu de vie, lieu de travail, lieu de loisirs).

Les piétons et les personnes utilisant les modes doux seront également plus nombreux. S'y ajouteront les promeneurs du parc, les visiteurs de la prison utilisant un nouvel accès créé pour s'y rendre. Il est nécessaire de rendre agréables et sécurisés leur parcours et franchissements.

Les futurs usagers du site arrivant par la Gare de Nanterre Université, seront amenés à traverser quotidiennement à pied, l'autoroute A86, par les Ponts qui la surplombent. Cette autoroute est perçue comme un obstacle majeur et dangereux. Lors des ateliers, des inquiétudes ont été exprimées au sujet des nouveaux flux de ces futurs usagers, mais également pour les riverains actuels et plus particulièrement pour les collégiens scolarisés sur la rive est. Les passages sont rares, en raison de la nécessité de longer l'A86 sur plus de 400 mètres pour se rendre sur les bords de Seine depuis la fermeture du passage public qui longeait la Maison d'arrêt. Par exemple, les activités sportives de l'Université ont été modifiées pour minimiser les passages à cet endroit.

En revanche, cette traversée obligatoire à pied ou à vélo, va donc être de plus en plus empruntée et gagnerait donc à être protégée afin de minimiser les expositions à la pollution. Les nouveaux flux sont estimés à environ 50 000 personnes. L'enjeu est de ne pas ajouter

de nouvelles sources de nuisances à un quartier déjà particulièrement pollué. Comment lutter dès à présent, contre des engorgements et des pollutions supplémentaires ?

L'augmentation des trafics

Les infrastructures autour du site sont aujourd'hui empruntées quotidiennement notamment par des déplacements domicile / travail. Une amplification des nuisances sonores et de la pollution de l'air avec l'arrivée des futurs utilisateurs du site est attendue. Les flux de circulation sont actuellement importants chaque jour sur l'A 14 et l'A 86. Aux points de comptage les plus proches du site des Papeteries 100 000 véhicules par jour pour l'A14, 110 390 véhicules/jour pour l'A86 et 8 589 véhicules par jour pour la D986 (donnée 2011).

Le projet entraînera un accroissement du trafic sur le secteur, non seulement, des futurs salariés mais également des usagers de l'extension du Parc du chemin de l'Île, des Berges de Seine, des futures attractions récréatives, sportives, commerciales... Cet accroissement sera en partie absorbé par une extension de la voirie locale et par la capacité du réseau actuel. En revanche certains itinéraires seront toutefois davantage empruntés qu'aujourd'hui, notamment à l'horizon 2020 :

- le matin, avec le flux majeur qui vient de l'A86 et qui emprunte l'avenue de la République, au Sud du site
- le soir, avec une hausse du trafic importante depuis les Papeteries vers le Nord, via l'avenue de la République et la majorité du flux qui rejoint la RD914.

Le trafic sur les nouvelles voiries de desserte locale du projet des Papeteries pourrait atteindre à l'horizon 2020, jusqu'à plus de 500 unités de véhicule particulier (UVP) à l'heure de pointe

du matin dont la majorité souhaite accéder au site et 600 UVP à l'heure de pointe du soir.

Une exposition à un environnement dégradé pour les usagers souhaitant accéder aux berges de Seine ou à la zone d'emploi va être accentuée avec les nuisances logistiques supplémentaires dues aux différents chantiers en prévision mais également au fonctionnement des activités économiques futures (augmentation du trafic domicile / travail conjuguée à celle des livraisons pour le fonctionnement de la ZAC et à celle de la base logistique). Des conséquences en termes de pollution atmosphérique et sonore sont redoutées par les riverains, qui attendent des mesures de compensation en retour, (horaires de livraison adaptés, solutions alternatives pour l'acheminement des derniers kilomètres).

Il est prévu un enfouissement partiel de la bretelle B6. Si elle est accueillie favorablement, elle est éloignée du site et notamment des traversées qui sont habituellement empruntées.

En revanche, l'attente de la couverture de l'autoroute A 86 entre l'échangeur et

la rue Anatole France et l'allée de l'Université est unanimement souhaitée et revendiquée depuis longtemps par les riverains et la ville de Nanterre.

Les habitants ont également exprimé la présence des pollutions sonores et atmosphériques actuelles et la crainte que l'arrivée de nouveaux usagers et donc un trafic amplifié, viennent aggraver une situation déjà jugée critique. Nombreux furent celles et ceux à revendiquer la couverture de l'A86.

« Ce qui m'interpelle et je ne pense pas être le seul, loin de là, c'est la passerelle entre la papeterie et le quartier Anatole France. En effet, rien n'est fait pour améliorer la qualité de vie de ses habitants, les nuisances sonores ainsi que la pollution due à l'autoroute A86 sont une aberration. La couverture totale de ce tronçon doit être une priorité, c'est un enjeu majeur en termes de santé publique. Comment peut-on concevoir un nouveau site « éco » sans se soucier des habitants ainsi que des élèves, car je rappelle que ces nuisances se répercutent aussi sur le collège République, qui habitent / étudient à quelques mètres de ce nouveau programme. L'initiative est porteuse de

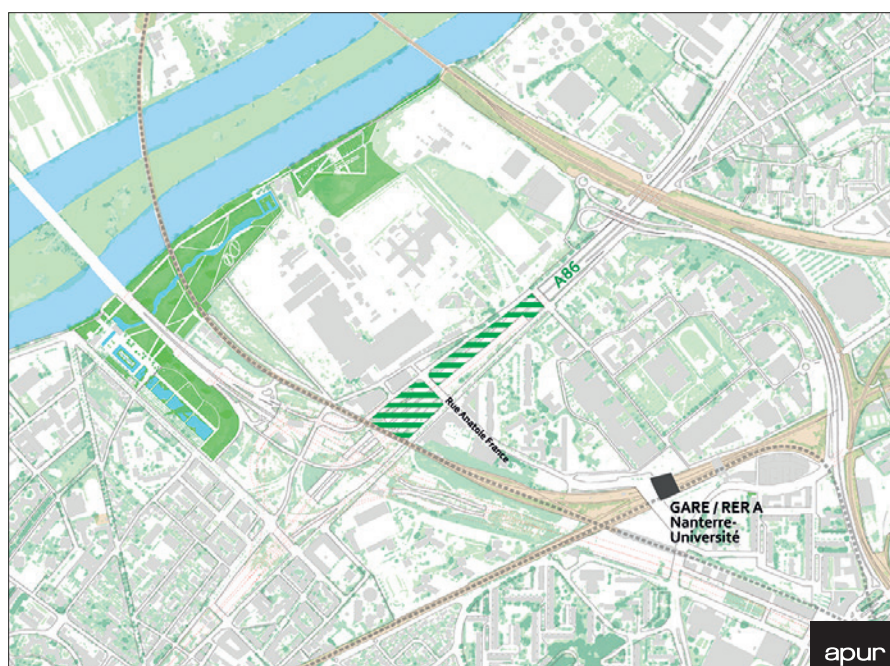
choses positives notamment en matière d'emploi, mais n'oublions pas que des habitants attendent impatiemment depuis des dizaines d'années la couverture de ce tronçon ».

Un habitant du quartier de la République³⁶.

Des attentes sociales fortes

Afin de contrer le cumul des points de nuisances actuelles et futures, les réponses doivent être d'envergure. Le point majeur de la concertation en ligne concerne la couverture de l'A86 et ce, pour des raisons de santé publique (pollution acoustique, pollution de l'air notamment aux particules fines) qui se trouve à proximité de secteurs d'habitation, d'un collège et des futurs usagers du site. La crainte des habitants réside dans un accroissement massif du trafic automobile avec l'arrivée de ces nouveaux usagers. Selon eux, la couverture de l'A86 devient donc une condition de réussite du projet. De nombreux habitants mettent en avant le paradoxe d'un projet qui intègre un volet environnemental ambitieux et qui ne pourrait pas être étendu au traitement d'un réseau autoroutier, sources de nombreuses pollutions.

COUVERTURE DE L'A86 DANS LE PROLONGEMENT DE LA RUE ANATOLE FRANCE



³⁶ — Tous les verbatims d'habitant proviennent du Bilan de la concertation, leur quartier d'habitation ainsi que leur âge étaient indiqués, en revanche pas leur genre.

« Ce projet décrit est très prometteur. Cependant, je rejoins les commentaires précédents quant à la nécessité de couvrir la portion de l'A86. Un tel projet va engendrer un nouvel afflux de circulation. Cela sera obligatoirement accompagné de pollution sonore, par l'augmentation du nombre de camions et de voitures des salariés, ainsi qu'une pollution dégagée par les véhicules ».

Un habitant du quartier de l'université.

« La couverture intégrale de l'A86 est une nécessité absolue, moins de pollution et de nuisance sonore pour les habitants du quartier Anatole France ».

Un habitant du quartier de la République.

« Je ne comprends pas que la couverture de l'autoroute A86 et des différentes bretelles ne soit pas prioritaire ! À en croire la motivation première de ce projet qui se veut écologique, pourquoi ne pas prendre en compte les nuisances acoustiques, particules d'échappement et autres émises par ce couloir hautement polluant en tous sens ».

Un habitant du quartier de la République.

« Je rejoins aussi les avis ci-dessus. Il est indispensable de couvrir cette portion d'autoroute continuellement bouchée aux heures de pointe. Il est, je pense, important voire même prioritaire de penser à la santé et au bien-être de la population aux

abords de cette route au trafic nocif d'un point de vue sonore et polluant ».

Un habitant du quartier du Chemin de l'Île.

D'autres projets ont été proposés, tels que le développement d'une ligne bato-bus, l'enfouissement des lignes électriques, l'utilisation d'une architecture bioclimatique et de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques, utilisation et recyclage de l'eau de la Seine...

Les attentes vis-à-vis d'un projet à haute ambition environnementale sont fortes de la part des riverains, qui attendent des répercussions vertueuses sur les alentours du site.

2.5. Un ancien site industriel et ses risques

Un ancien site industriel aux sols pollués

Le projet se situe sur un ancien site industriel, dont les sols étaient pollués. Il existe deux bases de données, BASOL et BASIAS qui recensent l'ensemble des sites et sols pollués. Selon la base de données BASOL, un site pollué concerne le secteur des Papeteries. Il s'agit de SMURFIT KAPPA. Ce site est en cours de traitement d'après l'Etude d'Impact Environnemental. Et selon la base de données BASIAS, deux sites potentiellement pollués sont présents sur le secteur de la ZAC : le site des anciennes Papeteries de la Seine et le

centrage d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud.

Un travail de dépollution a été réalisé sur l'ensemble du site et conformément aux futurs usages. Cependant, il existe **plusieurs niveaux de dépollution** qui permettent l'implantation de différents types d'aménagement. La dépollution réalisée permet la construction d'activités tertiaires, l'implantation de PME/PMI et de l'artisanat, ainsi que l'activité logistique, mais aucunement l'implantation de certains équipements. La création d'une crèche, par exemple, est actuellement inenvisageable compte tenu du

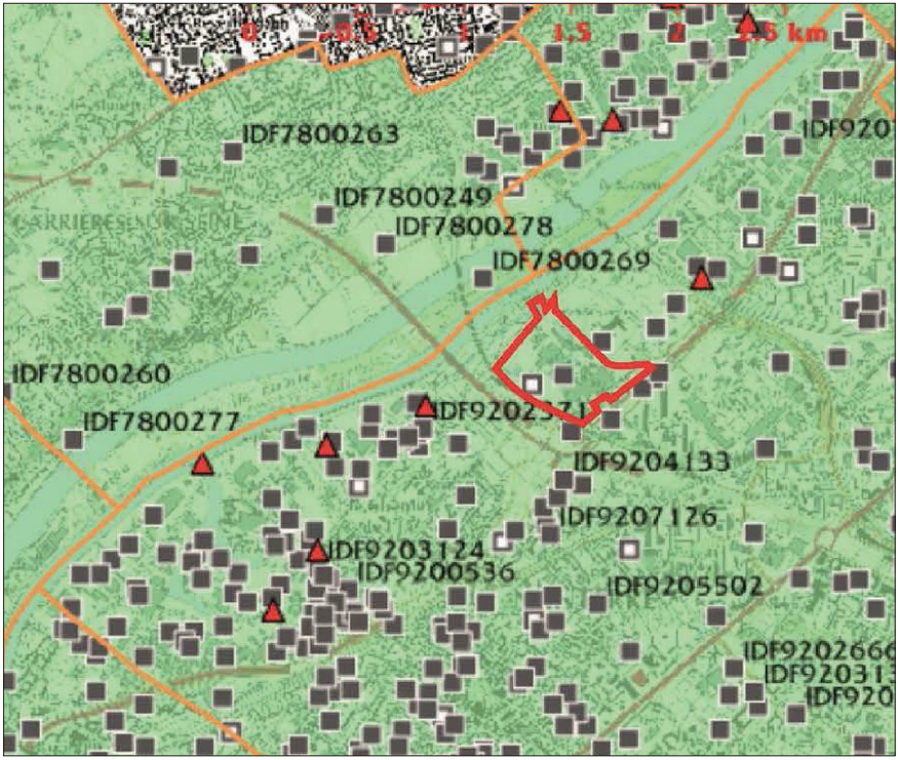
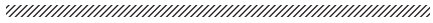
niveau de dépollution insuffisant pour ce type d'équipement, sauf à envisager de nouvelles conditions d'aménagement supplémentaire.

Un site exposé à des risques d'inondation

Les risques d'inondation sont également présents dans ce secteur. Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation des Hauts-de-Seine établie qu'une partie du site des Papeteries se caractérise par un zonage « orange » qui suppose une limitation de la densification, une interdiction des « sous-sols, à usage autre que le stationnement »³⁷.

37 – Plan de Prévention des Risques d'Inondation des Hauts-de-Seine

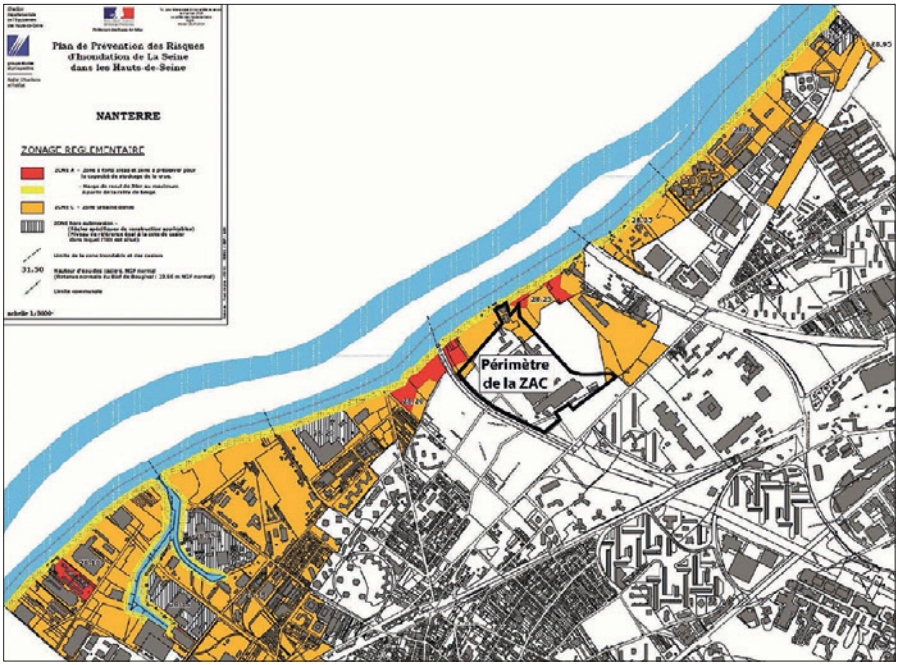
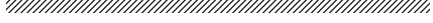
RECENSEMENT BASIAS SUR LE SECTEUR D'ÉTUDE ET À PROXIMITÉ



Source : Étude d'impact, Projet d'aménagement de la ZAC des Papeteries, commune de Nanterre (92), 2016

- Limite des communes
- ▲ Site Basol
- Site Basias (XY centre du site)
- Site Basias (XY adresse du site)
- Périmètre de la ZAC

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION DE LA SEINE DANS LES HAUTS-DE-SEINE



Source : PPRI de la Seine dans les Hauts-de-Seine

- ZONAGE RÉGLEMENTAIRE**
- ZONE A** - Zone à forts aléas et zone à préserver pour la capacité de stockage de la crue.
- Marge de recul de 30m au maximum à partir de la crête de berge.
 - ZONE C** - Zone urbaine dense
 - ZONE hors submersion** - (Règles spécifiques de construction applicables) (Niveau de référence égal à la cote de casier dans lequel l'îlot est situé)
 - Limite de la zone inondable et des casiers
 - 31.50** Hauteur d'eau des casiers. NGF normal (Retenue normale du Bief de Bougival : 23.56 m NGF normal)
 - Limite communale

2.6. Entre atouts environnementaux et déficit de végétation

La promotion d'une ville actrice de la transition énergétique qui agit en faveur de l'environnement pour le bien-être de tous (axe 2 du PADD) doit se concrétiser par le renforcement des liens entre les usagers et leur territoire, la valorisation des atouts paysagers et patrimoniaux comme éléments de repère et d'identité, ainsi que par le développement de la nature en ville.

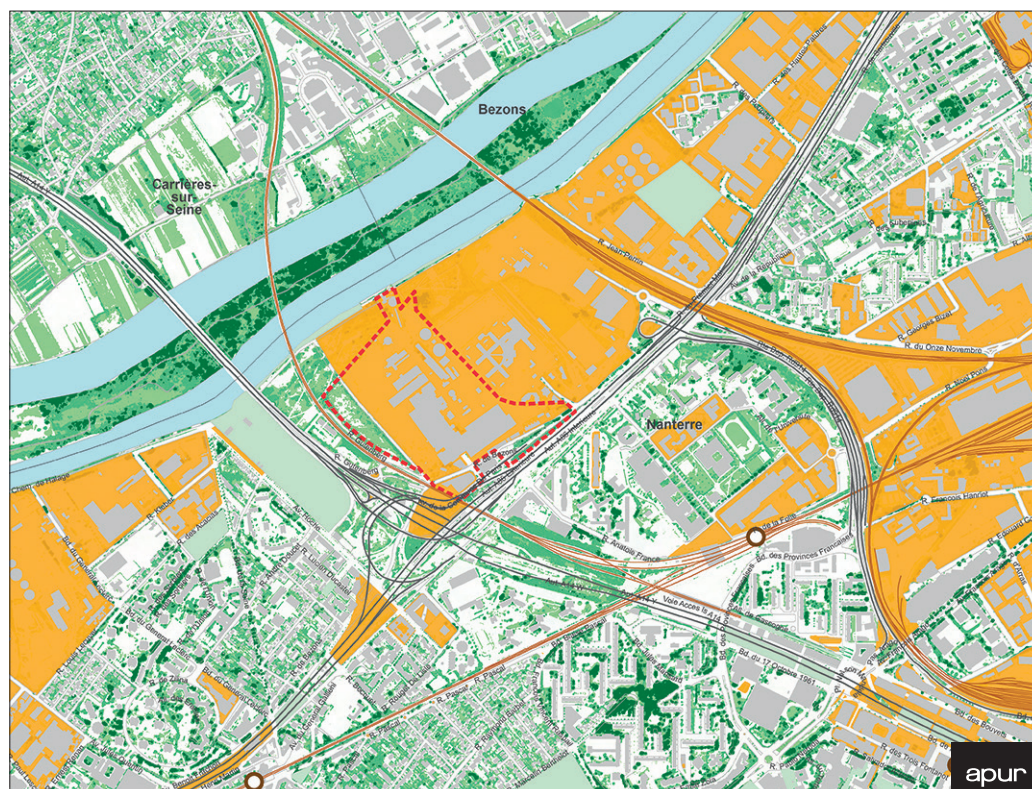
Le PLU ambitionne d'assurer le développement d'une **trame verte et bleue multifonctionnelle**, qui favorise une nature en ville associant services écologiques, environnementaux et sociaux. Le PADD s'articule autour d'une ambition centrale rejoignant la problématique

santé-environnement et aménagement durable, c'est-à-dire **la promotion du bien-être** de tous les usagers du territoire Nanterrien. Le projet s'inscrit dans ces orientations. Néanmoins, cette ancienne friche industrielle comporte certes des atouts paysagers (bords de Seine) indéniables mais aussi d'un déficit de végétalisation dans l'enceinte même du site. Le sol du site comme les grandes emprises d'activités économiques au nord-est sont peu perméables et donc peu propices au développement d'une végétation. Toutefois sur le périmètre de la ZAC avec l'arrêt des activités de l'usine et le passage d'un site d'industrie à une friche industrielle, trois friches herbacées sont

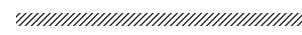
à nouveau présentes sur le site (au droit du triangle au Sud-Ouest et friche des anciens bassins d'épuration).

Le déficit de végétation est certes actuellement important mais il existe un fort potentiel du projet en termes de biodiversité, d'espaces de respiration et de zones calmes.

Il existe cependant un déficit de végétation au niveau du site et aux alentours, dû à des sols imperméables/bétonnés et à la présence de grandes zones d'activités. De plus, la densification du campus ces dernières années, entraîne un risque de grignotage des espaces de respiration (construction de nouveaux bâtiments,



LES ESPACES DÉFICITAIRES EN VÉGÉTATION



■ Espaces déficitaires en végétation (*)

■ Hauteurs de la végétation en mètres :

- moins de 1
- de 1 à 10
- plus de 10

(*) Îlots dont le taux de végétation est inférieur à 20 %.

Source : Apur, Photo proche infrarouge - MNE-MNT 2015 - © Aérodata

Déficit de la végétation

Le taux de végétation est calculé en croisant la surface de répartition de la végétation avec celle des îlots. Ce calcul permet de mettre en évidence les espaces déficitaires en végétation, comme le périmètre de la ZAC des Papeteries, la Maison d'arrêt des Hauts de Seine... représentés en orangé sur la carte. Ils correspondent aux îlots ayant un taux de végétation inférieur à 20 %. Ces Grandes zones imperméables sont liés à l'ancienne activité industrielle sur le site et aux grandes emprises économiques autour du site.

la maison des étudiants en 2011, le bâtiment Max Weber en 2016 et la nouvelle Bdic en 2020). À cela, s'ajoute la suppression, du terrain de foot entre le campus et le quartier Anatole France. La densification des constructions le long de l'Avenue de la République va continuer avec la construction de nouveaux bâtiments et in fine la suppression d'espaces de nature, de respiration.

Les espaces verts, véritables usines biologiques³⁸, favorisent la biodiversité et contribuent naturellement à l'évacuation des eaux pluviales, à la dépollution des eaux, de l'air et du sol. Les espaces ouverts favorisent la dispersion de ces polluants atmosphériques et améliorent le cycle de l'eau, en fournissant des surfaces perméables, favorables à l'absorption des eaux, limitant ainsi les phénomènes de ruissellement. De ce point de vue, l'aménagement des espaces verts rentre dans l'**action d'adaptation au changement climatique**. Enfin, ils sont le principal support de la **biodiver-**

sité urbaine, ce qui donne des pistes de gestion, en cohérence avec la mise en place des trames vertes dans les documents d'urbanisme.

La multifonctionnalité de la trame verte et bleue (TVB) garantit un cadre de vie de qualité au quotidien. Support de diverses fonctions (rôles écologique, social, paysager, de gestion des eaux, etc.). Pour la Ville de Nanterre, cette multifonctionnalité allie services environnementaux et bénéfices sociaux, esthétiques, hédoniques, culturels et éducatifs, voire spirituels procurés par la nature, tout en participant à la prise de conscience environnementale des habitants. Le rôle de la Tbv est également de lutter contre les îlots de chaleur urbains (ICU).

Les espaces verts proches des habitations notamment en milieu urbain, fournissent un cadre de rafraîchissement par la présence de végétation qui compense la minéralisation des espaces de la Ville. En modifiant la topographie et en créant des volumes bâtis denses, la ville modifie le climat local (température plus élevée) ce qui peut entraîner des phénomènes de surchauffes notables, notamment lors d'épisodes de canicule. Le caractère amplificateur de la ville nécessite de prendre des mesures sanitaires notamment en direction des personnes âgées, plus vulnérables à la hausse des températures diurnes et nocturnes. Atténuer les phénomènes d'ICU passe par la présence de l'eau, de la végétation (effet rafraîchissant), le choix du revêtement du sol, des murs et des toits ainsi que la forme urbaine de la ville.

Le site des anciennes Papeteries était particulièrement minéral, la programmation d'aménagement paysager va être bénéfique pour toutes ces raisons. Les espaces verts sont également synonymes d'activités physiques bénéfiques à la santé. Ils offrent à la population des lieux propices à la détente et aux rencontres et contribuent à la promotion de leur santé et de leur bien-être (OMS, Urbanisme et santé,

2004). En tant que lieux de rencontres, ils renforcent également le sentiment d'appartenance au quartier.

Les espaces publics extérieurs jouent donc à ce titre, un rôle primordial dans la prévention des maladies et la promotion de la santé des individus. Les personnes doivent pouvoir se détendre de nombreuses façons au contact de la nature dans les espaces verts : activités de loisirs, sociales, culturelles et physiques. L'aménagement d'infrastructures de proximité accessibles pour la détente et les loisirs (parcs, aires de jeux, terrains de sport, etc.) est indispensable à un bon équilibre psychique et contribue considérablement à l'amélioration de la qualité de vie. Les avantages potentiels pour la santé en termes de qualité de l'air, de sécurité, d'exercice, d'accessibilité et d'égalité (par rapport aux personnes ne possédant pas de voiture) sont considérables. Cela diminue les kilomètres parcourus pour les 50 % de trajets de loisirs et favorise également les rencontres fortuites entre les gens et facilite ainsi le tissage de réseaux sociaux (OMS, Urbanisme et santé, 2004).

Promouvoir la santé ne peut se limiter à la réduction des risques environnementaux. Il s'agit de créer de nouvelles opportunités, dont les populations seraient susceptibles de s'emparer, pour améliorer leur bien-être. Comment alors favoriser l'**empowerment** ou la capacité à agir, en autonomie, des populations dans les quartiers ? Proposer des espaces verts, potentiels lieux de rencontre, y contribuerait. La sécurité des espaces et cadre favorisant le **partage et nouveaux usage des espaces** est également un enjeu fort en termes d'influence, des éléments de stigmatisation des quartiers et du sentiment de sécurité ressenti. Même au plan économique, leur gestion implique **de nombreux emplois locaux** mais aussi des **emplois plus indirects** davantage liés à l'**attractivité démographique et touristique**.

38 — Les espaces verts urbains Lieux de santé publique, vecteurs d'activité économique Rapport ASTERES pour le compte de l'Union Nationale des entreprises du paysage, mai 2016.

39 — La Trame verte et bleue (Tvb) est un outil d'aménagement qui constitue un réseau écologique cohérent, à l'échelle de territoire national, afin de permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... d'assurer leur survie et ainsi à l'écosystème de se régénérer. L'élaboration de la Tvb est une obligation du Grenelle de l'environnement, dont l'objectif est la préservation et la restauration des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme (PLU notamment).

40 — Le Plan Local d'Urbanisme change Une approche santé qui replace l'utilisateur au cœur du projet de ville Nanterre prépare son Avenir, AEU2 l'Urbanisme Durable, ADEME, even Conseil, Aire Publique, Mairie de Nanterre.

41 — Les îlots de chaleur urbains (ICU) sont des élévations localisées des températures, particulièrement des températures maximales diurnes et nocturnes, enregistrées en milieu urbain par rapport aux zones rurales ou forestières voisines ou par rapport aux températures moyennes régionales.

Des enjeux multiples

Si l'intérêt de la problématique **santé environnement et aménagement durable**, inscrit depuis 2000 dans l'engagement du projet Seine Arche, permet un développement urbain, l'humain demeure au cœur des ambitions affichées par la Ville de Nanterre, devenir une ville écologique exemplaire en reliant l'écologie et la santé. **La place publique**, en tant que lieu de rassemblement, permet de développer une vie démocratique intense afin de faire entendre la voix des habitants de Nanterre, permet aussi de les associer à l'avenir de la ville en les impliquant dans les projets majeurs. La lutte contre les inégalités sociales et territoriales en termes de santé s'inscrit notamment dans le développement de politiques de santé ad hoc (CIs 2012-2017) Cette inscription a permis de recentrer l'approche environnementale de l'urbanisme du PLU autour de l'enjeu de la promotion de la santé au sein des politiques locales d'aménagement et éviter tout accroissement d'exposition supplémentaire des populations déjà exposées aux risques (pollutions des sols, bruit, qualité de l'air aux abords immédiats des infrastructures).

L'objectif du projet permet de proposer de nouvelles aménités paysagères et des sources potentielles de calme à conserver et valoriser, de rechercher des impacts positifs en termes d'ambiances urbaines, par la présence de lieux de rencontre, de ressourcement et de détente mais aussi par la modération des îlots de chaleur urbains (adaptation aux dérèglements climatiques). L'objectif du projet est également de réduire les sources de nuisance, de faire émer-

ger des lieux de vie et d'animation, de convivialité par l'aménagement d'espaces publics, de commerces et de services (les aménités urbaines).

Ce que propose le projet

Le site se trouve à proximité de nombreux atouts environnementaux. En effet, la Tvb représente des aménités naturelles importantes. La présence de l'eau (La Seine) reste un atout majeur. Le Parc du Chemin de l'Île et les berges de Seine constituent notamment de véritables lieux de respiration. En outre, le Parc du Chemin de l'Île est le seul parc dans la Métropole du Grand Paris qui possède un circuit d'eau exemplaire.

Comme expliqué dans le chapitre 1, le projet de reconversion des anciennes Papeteries prévoit via l'extension du parc une réappropriation des berges de Seine par les nanterreins. Ce nouvel accès à la Seine s'inscrit dans l'ambition de la Ville de Nanterre d'accorder une attention particulière à des espaces emblématiques tel que le grand axe paysagers Seine-Arche, de la part des acteurs, à la fois dans leur aménagement, dans leur programmation et dans leur animation.

Un autre atout indéniable de ce territoire, est d'avoir aussi un campus universitaire ouvert, vert, animé (présence de la Ferme du bonheur) et avec une qualité paysagère reconnue

Quant au déficit de végétation sur le site, le projet prévoit la création de deux nouveaux espaces verts, l'un privé à l'intérieur du campus tertiaire, l'autre consistera en l'extension du Parc.

Le projet va donc apporter plus de végétation. Ce pourquoi, il est perçu comme une nouvelle chance de possibles espaces verts, de réaménagement de linéaires de voies, un nouvel accès à la Seine et une protection de la biodiversité. En revanche, l'absence de ces informations c'est-à-dire le nombre et la diversité des essences qui seront sélectionnées pour être plantées sur le site, ne peut permettre une analyse de ses impacts dans le cadre de cette EIS.

Le regard posé par les habitants sur ce sujet est d'emblée favorable à un aménagement plus végétal du site.

« Il est tout naturel que ce site soit un poumon vert dans un quartier qui en a grandement besoin. De la nature, de la verdure en somme ! ».

Un habitant du quartier de la République

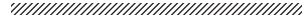
« C'est un projet très sympathique qui va permettre une belle dynamique de quartier, encore plus de verdure et apporter de ce fait, du bien-être aux habitants ! Malheureusement la PRIORITÉ reste la couverture de l'A86. On ne peut décemment pas mettre en place un tel projet « bien-être » si l'autoroute n'est pas couverte : pollution, nuisances sonores ».

Un habitant du quartier du Chemin de l'Île.

*« La pollution, les nuisances, le manque de commerce de proximité... il est primordial de greffer à votre projet, ce qui manque aux habitants du quartier Anatole et des Voiles Blanches. **De la Verdure svp** et faites quelque chose avec cette A86 qui pollue à n'en plus finir ! C'est la priorité ! »*

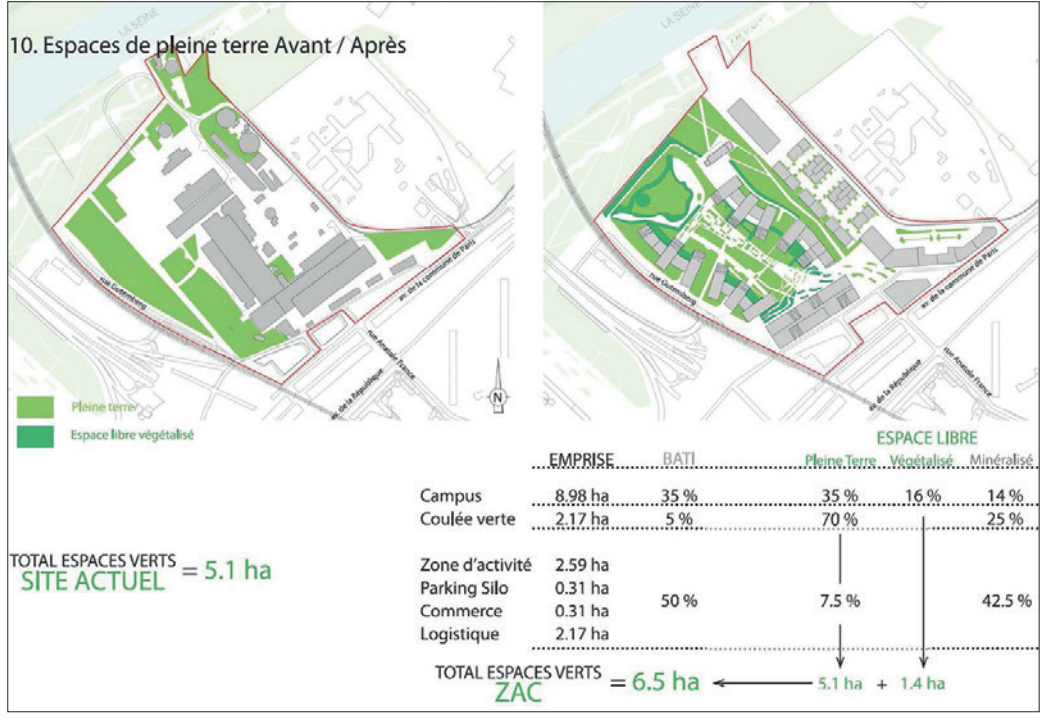
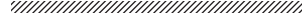
Un habitant du quartier de la République.

TPOLOGIES DES ESPACES EXCEPTIONNELS À NANTERRE



Source : AWP + GRONTMIJ - Cahier thématique n° 10 - Aménagement des espaces exceptionnels

LES ESPACES DE PLEINE TERRE AVANT/APRÈS SUR LE SITE DE LA ZAC DES PAPETERIES



Source : Société d'Économie Mixte d'Aménagement et de Gestion de la Ville de Nanterre, étude d'impact pour le projet de ZAC des Papeteries, novembre 2016

Recommandations environnement

► Agir sur les points noirs environnementaux à la source pour réduire fortement la pollution de l'air et les nuisances sonores à proximité du site

- **Programmer la couverture de l'A86** sur le tronçon le plus emprunté par ces usagers (du Pont Anatole France à l'allée de l'Université) en priorité. Cette mesure fait l'unanimité auprès de la population riveraine, elle est jugée comme prioritaire et semble être le moyen le plus efficace pour lutter contre les nuisances sonores et atmosphériques qui vont s'aggraver avec l'arrivée de nouveaux trafics et mettre en danger un plus grand nombre de populations (futurs usagers de l'écocampus et du Parc du Chemin de l'île).
 - État
 - Temporalité : long terme
 - Niveau de faisabilité : complexe
 - Publics cibles : futurs usagers, habitants, prisonniers, étudiants, usagers du parc.
- **Améliorer la qualité de l'air et réduire les nuisances sonores** conjointement, c'est exiger que la conception des nouveaux bâtiments et espaces publics (localisation, prescriptions architecturales, insonorisation, localisation des bouches d'aération, localisation des agrès sportifs, aires de jeux des enfants, etc.) pour permettre de limiter l'exposition des futurs usagers aux nuisances sonores et à la pollution de l'air en provenance des grands axes routiers notamment.
 - SPLAN, Ecocampus Seine, CD92, Ville de Nanterre
 - Temporalité : court terme
 - Niveau de faisabilité : simple
 - Publics cibles : futurs usagers, habitants notamment les jeunes enfants, les femmes enceintes et les personnes-âgées, prisonniers, étudiants, usagers du parc.
- **Envisager des études complémentaires** pour les sols pollués, au vu des limites actuelles du niveau de dépollution pour accueillir certaines activités (ex. crèche).
- **Limiter la place des déplacements motorisés et du trafic routier.** Plusieurs mesures peuvent être envisagées : Une politique de stationnement incitative ; maîtriser les flux générés par la plateforme logistique ; se donner comme objectif la redistribution par des véhicules propres, des marchandises sur Nanterre ainsi que leurs acheminements jusqu'à la plateforme sur les derniers kilomètres ; utiliser des véhicules de livraison alternatifs sur la plateforme logistique ; optimiser les parcours des camions et leurs horaires (collège, Université, etc.) ; utiliser le fleuve pendant la période de chantier, pour le transport des matériaux...

- SPLAN, Ecocampus Seine, CD92, Ville de Nanterre.
- Temporalité : court terme,
- Niveau de faisabilité : simple
- Publics cibles : futurs usagers, habitants, prisonniers, étudiants, usagers du parc.

► Améliorer les atouts paysagers du site

- **Encourager les zones perméables et plantées** au sein de la ZAC, pour contrecarrer le déficit en végétation et gérer les eaux pluviales sur place.
 - Ecocampus Seine
 - Temporalité : court terme
 - Niveau de faisabilité : simple
 - Publics cibles : futurs usagers, usagers du parc.
- **Utiliser les clôtures entre espaces publics** (rues adjacentes et allées du Parc) **et terrains privés pour implanter des services urbains et des aménités urbaines** (clôtures végétalisées, bancs, panneaux d'information, éclairage, points d'eaux, etc.).
 - Ecocampus Seine, CD92
 - Temporalité : court terme
 - Niveau de faisabilité : simple
 - Publics cibles : futurs usagers, habitants, prisonniers, étudiants, usagers du parc.
- **Répondre aux besoins des habitants et améliorer leur environnement avec la création de nouveaux services et usages, étudier les possibilités de lieux de baignade en Seine.** À l'échelle de la métropole, un premier inventaire de sites potentiels de baignade dans la Seine a été réalisé. Les berges du parc du Chemin de l'île font partie des 49 lieux identifiés. Le traitement de l'eau dans le parc (système de lagunage) offre un réel potentiel d'amélioration de la qualité de l'eau. Le projet peut permettre d'**accélérer l'implantation d'une baignade** et renforcer l'**attractivité du territoire**. Néanmoins lors du CoPil final, les questions de sécurités ont été évoquées et seraient à mesurer pour sa mise en œuvre. Il a été également souligné l'impact positif d'une baignade notamment en termes de rayonnement et comme symbole fort de la réappropriation de la Seine par les habitants. En phase avec les enjeux de loisirs et la volonté de développer des pratiques sportives, cette proposition a suscité l'intérêt.
 - SPLAN, Ecocampus Seine, CD92, ville.
 - Temporalité : moyen terme
 - Niveau de faisabilité : modéré
 - Publics cibles : futurs usagers, habitants, étudiants, usagers du parc.

La thématique de l'agriculture urbaine n'a pas été abordée lors de cette EIS mais pourrait néanmoins, faire l'objet d'une démarche collaborative avec les associations, la « ferme du bonheur » et le Parc Rural Expérimental (PRE) ainsi que les habitants, les futurs usagers, l'Ecocampus, la Splan et la Ville de Nanterre, dans les prochains mois. Cette thématique s'inscrit dans les ambitions environnementales initiales du projet et mériterait d'être intégrée également en tant que facteur de porosité, de lien social et d'apport paysager, dans la définition finale de la programmation du projet.

3. | Mobilité et activités physiques

La mise en œuvre d'une mobilité durable et donc favorable à la santé, passe par la promotion conjointe de la **mobilité active, l'incitation à l'utilisation des transports en commun et par une diminution des transports individuels motorisés**. La réduction de la dépendance vis-à-vis de la voiture et de toute forme motorisée de déplacement peut aboutir à davantage d'activité physique, qui entraîne un impact positif sur la santé⁴².

La politique des transports induit des impacts majeurs sur la santé, notamment des traumatismes dus aux accidents ; des problèmes liés à la pollution de l'air ; des problèmes liés à la pollution sonore ; une sédentarité accrue versus une promotion de l'activité physique ; des effets psychologiques, etc⁴³.

3.1. Impacts directs et indirects de la mobilité sur la santé

Se déplacer suppose des temps de transport et des modalités de transport (véhicule motorisé personnel, transport collectif, vélo, à pied) variables selon les motifs (loisirs, domestiques, professionnels) et la distance à parcourir. Les aléas de ces déplacements notamment dans le cadre Domicile / Travail, sont particulièrement présents en Île de France et induisent des impacts non négligeables sur les conditions de vie et emplois du temps des ménages franciliens. Les transports néanmoins relèvent d'une approche ambivalente, ils suscitent à la fois crainte et liberté :

- les transports induisent des effets négatifs directs sur la santé (pathologies respiratoires, cardiovasculaires, stress, etc.)
- les transports constituent, par ailleurs, un vecteur potentiel d'accès à des services et/ou à des conditions de vie favorables à un bon état de santé (emploi, éducation, culture, loisirs services de santé, etc.)

Avec l'arrivée du Réseau Grand Paris Express (RGPE) et les développements des TC dans le cadre de l'aménagement de l'axe Seine-Arche, le territoire de Nanterre est concerné par de profondes mutations urbaines. L'objectif est d'améliorer l'accessibilité du site par la modernisation de la Gare de Nanterre Université, le futur tramway et par le traitement des coupures urbaines.

Pour ce qui est de la mobilité piétonne, un environnement piétonnier de qualité doit permettre de promouvoir la marche à des fins utilitaires (trajets) et pour le plaisir. Les déplacements piétons contribuent à diminuer la charge environnementale en bruit et en pollution atmosphérique, d'où l'importance de travailler la qualité et la sécurité des cheminements piétons, comme la viabilité des pistes cyclables. Leur fréquentation dépend de la **continuité des parcours** que ces cheminements piétons et voies cyclables assurent.

⁴² – Au moins 30 minutes d'exercice physique régulier d'intensité modérée par jour, réduisent le risque de maladies cardiovasculaires et de diabète, de cancer du côlon et du sein (OMS, Urbanisme et santé, 2004).

⁴³ – Évaluation des impacts sur la santé de projets transport de plaine commune, sous la direction d'Anne Laporte, agence régionale de santé Île-de-France et de Muriel Dubreuil observatoire régional de santé Île-de-France, rapport final mai 2014.

La mobilité cyclable permet de se déplacer tout en pratiquant une activité physique dont les bénéfices en termes de santé sont désormais connus, la réduction des risques des maladies coronariennes, d'hypertension, de cancer du côlon, etc. De manière générale, la pratique régulière d'une activité physique semble également réduire l'inquiétude, la dépression et améliorer l'humeur.

Lutter contre la sédentarité (maladie du siècle) et ses conséquences néfastes sur notre métabolisme est désormais un enjeu de santé publique⁴⁴. En forte croissance avec nos modes de vie actuels, la sédentarité constitue la première cause de mortalité évitable dans les pays développés, devant le tabagisme. Une activité physique insuffisante correspond à une dépense énergétique nulle et donc à un risque de surpoids voire d'obésité. Les environnements obésogènes sont à double entrée, par l'offre alimentaire et / ou par l'absence d'activité physique. Même si l'obésité reste associée fortement au statut social des populations, mais aussi au niveau socioéconomique moyen du territoire, force est de prendre en compte également, le stress ou les difficultés du quotidien pour les populations les plus défavorisées ; au-delà de l'agencement spatial, la dimension psychosociale joue aussi un rôle⁴⁵.

Ce que le projet peut apporter

Le projet accueillera un campus tertiaire, qui par définition offre un travail sédentaire. La configuration de ses espaces intérieurs aura une incidence immédiate sur les comportements des usagers du site. Ces futurs usagers pourront être incités à compenser cette

inactivité par la marche, les distances étant relativement importantes à parcourir sur le campus (9 hectares), la présence de terrasses reliées par des escaliers extérieurs et escaliers intérieurs ouverts, éclairés par la lumière du jour, devrait être incitateurs aux déplacements. Un centre sportif de 2 500 m² donnera la possibilité aux futurs usagers de pratiquer sur leur lieu de travail une activité sportive. À l'intérieur des bâtiments, les salariés devraient aussi être encouragés à prendre les escaliers (éclairés et sécurisés) plutôt que les ascenseurs. Sur le campus même, des cheminements paysagers, un accès facilité (sans coupure) à rejoindre la promenade des bords de Seine, la Parc du Chemin de l'Île devraient être stimulants. Les parcours vers les stations des Transports en Commun (Bus, Gares RER actuelles et futures, Tramway) doivent être aisés, suffisamment indiqués (signalétiques), fréquents et sécurisés (éclairage, traversée) pour engager les usagers à les emprunter. Les liaisons viaires avec les quartiers limitrophes et le centre-ville de Nanterre, devraient permettre de créer de la porosité territoriale qui incite à explorer les quartiers voisins et à sortir de son lieu de travail. L'incitation aux mobilités actives ou dans l'autre sens la diminution des déplacements motorisés, est à accompagner d'une offre de services, de conditions favorables à la marchabilité/cyclabilité, de continuité et de confort du réseau viaire pour tous les types de déplacements. Ceci est d'autant plus important que le projet de campus tertiaire est doté de parkings qui sont susceptibles de constituer une incitation aux déplacements en voiture.

44 – La sédentarité, Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité, Debut l'info! N° 1, juin 2016.

45 – Inégalités sociales et activité physique, Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité, Debut l'info! N° 2, novembre 2016.

46 – Situations éprouvées lors de nos visites de terrain.

3.2. Un territoire marqué par les infrastructures, routières et ferroviaires, des coupures et de grandes enclaves

Le futur site est un territoire enclavé par des réseaux ferroviaires et routiers : il est enserré par deux autoroutes, l'A86 et l'A14, ainsi que par deux voies ferroviaires, le RER A, et la ligne J du TER. Ce territoire peut lire comporte de nombreuses coupures urbaines avec des quartiers riverains qui rendent les **cheminements complexes**.

Mobilité douce

L'**accessibilité** aux abords même du site par les espaces publics qui y conduisent est restreinte : les trottoirs et les pistes cyclables sont peu praticables aux abords du site. Les trottoirs sont particulièrement étroits notamment ceux si-

tués à proximité de la mosquée, avenue de la Commune de Paris.

Les pistes cyclables de la rue de la République sont rompues par des barrières en chicane qui obligent les cyclistes à descendre de leur vélo pour poursuivre leur déplacement.

Le trajet de la Gare Nanterre-Université jusqu'au site (800 mètres environ) n'est pas toujours évident en raison d'un **manque de lisibilité des parcours**⁴⁶. En effet, le quartier est paradoxalement à la fois ouvert (université sans clôture qui abrite des espaces culturels fréquentés par des associations extérieures et dont les espaces sont occu-

pées aux beaux jours par les étudiants, les personnels, mais aussi les habitants riverains, grands ensembles de logements traversables, etc.) et jalonnés de grandes enclaves fermées qu'il faut contourner.

Le projet doit être l'occasion de revoir la signalétique urbaine de l'ensemble du secteur. La relation entre le site et les bords de Seine n'apparaît pas évidente aux premiers abords.

Auparavant, un trajet direct était possible de la Gare Université à la Seine. Depuis la fermeture du site industriel en 2010, une friche clôturée ne permet plus d'y accéder directement (*cf. schémas ci-après*). Le projet de reconversion va permettre de nouveau l'ouverture de cette enclave.



© Apur

AMÉNAGEMENT PIÉTON, AVENUE DE LA COMMUNE DE PARIS

Trottoir trop étroit et peu praticable, avenue de la Commune de Paris qui ne permet pas actuellement de se croiser (poussette, PMR).

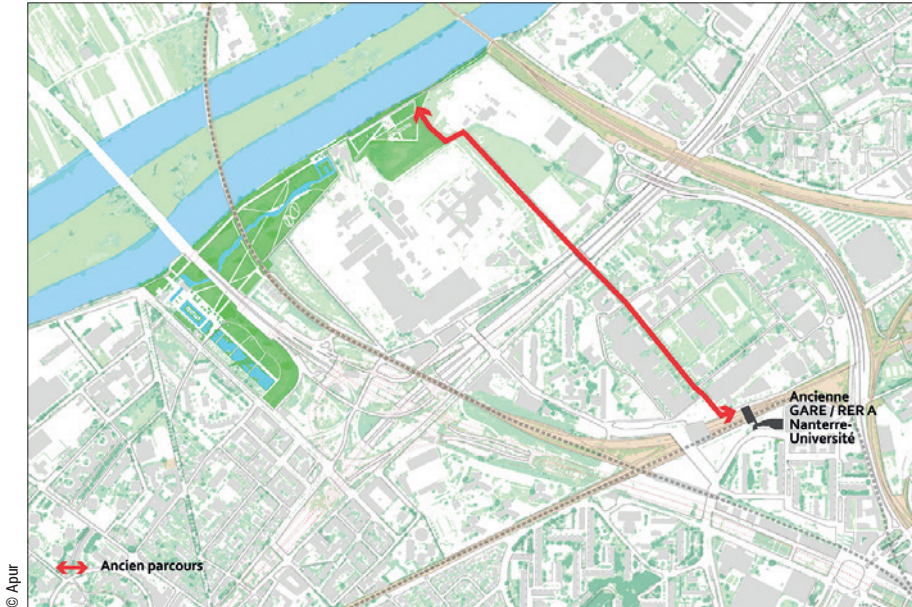


© Apur

AMÉNAGEMENT PIÉTON ET CYCLABLE, DEVANT LE COLLÈGE DE LA RÉPUBLIQUE

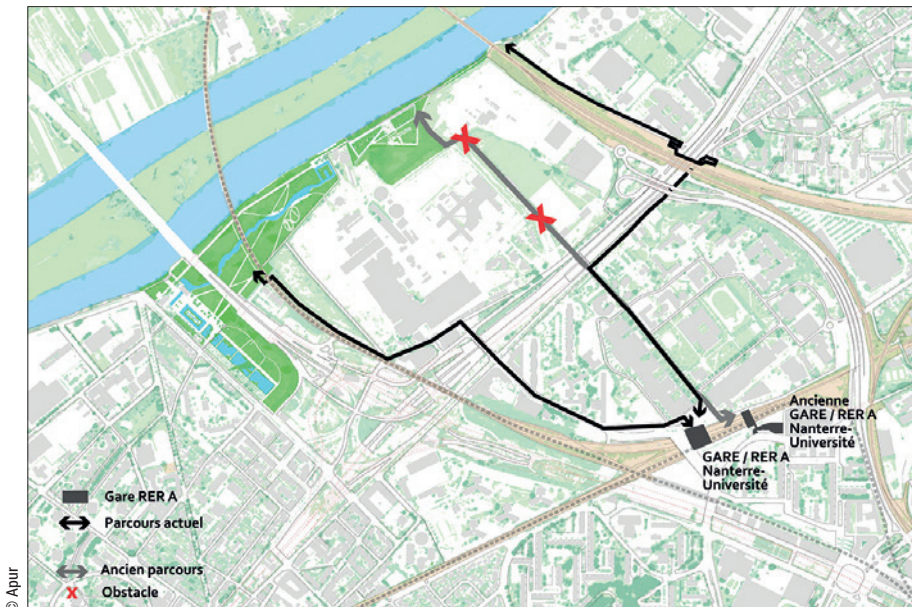
Le large trottoir aménagé devant le collège constitue un modèle d'aménagements piétons qui pourrait être reproduit ailleurs, pour autant les barrières rendent la continuité cyclable difficile.

ANCIEN ACCÈS DE L'ANCIENNE GARE NANTERRE UNIVERSITÉ AUX BERGES DE SEINE



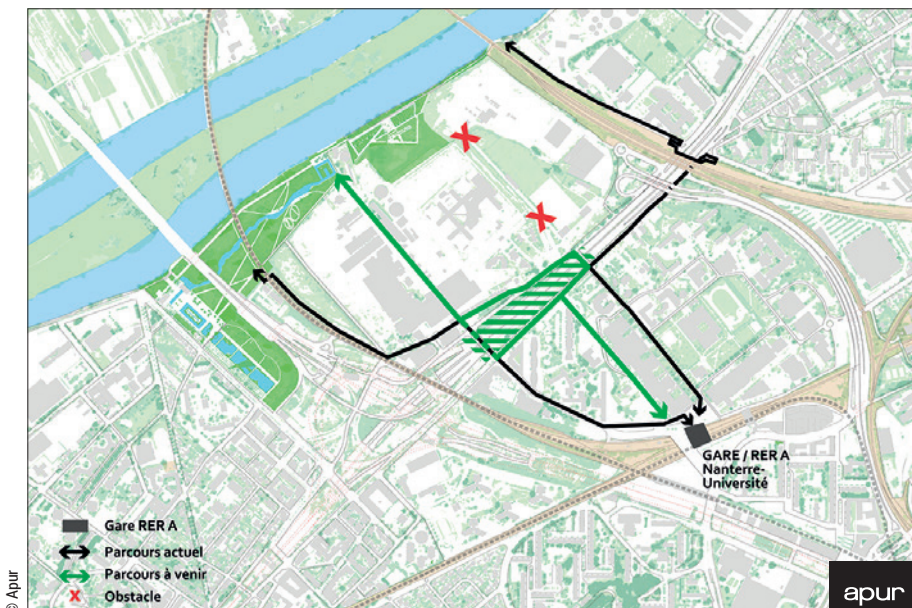
ACCÈS ACTUEL DE LA GARE NANTERRE UNIVERSITÉ AUX BERGES DE SEINE

Un accès direct vers le parc qui longeait la prison a été fermé pour des raisons de sécurité. Désormais l'accès au parc est peu accessible et lisible depuis la Gare Nanterre Université et la Ville, notamment à pied et à vélo.



ACCÈS FUTUR DE LA GARE NANTERRE UNIVERSITÉ AUX BERGES DE SEINE

Le projet prévoit un nouvel accès de la Gare Nanterre Université aux Berges de Seine. La couverture de l'A86 faciliterait et sécuriserait la traversée entre la rue Anatole France et l'avenue de la Commune. cf. Chapitre 2.



Le projet des Papeteries engendre des impacts positifs sur les continuités et la lisibilité du territoire, dans le sens où il permettra de nouveau un accès direct aux berges de Seine. En effet, l'extension du parc prévue par le projet va créer un accès privilégié aux berges de Seine et au Parc du Chemin de l'Île, un nouveau raccourci, des continuités de cheminement dans cette partie de Nanterre, particulièrement segmentée.

Néanmoins, au regard des aménagements prévus sur le site, l'accessibilité sera également contrainte : des clôtures et des voies pompiers seront construites autour du campus tertiaire créant des effets de barrière entre le campus tertiaire et l'extension du Parc, mettant ainsi à distance les usagers du Parc.

Continuité piétonne et cyclable des Berges de Seine

Le PADD affiche la volonté d'étudier et de développer la valorisation de la Seine, à la fois comme support d'activité logistique et de transports des marchandises en liens avec les entreprises locales mais aussi comme support fluvial de personnes à l'échelle de la métropole et

encore comme un site d'activités touristiques et de loisirs avec la poursuite de l'aménagement de ses Berges.

Néanmoins, la base logistique représente un risque potentiel de rupture de la continuité piétonne des berges. La prise en compte de cet enjeu est d'autant plus cruciale que le nouvel et seul accès aux berges depuis l'Est de Nanterre, sera situé au sud de la plateforme logistique. C'est aussi la seule entrée des berges sur le parcours vélo et piéton, en direction du nord, en continu. Un accès existe par et autour du parc mais nécessite alors un détour.

Lors de la concertation préalable⁴⁷, une adhésion globale au projet s'est déclarée avec néanmoins une vigilance quant à la place à accorder au vélo, au développement de son usage et à l'interface entre plateforme logistique et pistes cyclables à optimiser ainsi que le maintien de la Véloroute. Ces arguments ont été défendus par des habitants et associations.

« L'association Mieux se déplacer à Vélo (MDB) souhaite renouveler sa demande que la continuité de l'itinéraire cycliste et pédestre des Berges puisse être préservée

sans interruption à la hauteur des anciennes Papeteries. Cet aménagement des Berges en promenade est très apprécié et beaucoup pratiqué. Il fait partie de la Véloroute Paris Londres et de la future véloroute « La Seine à vélo ». La cohabitation avec une activité économique doit être possible comme cela est le cas dans des situations similaires notamment à l'étranger ». Un représentant de l'association Colombes à Vélo, MDB.

Frontières réelles et symboliques

Il existe des frontières réelles mais aussi symboliques entre les différentes entités du territoire, les quartiers autour du campus universitaires sont peu connectés entre eux.

Le quartier est paradoxalement très ouvert (université sans clôture, grands ensembles de logements traversables, etc.) et jalonnées de grandes enclaves fermées qu'il faut contourner. **Les questions de fermeture des espaces, de la lisibilité des parcours urbains et de la continuité des cheminements sont importantes pour la sécurité et le confort des usagers.**



ESPACES FERMÉS / ESPACES OUVERTS



- Espaces poreux
- Voiries accessibles : véhiculaire et piéton
- Espaces fermés
- Commerces

Source : Apur

La Maison d'arrêt est une vaste enclave qui engendre un no man's land. Pour sa sécurité, elle interdit toute approche de son enceinte. Le passage qui longeait son mur entre l'allée de l'archéologie et la Seine a été fermé. Les nouveaux bâtiments sont maintenus à distance et la forme même des édifices et leur implantation doivent empêcher toute approche de l'enceinte par le public. Les surveillants sont plusieurs à résider sur place mais méconnaissent les lieux, la ville et la vie environnante, ils ne font donc pas non plus *liaison* avec les riverains.

Les frontières symboliques relèvent aussi de l'imaginaire de l'enfermement. La souffrance carcérale et l'inquiétude des prisonniers vis-à-vis des sorties se confrontent aux peurs des riverains vis-à-vis de cette population.

L'université, dont l'espace est pourtant largement ouvert, entretient peu de relations avec ses voisins. Les étudiants qui ne sont que de passage sortent peu du campus et admettent peu connaître et pratiquer les alentours. Nombreux sont ceux qui ignorent, par exemple, l'existence du Parc du Chemin de l'Île.

Ainsi, chaque population aux abords du site vit actuellement en *autarcie*⁴⁸ (riverains, étudiants, personnels de l'université, personnels de la prison, fidèles de la mosquée⁴⁹). À cela s'ajoutent des parcours piétons compliqués et peu lisibles (manque de perspective et de signalétique). Aujourd'hui, les axes qui font le lien entre la Gare actuelle et la future Gare la Folie sont principalement la rue Anatole France, mais également l'Avenue de la République et celle de l'avenue de la Commune de Paris. Leur tracé apparaît flou et contribue à l'illisibilité du secteur, (rareté des panneaux de signalisation, pas d'indication pour se rendre au Parc du Chemin de l'Île, sur les bords de Seine). Le parcours depuis la Gare université est également considéré comme long, il nécessite de contourner les papeteries par le sud pour l'atteindre.

Ce que le projet apporte

Le projet des Papeteries aura des impacts positifs sur les continuités et la lisibilité du territoire, car il permettra de nouveau, un accès direct aux berges de Seine qui est très attendu. En effet, l'extension du Parc prévue par le projet va créer un accès privilégié et plus direct aux berges de Seine et au Parc du Chemin de l'Île, des continuités de cheminement plus marquées dans cette partie de la Ville de Nanterre, particulièrement segmentée.

On peut toutefois regretter que le nouveau passage créé à travers le site des Papeteries soit bordé au sud de la seule clôture du campus tertiaire, sans aucune relation entre les rez-de-chaussée des bâtiments de bureaux et le passage public autre que la voie pompier du campus, mettant ainsi à distance les usagers du parc et les usagers du campus tertiaire.

Les projets de transport en cours et à l'étude aux abords des Papeteries

Actuellement le site est accessible en transport en commun par la Gare Nanterre Université, qui se trouve à environ 10 minutes à pied du site. La ZAC est également desservie par plusieurs lignes de bus : le 378 « Asnières-Gennevilliers – Les Courtilles Nanterre-Ville RER », l'arrêt Jean Baillet se trouve à une centaine de mètres de l'entrée du site (deux minutes à pieds); le 157 « Nanterre Boulevard de la Seine – Pont de Neuilly », dont l'arrêt Voltaire se localise à environ 15 minutes à pied du site des Papeteries ; enfin le 259 « Saint Germain-en-Laye RER/Nanterre Anatole France » qui passe rue Anatole France, ainsi que le 304 « Asnières-Gennevilliers - Les Courtilles » (arrêt Pont de Rouen). Cette ligne disparaîtra à la mise en ligne du Tramway à l'horizon 2023. Il existe actuellement le Tramway T2, qui se situe à environ deux kilomètres du site et donc ne constitue pas un transport privilégié pour y accéder⁵⁰.

Dans un futur proche, est prévu un renforcement du réseau de transports en commun. En effet, le projet fait partie intégrante d'une dynamique de développement urbain lancée à l'échelle de la ville : sont prévus, à l'horizon 2023⁵¹, le prolongement du Tram T1, qui impactera directement le projet en renforçant considérablement son accessibilité, le prolongement du RER E en 2024 et la création de la Gare de la Folie en 2024, ainsi que la Ligne 15 du Grand Paris Express et de la Gare de Nanterre-la Boule d'ici 2025, viendront densifier le réseau de desserte à l'échelle de Nanterre en général et des abords du site en particulier.

Ces transports sont vivement attendus par les riverains, ils vont même jusqu'à imaginer des transports sur le Fleuve (Batobus)

« Pour que ce site puisse apporter à un maximum de personnes qu'ils soient Nanterriens ou non, et éviter un accroissement du flux de voitures qui ne serait pas forcément positif pour les habitants des quartiers alentour, il me semble important de prévoir des liaisons de transport public avec les différents quartiers de la ville et les trois gares RER, voire même pourquoi pas, puisque nous sommes au bord de la Seine, une ligne de Batobus. »

Un habitant du quartier du Plateau Mont-Valérien.

⁴⁸ – De nombreux acteurs rencontrés nous ont fait part de ce cloisonnement et ont employé ce terme d'autarcie.

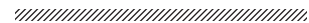
⁴⁹ – Sur présents pour la prière du Vendredi.

⁵⁰ – Étude d'Impact Projet d'aménagement de la ZAC des Papeteries Commune de Nanterre (92) octobre 2016

⁵¹ – 2023 est la date actuellement indiquée sur le site du STIF.



PROJETS DE TRANSPORT COLLECTIFS À L'ÉTUDE



— Réseau du Grand Paris Express L15 - 2025
 RER E Ouest - 2024
 - - - - - Tramway T1 Ouest - 2030
 Source : Apur

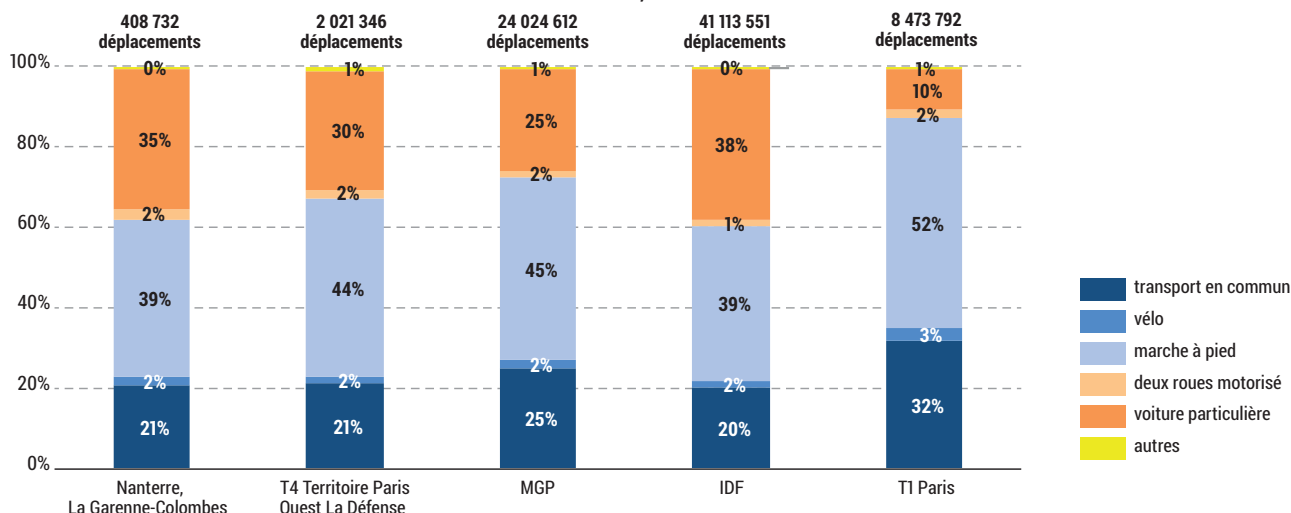
3.3. Les modes de déplacements actuels

La Ville de Nanterre se caractérise par une place importante laissée à l'automobile. En effet, plus du tiers des déplacements sont réalisés en voiture particulière et seulement 1/5 des déplacements se font à pied. En revanche, les ménages, notamment ceux des quartiers voisins du site, sont peu motorisés. Le diagramme montre les parts modales

de transport public et des déplacements routiers à l'échelle de l'Île-de-France, pour les déplacements domicile-travail (marche comprise). L'Enquête Globale de Transport (EGT), pour le secteur Nanterre, La Garenne-Colombes, fait état des 146 ménages enquêtés. 35 % des déplacements de ce secteur sont réalisés en voiture alors qu'ils ne

concernent que 25 % des déplacements à l'échelle de la Métropole du Grand Paris et 30 % à l'échelle du Territoire (T4). L'observation des parts modales du transport en commun montre a contrario que les usagers du fuseau d'étude à utiliser les TC sont équivalents aux déplacements en TC sur le territoire (21 % des déplacements).

PART MODALE DES DÉPLACEMENTS SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE, 2010



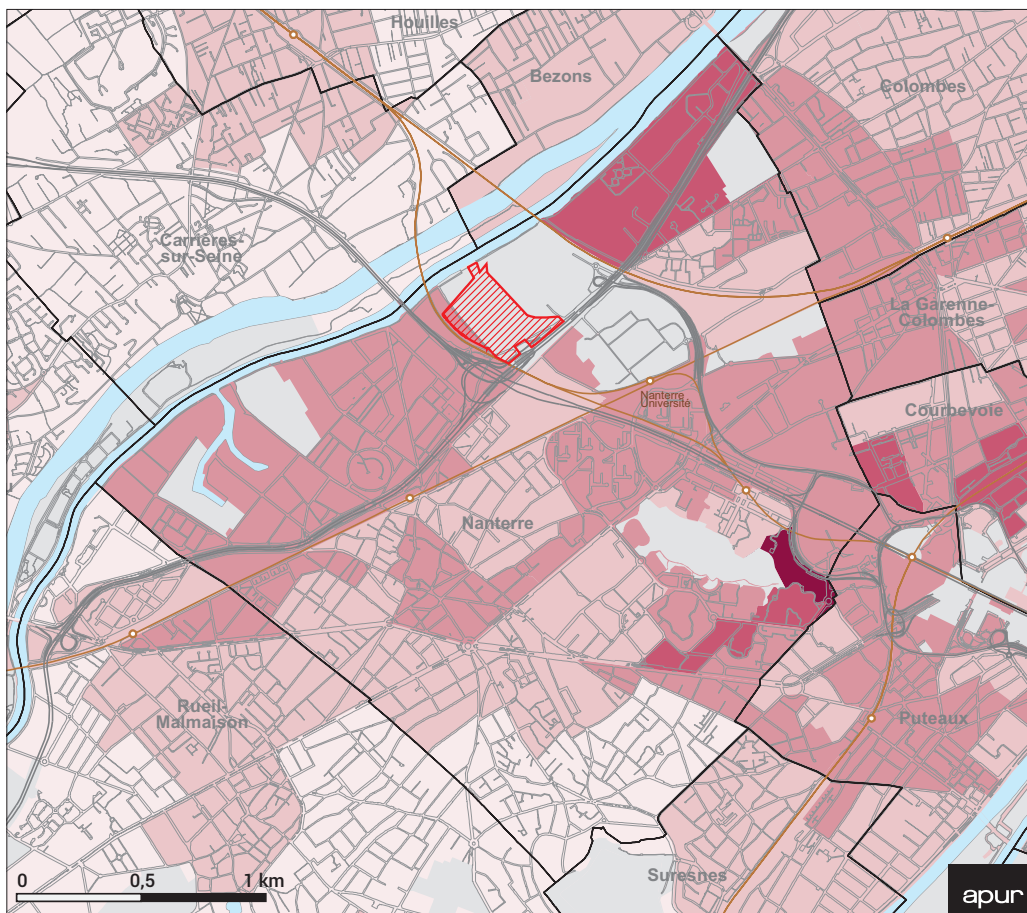
Sources : EGT 2010-STIF-OMNIL-DRIEA

Ne pas posséder de voiture personnelle et ne pas avoir accès à des transports constituent un frein à la mobilité et peuvent être source de renforcement des inégalités sociale. Pouvoir se déplacer est un vecteur potentiel d'accès à des services et/ou à des conditions de vie favorables à un bon état de santé (emploi, éducation, culture, loisirs, services de santé, etc.).

Plusieurs spécialistes de l'insertion et de l'emploi se sont accordés lors des entretiens, à relater les difficultés que connaissent certains publics et notamment les plus jeunes, non-détenteurs de permis de conduire et de voiture personnelle, pour des propositions d'emploi en Île de France (hors Nanterre, communes voisines ou Paris) et en horaires décalés.

Les voies actuelles

Les voies actuelles sont inadaptées aux modes doux et alternatifs à l'automobile aux abords du site. Les trottoirs actuels sont particulièrement exigus (difficulté d'accès et dangereux pour les piétons) plus précisément Avenue de la République (côté Nouvelle Mosquée) avenue de la Commune de Paris.



AMÉNAGEMENT PIÉTON AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE, LE LONG DE LA NOUVELLE MOSQUÉE

Trottoir étroit et contraint ponctuellement par la présence de lampadaires, clôtures de chaque côté, absence de pistes cyclables... l'aménagement du site et la requalification du réseau viaire doivent permettre une meilleure accessibilité des mobilités douces.

En témoigne également le réseau cyclable de la Ville de Nanterre qui ressemble à une ébauche: il est peu incitatif, non structurant et discontinu: une absence d'aménagement dédié aux vélos sur les terrasses de Nanterre, absence également de pistes cyclables rue Anatole France (qui représente un axe de passage pour aller de la Gare Nanterre Université jusqu'au site) où le stationnement illégal, les angles morts des bus mettent en danger les piétons et les cyclistes. C'est le cas également des deux axes de circulation majeurs autour du site: l'Avenue de la Commune de Paris et l'Avenue de la République. Un manque d'accroches vélos est également à souligner, malgré des installations récentes par l'EPADESA près de la Gare Nanterre Université et par l'Université Paris Nanterre sur le campus.

Conditions de la réduction de la place de la voiture

La réduction de la place de la voiture apparaît au cœur de l'objectif d'un aménagement

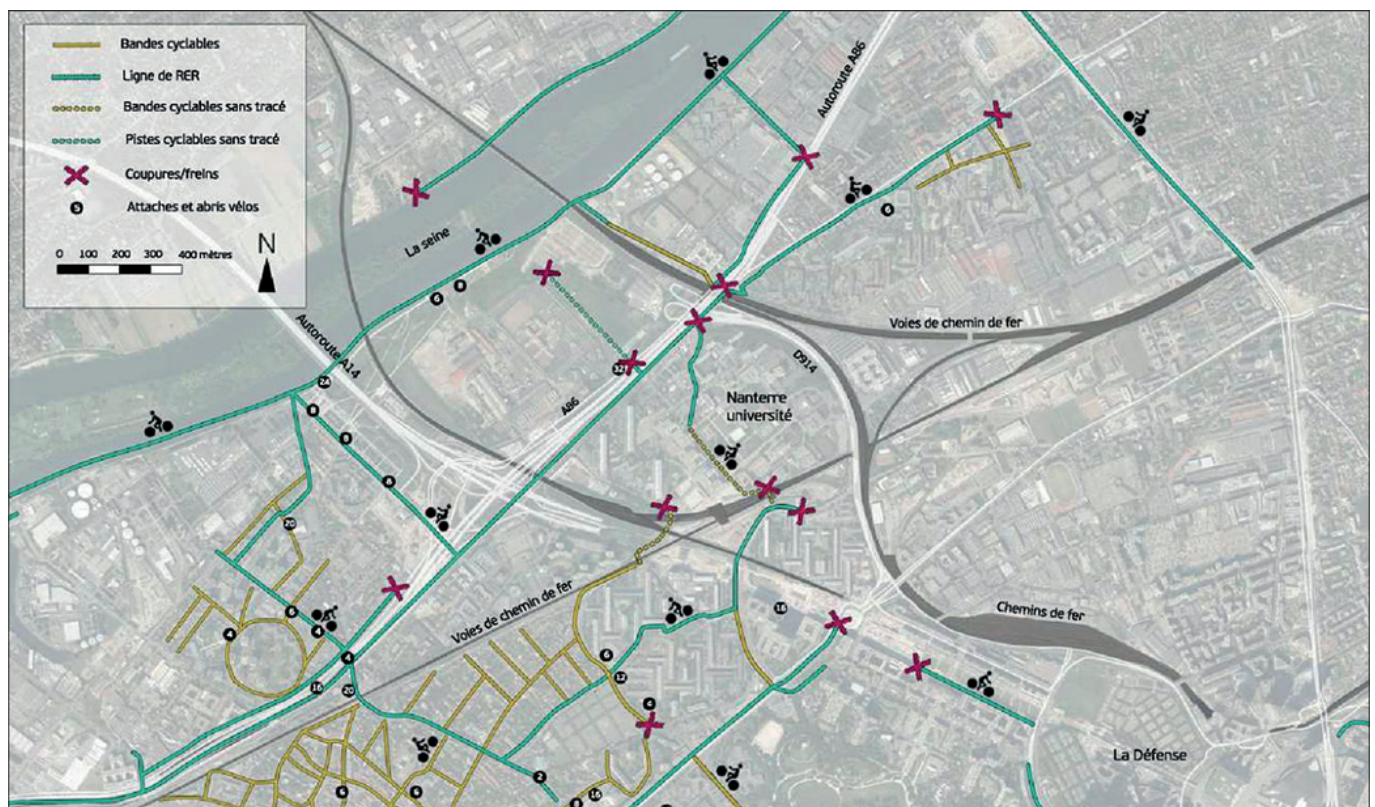
davantage respectueux de l'environnement et de la santé des citoyens. À l'injonction du tout voiture, aujourd'hui s'oppose le **nouveau paradigme du développement durable** qui amène à repenser la ville non plus à travers le prisme des véhicules motorisés mais à des déplacements plus respectueux de l'environnement. Le projet représente une opportunité pour impulser un nouvel aménagement en faveur des modes de transports alternatifs et actifs.

Cet aménagement apparaît d'autant plus légitime qu'il sera, dans un futur proche, en cohérence avec la densification de la desserte en transports en commun qui se dessine à Nanterre. Dès lors, la question du stationnement et du parking silo se pose. Celui-ci risque d'augmenter les flux de voitures. D'après l'étude Sareco, la construction de ce parking peut se justifier non pas par une demande générée par les équipements publics présents à proximité du site, mais par le projet en lui-même.

Avec l'arrivée du T1 et du RGPE, le parking risque de perdre de son utilité, la demande est estimée à un peu plus d'une centaine de places. Par ailleurs, des parkings sur le campus universitaire, mais aussi dans le quartier du Parc du Chemin de l'île sont sous-utilisés. Il est possible d'envisager que les futurs usagers utilisent ces parkings et rejoignent à vélo ou à pied le site.

La réalisation d'un parking silo mutualisé de 300 places viendra compléter les deux parkings en sous-sol (1 300 places et 200 places). Ces ouvrages sont à la charge du promoteur, avec une garantie d'ouverture au public en tarif horaire pour une partie des places (usagers des commerces et du Parc). L'étude d'opportunité et faisabilité d'un parking silo dans le secteur des Papeteries⁵² diagnostiquait une absence de pression dans le secteur hors événement ponctuel ou rituel (prière du vendredi). Les conclusions de l'étude aboutissent à une offre d'équipement actuelle suf-

RÉSEAUX DE PISTES ET BANDES CYCLABLES AUTOUR DE L'UNIVERSITÉ DE NANTERRE



Source: Plan de déplacement mobilité de l'université, 2014

fisante pour absorber les surplus de voiture (estimés à 25 % des usagers du site et qui seront en diminution avec l'arrivée du Tramway et des nouvelles Gares RGPE)⁵³. Des modalités de gestion adaptée le week-end ou lors d'événements occasionnels, seraient éventuellement à prévoir même si les freins financiers ne peuvent garantir une utilisation réelle.

Un plan mobilité est fortement recommandé pour les futurs gestionnaires du site afin d'affiner ces hypothèses, ainsi qu'un plan de gestion des espaces de stationnement publics environnants (voirie, parking du stade) afin d'éviter la saturation quotidienne et le développement du stationnement illicite. La principale préconisation de l'étude sur cette infrastructure, est donc de prévoir dès à présent un parking dimensionné sur les projections à court terme et avec une conception partiellement démontable ou mutable.

L'étude ne fait pas mention de l'état de disponibilité des places sur le campus, ni des besoins des personnels et étudiants, ni de l'évolution de la demande.

L'offre des places de parking actuelle est suffisante. Elle doit être pensée dans le projet, avec l'arrivée de nouveaux transports en commun et le changement des pratiques de la mobilité futures, la réversibilité des infrastructures prévues doit être envisagée en amont.

Les principaux enjeux du projet

Le projet de reconversion des anciennes Papeteries de la Seine à Nanterre permet de questionner la morphologie du territoire, les aspects urbains mais aussi l'identité du territoire, ici tourné vers son fleuve. Les perspectives visuelles, les réductions de coupures et sentiment d'enfermement demeurent des enjeux forts. **La connectivité des rues, la qualité des cheminements** (piéton et cyclable) doivent inciter aux déplacements actifs et garantir la sécurité de

l'ensemble des populations sur ce territoire. La capacité du projet à s'insérer dans l'environnement existant découle de l'harmonie à échelle humaine qu'il saura créer (pouvoir facilement y accéder à pied, à vélo, en TC)

Le site pose des **enjeux de lisibilité, d'accessibilité, de liens** entre les différentes entités du territoire, ainsi que **d'attractivité**.

Actuellement de nombreuses coupures urbaines et une signalétique peu opérante n'encouragent pas à se rendre vers le site, encore à l'état de friche industrielle, les Berges de Seine et le Parc du Chemin de l'Île.

Si la Ville de Nanterre encourage les mobilités actives (Veligo, attaches vélo, aide à l'achat VAE, démarche pour l'obtention de stations Vélib, etc.), les conditions pour celles-ci sont actuellement moins favorables à proximité du site. Le projet représente donc une opportunité pour envisager les axes majeurs du secteur comme des **axes dédiés en partie aux modes actifs**, d'autant plus que le réseau de transports en commun prévoit de se restructurer et se diversifier en parallèle. Dès lors, **l'enjeu de l'intermodalité** se pose dans un objectif de réduction de l'utilisation de la voiture et d'encouragement des déplacements doux et actifs.

Le projet participera à fluidifier les parcours, notamment à travers l'extension du Parc qui offre un accès privilégié aux berges de Seine. Néanmoins, le projet comporte des risques, de par sa configuration (campus tertiaire clos), ceux de maintenir la vaste enclave actuelle pendant la période de chantier. Dès lors la question de la traversée du site et des ruptures pendant la période de chantier se pose. Cet **enjeu de traversée du site** pendant la période de chantier s'analyse d'un point de vue de la mobilité mais également du cadre de vie (fermeture des perspectives et sentiment d'enclavement). (cf. *partie VI du rapport*)

52 — La Mairie de Nanterre a commandité une étude à Sareco, afin de confirmer l'opportunité et le dimensionnement du parking silo et éventuellement l'intérêt de l'implication de la Ville dans le montage, la propriété et la gestion de cet ouvrage. Pour cela, des visites ont été réalisées sur site entre 14h30 et 17h00 le jeudi 7 avril 2016, où ont été constatées une réserve de capacité de places de stationnement en surface et une absence de pression, hors événement ponctuel comme la prière du vendredi après-midi à la Mosquée proche du site qui a terme doit remplacer celle du Chemin de l'Île. Étude d'opportunité et de faisabilité d'un parking silo mutualisé dans le secteur des Papeteries, mai 2016, SARECO, Mairie de Nanterre.

53 — L'étude estime à environ 35 % à court terme le taux de venue en voiture par les usagers du site, ce taux est estimé à 20 % après l'arrivée du Tramway, dont un arrêt est envisagé rue de la République, à proximité immédiate du site, même si l'hypothèse de travail est plus généreuse et estime le taux à 25 % à long terme (employés et visiteurs).

Recommandations mobilité et activités physiques

► Créer des porosités, supprimer les coupures, gérer les limites et la lisibilité

- Assurer la continuité des cheminements piétons et cyclables (sécurité et confort des usagers).
- Encourager les modes actifs de déplacement par une amélioration de la qualité des espaces publics et des aménagements appropriés notamment des trottoirs et des parcours cyclables depuis les stations de transports en commun. (Cf. chapitre 3 : **Couvrir l'A86** sur le tronçon le plus emprunté par ces usagers (du Pont Anatole France à l'allée de l'Université) en priorité).
 - État, CD92, Splan, Ecocampus Seine
 - Temporalité : long terme
 - Niveau de faisabilité : complexe
 - Publics cibles : futurs usagers, habitants, étudiants, usagers du parc.
- Agir sur les trottoirs, notamment ceux de l'Avenue de la République (côté nouvelle mosquée) de la Commune de Paris, la rue Anatole France, le pont de l'Archéologie, afin de faciliter les cheminements et d'inciter à la marche.
- Assurer une continuité piétonne et cyclable, le long des Berges de Seine sans interruption au niveau de la plateforme logistique en s'appuyant sur les exemples déjà réalisés le long de la Seine et les canaux afin de trouver les solutions techniques à mettre en œuvre.
 - SPLAN, Ecocampus Seine, CD92, ville.
 - Temporalité : court terme,
 - Niveau de faisabilité : faible
 - Publics cibles : futurs usagers, habitants, usagers du parc, cyclistes véloroute

► Qualifier les parcours urbains dans les espaces publics

- Favoriser des zones apaisées sur les espaces publics.
- Rendre lisibles les parcours depuis la Gare Université et la future Gare de la Folie.
- Imaginer une signalétique dédiée aux modes actifs pour les piétons et les vélos
 - État, CD92, Ecocampus Seine
 - Temporalité : moyen terme
 - Niveau de faisabilité : faible
 - Publics cibles : futurs usagers, habitants, étudiants, fidèles, usagers du parc.

► Réduire fortement les déplacements motorisés

- Inciter à la mise en place rapide d'un Pde ou d'un Pdie, dont les principaux axes pourraient être de :
- Réduire le nombre de places de stationnement pour les salariés afin de les inciter à se déplacer autrement. L'objectif étant de favoriser les déplacements doux et alternatifs.
- Encourager la mutualisation de l'usage des parkings (Université, zone d'activité, Campus tertiaire) pour les habitants, les étudiants, les fidèles, les visiteurs...
- Intégrer au programme des parkings des places dédiées (covoiturage, autopartage, voitures électriques), des pistes et des places deux roues motorisées et vélos.
- Renforcer l'installation de services tels que douches, vestiaires, casiers et de services innovants près de la Gare Nanterre Université mais aussi sur le site (casiers, locations de trottinettes, prêts de vélo, des applications en temps réel des bus, RER, tram, train, etc.) pour inciter les déplacements alternatifs. Le développement du télétravail peut également être une solution partielle, afin de soulager les impacts négatifs des conditions de transports quotidiens.
 - Ecocampus Seine, Splan, Ville de Nanterre
 - Temporalité : moyen terme
 - Niveau de faisabilité : simple
 - Publics cibles : futurs usagers, étudiants, usagers du parc, fidèles.
- Intégrer la réversibilité du parking silo dans sa conception pour être en mesure de transformer ce bâtiment dans un second temps, ce qui implique de penser avec des normes de construction qui le permettent (hauteur sous plafond, portance de plancher etc.). En revanche, un surcoût de construction est à prévoir en amont.
 - Ecocampus Seine
 - Temporalité : court terme
 - Niveau de faisabilité : simple
 - Publics cibles : futurs usagers, habitants, étudiants, usagers du parc.

4. Équipements et aménités urbaines

Cette thématique n'avait pas été imaginée au départ, en tant que tel, c'est-à-dire un axe de réflexion autonome. Néanmoins, pendant l'exercice de l'EIS, il s'est avéré qu'un éclairage plus recherché devait être accordé aux équipements et aménités urbaines. D'une part la demande sociale est particulièrement forte de la part des riverains et d'autre part, il s'agit également d'un des enjeux du projet, qui est celui de s'insérer dans le tissu local, de permettre de nouvelles porosités avec les quartiers voisins et de s'ouvrir sur l'extérieur (sous-entendu ne pas rester une enclave).

Le PADD (axe 3) affiche pour ambition de promouvoir des pratiques cultu-

relles, sportives et citoyennes innovantes au sein des espaces publics, notamment au travers d'événements et d'expérimentations ponctuels ainsi que par des aménagements localisés dans l'espace. Afin d'assurer l'accueil de 115 00 habitants et autant de nouveaux salariés, il s'agit d'impulser un développement solidaire de la métropole et d'y accoler des ambitions fortes, telles que la promotion d'une ville des proximités, agréable à vivre et à travailler (axe 1 du PADD). Le PLU y répond par un modèle urbain mixte et équilibré ainsi que par un modèle social équitable (poursuivre le développement d'une offre en logement neuf diversifiée dont 40 % de lo-

gements sociaux et 20 % de logements intermédiaires) et il permet de renforcer la réponse aux besoins en mobilité avec le développement des modes actifs et leur rabattement vers un réseau en transport en commun lourd.

De nouvelles aménités vont être offertes au sein de la ZAC mais également avec l'extension du Parc dont la programmation future n'est pas encore connue. Comment vont-elles s'inscrire dans l'existant à proximité ? À qui vont-elle bénéficier (nouveaux usagers Vs riverains) ? Des propositions de services mutualisables, de commerces et un pôle sportif ont été inscrites dans la programmation du projet.

OFFRE DE LOISIRS ET SERVICES ENVISAGÉE



4.1. Les équipements sportifs et culturels

Lutter contre la sédentarité implique d'offrir des occasions de sorties et d'activités physiques, en motivant des déplacements actifs mais également en proposant des activités sportives ou récréatives. Sur le territoire d'étude, il existe un besoin important d'équipements. Les équipements sportifs existants qu'ils soient universitaires ou municipaux à proximité sont saturés et en incapacité d'accueillir de nouveaux adhérents même en mutualisant et multipliant les plages horaires.

L'université est confrontée à une saturation d'utilisation des installations sportives (notamment du stade de foot et de rugby en plein air dont l'usage dépend des aléas climatiques) et d'une pénurie croissante de crêneaux, qui est due notamment à l'augmentation de la population estudiantine (32 000 étudiants) et qui est renforcée par un déficit chronique des installations sportives dans le quartier. Les habitants sont également intéressés par la création de nouveaux équipements sportifs de proximité, information qu'ils ont exprimée lors de l'atelier n° 1.

La création d'installation sportive et ludique dans ce nouvel espace de ressour-

cement permettra également de favoriser, des lieux de rencontre et d'échange, des lieux d'expression culturelle... L'offre culturelle est riche et éclectique (Ferme du bonheur, Les Noctambules, le service culturel de l'Université, etc.) Là aussi, le projet peut permettre que les usages culturels de l'espace public deviennent un outil pour et par les habitants et les étudiants pour s'approprier ce nouvel espace, notamment en soirée et le week-end.

L'offre d'espaces ouverts semble insuffisante et le projet reste particulièrement imprécis quant à sa programmation sur cette extension du Parc : quels lieux de rencontre, de repos, de ressourcement ou encore d'espaces permettant des activités récréatives, sportives, ludiques ou culturelles seront-ils offerts ? Se pose alors une série de questions : quelle animation ? Portée par qui ? Pour quelle amplitude horaire ? Ainsi, il peut être envisagé que ces lieux, (sans oublier la base logistique), deviennent la destination d'un tourisme atypique. L'idée est de rendre ces espaces acceptables et acceptés par les populations.

Lors de la concertation⁵⁴, plusieurs demandes ont été évoquées, notamment

en termes de services et équipements de proximité.

« Créer une poste. Un mur d'expressions pour nos jeunes. Plus d'espaces verts. Une case à lire géante, etc. Les idées ne manquent pas ».

Un habitant du quartier de l'université

Assurer une densité et une variété d'aménité urbaine demeure lié à différents facteurs, comme l'offre de transport, la diversité des équipements et services qui vont déclencher de la mobilité active, les ambiances urbaines créées... Un cadre de vie et un cadre de travail qui encouragent l'appropriation de l'espace public, les occasions de rencontre, le développement d'une vie sociale, des activités physiques et culturelles, peuvent déclencher également un sentiment d'appartenance collectif à un territoire. Les leviers qui le permettent peuvent puiser leurs sources dans différents critères : la nature en ville, les espaces collectifs fonctionnalisés, les espaces ouverts de loisirs, de détente et d'agrément favorisant la rencontre, les espaces publics favorables au ressourcement (se poser) ou ceux favorables au faire ensemble (agriculture urbaine).



© Apur

⁵⁴ – Bilan de concertation préalable Projet de reconversion du site des Papeteries, Mairie de Nanterre, novembre 2016

La question de la sécurité des espaces se pose également. Un cadre qui favorise le partage et l'usage adapté des espaces est à anticiper afin d'éviter un sentiment d'insécurité de la part des futurs usagers du Parc et notamment de son extension. Le choix des éclairages est également un enjeu. Une nouvelle offre d'aménité urbaine soulève d'emblée la question de l'appropriation des espaces et des nouveaux usages qui y seront développés ainsi que la question de la densité et des conflits d'usage.

L'équipe d'évaluation de cette EIS a eu accès à de très nombreux documents et informations, néanmoins, quelques éléments demeurent encore inconnus (10 % du programme sont encore non fixés). Ils ont limité ou rendu impossible certaines préconisations. Pour autant ces inconnus peuvent également être une aubaine pour prendre en compte certaines évolutions de ce projet en faveur de la santé (bien-être) des riverains et futurs usagers.

Il semblerait judicieux qu'une partie de la programmation des équipements

sportifs et culturels soit consacrée à des services pour les usagers du Parc. Divers programmes pourraient être mutualisés, Par exemple, cette mutualisation pourrait permettre aux sportifs qui utilisent le Parc de trouver un espace équipé de consignes pour laisser leurs affaires dans des salles de sport privées et, sous certaines conditions et certains jours, utiliser les vestiaires ou les douches. Il pourrait en être de même pour des lieux culturels ou événementiels, mutualisables entre pratiques commerciales et pratiques amateurs.

4.2. Offres de commerces et de services

Selon le bilan de la concertation⁵⁵, le développement de commerces et de services devra profiter aux habitants et aux étudiants, mais aussi participer à l'animation du secteur. Le développement également d'activités de loisirs est souhaité en lien avec l'extension du Parc départemental et l'accès aux bords de Seine.

La carence des commerces, notamment dits de proximité a été relevée par de nombreux habitants lors de la concertation préalable.

« Nous souffrons terriblement de ce type d'accès (commerces de proximité). Mini marché, une boulangerie seraient les bienvenus pour tout un quartier qui, pour l'heure, est obligé d'emprunter les transports en commun, pratiquer la marche à pied, cabas à la main. J'ajouterai que des commerces de proximité seraient également utiles aux personnes venant travailler dans le nouveau pôle ainsi que les autres personnes de passage. Ces commerces sont indispensables pour permettre une vie de quartier cohérente ».

Un habitant du quartier de la République.

« Riverain des Papeteries, c'est une bonne chose de réhabiliter ce site. Je suis d'ac-

cord avec le fait de recouvrir l'échangeur. C'est une priorité pour la santé de tous ! Par contre, je trouve dommage qu'aucun lieu de vie ne soit prévu. Nanterre est une ville de 100 000 habitants mais avec un nombre de commerces d'une ville de 30 000. Mis à part le centre-ville, avec la seule rue Maurice Thorez, tous les quartiers qui sortent de terre sont prévus avec pas ou peu de commerces. Si on veut réduire l'usage de l'auto, il faut penser à cela. Il manque aussi dans les quartiers une poste, une boulangerie, une supérette... il aurait été bien de prévoir aussi ce genre d'équipement ».

Un habitant du quartier du Chemin de l'Île.

Par ailleurs, les environs proches du site se caractérisent aussi par une carence en café et restaurants dont pâtissent les étudiants, mais aussi le personnel de l'Université. Certains prennent leur repas au Restaurant Universitaire, dans les cafeterias universitaires, les Food Truck du campus, d'autres au restaurant de la garde républicaine. Il existe un autre restaurant dans le périmètre, celui du Parc du Chemin de l'Île, mais qui apparaît trop éloigné de l'université et qui pratique des prix jugés élevés

par les étudiants. Pour le personnel enseignant et administratif, ainsi que pour ses activités de réception (jury de thèses, séminaires, etc.), l'Université est également demandeuse de lieux « plus VIP » pour ses réceptions. Les attentes en la matière sont donc particulièrement larges et diverses.

Des enjeux de développement de services à la population sont également mis en avant, outre les commerces de proximité notamment commerce de bouche ou plus ciblé pour la population estudiantine (bars branchés), la volonté de développer une vie nocturne et de week-end a également été évoquée.

« La couverture de l'A86 est un élément primordial pour désenclaver de manière durable ce site et améliorer les conditions de vie et de travail autour de cette zone. Au-delà, je souhaite attirer votre attention sur le fait **qu'il n'y ait pas de vie dans cette zone le week-end. Qu'elle devienne une zone fantôme ou sans vie, froide** si une part trop importante de bureau ou d'activité fonctionne essentiellement la semaine est installée au détriment des commerces et de loisirs. »

Un habitant du quartier du Chemin de l'Île.

L'offre d'un accès à une diversité de services, de loisirs et de culture, doit s'adapter aux publics (notamment les jeunes des quartiers et les étudiants, les personnels de la maison d'arrêt et de l'Université, les familles visiteuses) selon leurs moyens et y compris financiers. La temporalité de l'accès (soirs et week-end) et les usages de ces possibles activités (offres classiques et offres alternatives) sont également à intégrer dans la programmation du projet. En effet, un accès plus équitable est un souhait qui est ressorti des échanges du bilan de la concertation.

« Le site des Papeteries pourrait justement exploiter deux atouts que sont la proximité immédiate de la Seine et la présence de la deuxième université de France avec 30 000 étudiants. Avons-nous des bars et des commerces et enseignes branchées comme dans toute ville universitaire de France, sans même

parler de Paris ? Il y a suffisamment de place à côté de l'Université pour faire en sorte que les étudiants aient un lieu où se retrouver (sans avoir besoin d'aller à Paris) sur un territoire disposant d'espaces extérieurs permettant l'installation de terrasse en pleine nature. Les immeubles d'habitation sont suffisamment éloignés et ne souffriront pas des nuisances sonores. Cette fréquentation générerait de l'activité sur notre territoire et donnerait aux Nanterriens l'occasion de fréquenter des lieux agréables et vivants. Cette observation ne s'applique d'ailleurs pas uniquement au site de la Papeterie et il n'y a pas de fatalité à ce qu'il n'y ait pas de quartiers nocturnes à Nanterre ».

Contribution d'un habitant, reçue par courriel pour la concertation préalable.

Une attention pourrait également être portée quant à la programmation de l'offre en commerce, services et équipement qui s'inscrirait dans une démarche

d'Économie sociale et solidaire (ESS) et d'économie circulaire. Par exemple pour les commerces alimentaires, des produits de saisons, locaux et cultivés en agriculture raisonnée pourraient être proposés.

Cette nouvelle offre d'aménité (notamment pour les services et les équipements) est **source d'emploi**. Somme toute, leur nombre et la diversité de ces emplois ne sont pas encore connus. Néanmoins, une attention particulière pourrait être apportée à cette offre, en collaboration avec les acteurs économiques locaux et les travailleurs sociaux de l'insertion. Travailler sur la responsabilité sociale de ces nouvelles entreprises, pourrait permettre d'impliquer les publics en recherche d'emploi de Nanterre et notamment les plus jeunes d'entre eux, particulièrement nombreux et en difficulté avec l'emploi dans les quartiers riverains du site.

4.3. Spécificité des bâtiments anciens conservés dans la ZAC



Bâtiment de la Pâte à Paille, vu depuis le parc du Chemin de l'Île

Plusieurs bâtiments emblématiques des anciennes Papeteries seront conservés dans la ZAC. Les deux bâtiments conservés de la Pâte à Paille et de la Trituration (patrimoine bâti des anciennes Papeteries) sont porteurs, dans ces lieux, d'un enjeu particulier. Leur conservation permet de valoriser le passé industriel de la ville et donc de préserver une partie de son identité culturelle mais aussi d'offrir un lieu de services et d'activités mutualisés. Se pose dès lors la question de la mutualisation, de leur ouverture au public extérieur (horaires, conditions d'accès, etc.).

Il est prévu, que les espaces du futur bâtiment d'entrée et de la Pâte à Paille (de type ERP), soient conçus pour accueillir des programmes mutualisables et ouverts au public dans le cadre d'une ges-

tion assurée par un prestataire privé : club de sport, restaurant, coworking... C'est suite à la demande des habitants lors de la concertation que le bâtiment de la Trituration a été intégré au projet. Le projet de réhabilitation de ces bâtiments, symboles de l'héritage industriel du site, suscite donc une attente forte des habitants. Une action de la part de la maîtrise d'ouvrage de la ZAC sur ces édifices et ce, dès la phase de chantier, montrerait une volonté d'ouverture du site et d'intégration des populations au processus de mise en place du projet. Mettre en œuvre des contreparties positives aux nuisances du chantier, dans un contexte urbain difficile assure une meilleure acceptabilité des désagréments causés par les travaux et un meilleur respect des lieux.

Recommandations équipements et aménités urbaines

► Impulser la création de nouveaux équipements pour tous les publics

- **Créer et mutualiser de nouveaux équipements pour tous les publics** (habitants, étudiants, personnels), centrés sur les pratiques sportives, culturelles, de loisirs, touristiques... Une partie des programmes dans les bâtiments conservés doivent pouvoir être consacrés à des équipements accessibles à l'ensemble des usagers, en temps partagé (soirée, week-end), les tarifs pratiqués. Une forte attente des habitants a été révélée lors de la concertation préalable.
 - Ecocampus Seine
 - Temporalité : court et moyen terme
 - Niveau de faisabilité : simple
 - Publics cibles : futurs usagers, habitants, étudiants, usagers du parc.
- **Définir une programmation en direction de la population locale pour les bâtiments ouverts au public** en pensant aux mutualisations possibles dès leur conception.
- **Penser les rez-de-chaussée des programmes bâtis** situés face aux espaces publics pour y accueillir des équipements et des services à la population et des activités diverses
- **Penser les interfaces** assurer a minima des liaisons visuelles entre les différents programmes et travailler les façades de l'extension du parc comme des devantes et non comme des arrières.
 - Ecocampus Seine
 - Temporalité : court terme
 - Niveau de faisabilité : modéré
 - Publics cibles : futurs usagers, habitants, étudiants, usagers du parc.

► Développer l'accessibilité à de nouvelles aménités urbaines

- **Promouvoir l'activité physique et le vivre ensemble.** Les usages dans la partie nouvelle du Parc sont à programmer, pour ne pas créer uniquement un corridor de passage.
 - **Créer les conditions pour que l'implantation d'une baignade soit possible** (équipement métropolitain à l'horizon 2018). *Cf. les recommandations du chapitre 2*
 - **Planter de nouveaux services innovants** (conciergerie, crèche, etc.) pour faciliter la vie quotidienne des usagers et riverains.
 - **Diversifier et amplifier l'offre de commerces** (restaurants et cafés notamment). Encourager l'implantation de nouveaux commerces, des restaurants et cafés qui correspondent à différents standards de consommation et puissent prendre plusieurs formes (Food truck, implantation saisonnière, etc.).
 - Ecocampus Seine
 - Temporalité : court et moyen terme
 - Niveau de faisabilité : modéré
 - Publics cibles : futurs usagers, habitants, étudiants, usagers du parc.
- ## ► Action spécifique dans les bâtiments anciens conservés dans la ZAC
- **Programmation des bâtiments conservés et ouverture temporaire.** La programmation dans les bâtiments conservés et réhabilités gagnerait à être étudiée en y intégrant une ouverture, au moins partielle, dès la phase chantier. En effet une occupation provisoire et temporaire de type événementiel permettrait de faire découvrir les bâtiments préservés qui ont suscité tant d'intérêt dans la phase de concertation. Le Bâtiment de la Trituration, désormais conservé, son ouverture au public n'est certes pas prévu mais pourrait, être rendu visible et mis en valeur sans attendre.

5. | Accès à l'emploi et à la formation

Les inégalités d'emploi sont une des sources principales des inégalités de revenu. L'accès à l'emploi reste le meilleur moyen de se prémunir contre le risque de pauvreté. De même, inégalités de santé et d'emploi sont intimement liées, d'après le rapport Freyssinet⁵⁶. De mauvaises conditions d'emploi peuvent en effet détériorer l'état de santé, alors que de graves problèmes de santé exposent les individus à des carrières hachées⁵⁷.

L'enquête Santé et Itinéraire Professionnel (SIP) réalisée par la DARES et la DREES⁵⁸, grâce à une déclaration rétrospective des enquêtés (près de 14000 individus), permet d'observer de manière longitudinale la survenue de maladies et les différents états connus sur le marché du travail. L'enquête renseigne également sur les facteurs sociaux structurels (microéconomiques comme macroéconomiques).

L'emploi reste un indicateur significatif et comporte plusieurs facettes qui liées à l'emploi influencent l'état de santé des individus :

- la précarité et/ou l'instabilité des emplois

⁵⁶ — Jacques Freyssinet (sous la direction de), niveaux de vie et inégalités sociales, CNIS, 2007.

⁵⁷ — Moleux et al., Les inégalités sociales de santé : Déterminants sociaux et modèles d'action de l'Inspection générale des affaires sociales, mai 2011

⁵⁸ — Éric Delattre, Mareva Sabatier. Inégalités de santé et d'emploi : L'impact des facteurs sociaux, 2013.

⁵⁹ — Mikkonen, J. et Raphael, D., déterminants sociaux de la santé : les réalités canadiennes, 2011

- les emplois à faible revenu
- les conditions précaires liées à l'emploi
- les emplois non protégés par une représentation syndicale
- la qualité des emplois (heures irrégulières, milieu de travail indésirable, absence d'avantages sociaux, etc.)
- emplois dangereux et/ou emplois qui occasionnent des accidents de travail non rapportés
- l'absence d'emploi.

Sont associés alors le chômage, le sous-emploi, un travail stressant ou dangereux avec une piètre santé. Les gens qui disposent de plus de pouvoir sur leurs conditions de travail et qui sont soumis à moins de stress au travail sont en meilleure santé et vivent souvent plus longtemps que ceux qui sont exposés à davantage d'anxiété ou de risques au travail.

Comment l'emploi et ses variables affectent-ils la santé ?

Les recherches indiquent que le manque d'emploi et/ou d'un travail inadéquat, ont un effet marqué sur la santé. Selon les auteurs Mikkonen et Raphael⁵⁹, il se manifeste généralement selon quatre plans :

- Le chômage mène à une privation matérielle, à la pauvreté et à une perte de revenus et d'avantages que connaissait au préalable la personne
- Perdre ou chercher un emploi contribue à augmenter le stress qui en retour, affaiblit l'estime de soi, interrompt la routine quotidienne et accroît l'anxiété
- Sans emploi, les gens adoptent souvent des mécanismes de soutien malsains qui mènent à des problèmes de

santé physique (tabagisme, consommation excessive d'alcool, déséquilibre alimentaire, etc.)

- La nature même de certains emplois (emplois dangereux, heures excessives, emplois exerçant une pression soutenue sur le corps) est à la source de troubles physiologiques et psychologiques comme l'insomnie, la pression artérielle et les troubles cardiaques.

Ces impacts directs sont doublés d'impacts indirects, tels que les relations interpersonnelles de la personne, son efficacité en tant que parent ainsi que la santé et le comportement de ses proches, notamment ses enfants.

L'éducation constitue un important déterminant social de santé. Les individus qui ont poursuivi des études supérieures jouissent d'une meilleure santé que ceux d'un niveau de qualification moindre. Le niveau d'éducation est en général lié à d'autres déterminants sociaux, tels que les revenus, la sécurité de l'emploi et les conditions de travail. Ce facteur permet non seulement de progresser dans l'échelle sociale mais également d'accéder à des ressources sociétales et économiques privilégiées.

En termes de causalité, la situation de chômage est, par différents mécanismes, à l'origine des troubles de santé. Un des mécanismes, souvent évoqué par les chercheurs, est la pauvreté : les effets du chômage sur la santé sont alors liés à des difficultés financières et à des conditions de vie délétères. Le chômage est par ailleurs habituellement considéré comme générateur de stress et plus spécifiquement de dé-

sordres psychologiques divers, comme la perte d'estime de soi, du respect des autres, la perte des contacts, du statut social, etc. L'anxiété chronique générée par ces troubles affecte alors la santé mentale et à terme, la santé physique.

L'implantation d'un nouveau tissu éco-

nomique, artisanat, PME /PMI, commerces et activités, est synonyme de création d'emploi. Le projet va certes permettre la transformation d'un quartier enclavé, aujourd'hui en friche, mais il représente également une opportunité économique indéniable pour la Ville de Nanterre. Une revalorisation est

donc possible, à condition que le projet puisse répondre aux problèmes économiques identifiés sur le territoire et qu'il devienne un levier de développement économique pour l'ensemble des populations de Nanterre, notamment ceux qui sont le plus éloignés de l'emploi et qui résident à proximité du site.

5.1. Vitalité économique et populations éloignées de l'emploi

La ville de Nanterre constitue un pôle secondaire majeur, suivi de près par Courbevoie et Puteaux. Les trois communes accueillent en effet le quartier d'Affaires de la Défense qui regroupe plus de 300 000 emplois. L'accueil de ces activités à Nanterre se traduit par l'occupation de près d'un tiers du territoire communal sur cinq zones d'activités (Les Guillaeraies ; Les Groues ; Les Champs Pierreux ; Les Hautes Pâtures et Nanterre Préfecture) soit, une occupation d'un quart de son territoire (320 hectares) et 60 % des emplois salariés.

Une forte dynamique d'emploi mais qui ne bénéficie que très peu aux Nanterriens

La situation économique de la ville de Nanterre reste paradoxale⁶⁰. Elle représente le premier pôle d'emploi d'Île de France après Paris, elle compte 96 200 emplois, pour 94 100 habitants. Elle bénéficie donc d'une attractivité certaine.

Près des deux tiers des emplois de la Ville de Nanterre correspondent à des emplois intermédiaires ou supérieurs. Les emplois ouvriers et d'employés sont sous représentés (54 % de la population active de Nanterre sont des ouvriers et des employés). Le taux de chômage est de 13,7 % à Nanterre et de 29 % chez les jeunes. De plus, un Nanterrien sur quatre est sans diplôme. 56 % de la population n'a pas le Baccalauréat contre 48 % à l'échelle de la métropole. Chez

les jeunes, sur 11 600, 980 se déclarent inoccupés (ni étude, ni travail, ni recherche d'emploi) et 3 100 sont en recherche d'emploi dont 2 100 avec un diplôme inférieur ou égal au BEP-CAP. Ainsi, malgré une dynamique d'emploi certaine, Nanterre abrite des populations peu voire pas qualifiées qui ne profitent pas de la dynamique économique du territoire. Les publics les plus en difficultés, sous l'angle de l'insertion professionnelle sont en inadéquation avec l'offre d'emploi local.

Le territoire d'étude accueille une mixité des fonctions (activités économiques et habitat), particulièrement forte, nonobstant l'Université et la Maison d'arrêt. Cohabitent donc des secteurs résidentiels avec des zones d'activité économique davantage situées à proximité des bords de Seine.

Le futur campus tertiaire s'implante dans un environnement socioéconomique précaire. Les quartiers qui l'enserrent sont classés Politique de la Ville et comptent majoritairement des ménages en difficulté avec l'insertion professionnelle, des catégories socio-professionnelles majoritairement composées d'employés et d'ouvriers. Dans le quartier du Petit Nanterre, du Parc Sud, de Boule Champs Pierreux et de l'Université, la population active est formée par plus de 63 % d'ouvriers ou d'employés et la proportion de cadres supérieurs est très faible (moins de 10 %).

Dans le quartier du Chemin de l'île, les cadres supérieurs représentent 11 % de la population, et les ouvriers 26 %. Dans le quartier République, dont fait partie le futur projet, la part des cadres est de 12 %, celle des ouvriers de 10 % et celles des employés de 50 %. Par ailleurs, l'environnement dans lequel s'insère le futur projet économique se caractérise par une faiblesse des niveaux de revenus.

Si les ménages à faibles revenus ont davantage de risques de connaître des problèmes de santé (psychique et / ou physique), ils se trouvent également en général dans un cadre de vie moins favorable (précarité dans le logement, dans la vie sociale et l'engagement citoyen).

Les impacts de l'inactivité économique et une mauvaise situation dans l'emploi, sur la santé des individus, sont désormais connus. Les personnes aux prises avec des conditions de vie sociales et matérielles défavorables souffrent de stress psychologique voire physiologique. Devoir composer avec des situations de faibles revenus, une précarité professionnelle (situation de chômage ou de petits boulots) une qua-

60 – Atlas sociodémographique et économique de la ville de Nanterre, Mairie de Nanterre, 2012

LES BUREAUX DE PLUS DE 1.000 M²

Existant en 2016
En projet 2015-2018

Nombre de m² de bureaux

- plus de 50 000
- de 10 000 à 50 000
- de 5 000 à 10 000
- de 1 000 à 5 000

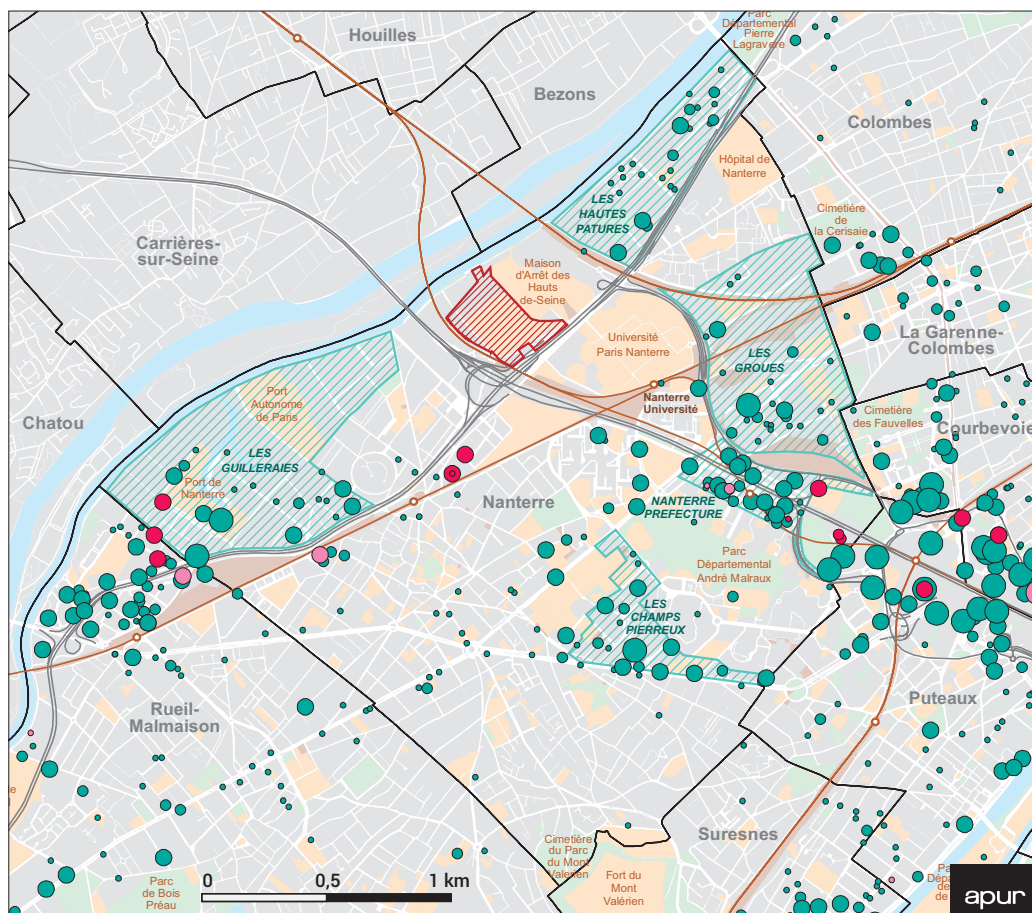
- Existant
- Livré récemment (2015-2016)
- En chantier (2017-2018)

▨ Parc d'activité économique

○ RER, transilien

— Autoroute, voie rapide

Sources : HBS - 2016, DELOITTE - 2016



MIXITÉ DES FONCTIONS - 2012

Dominante activités

- de 90 à 100 %
- de 80 à 90 %
- de 70 à 80 %

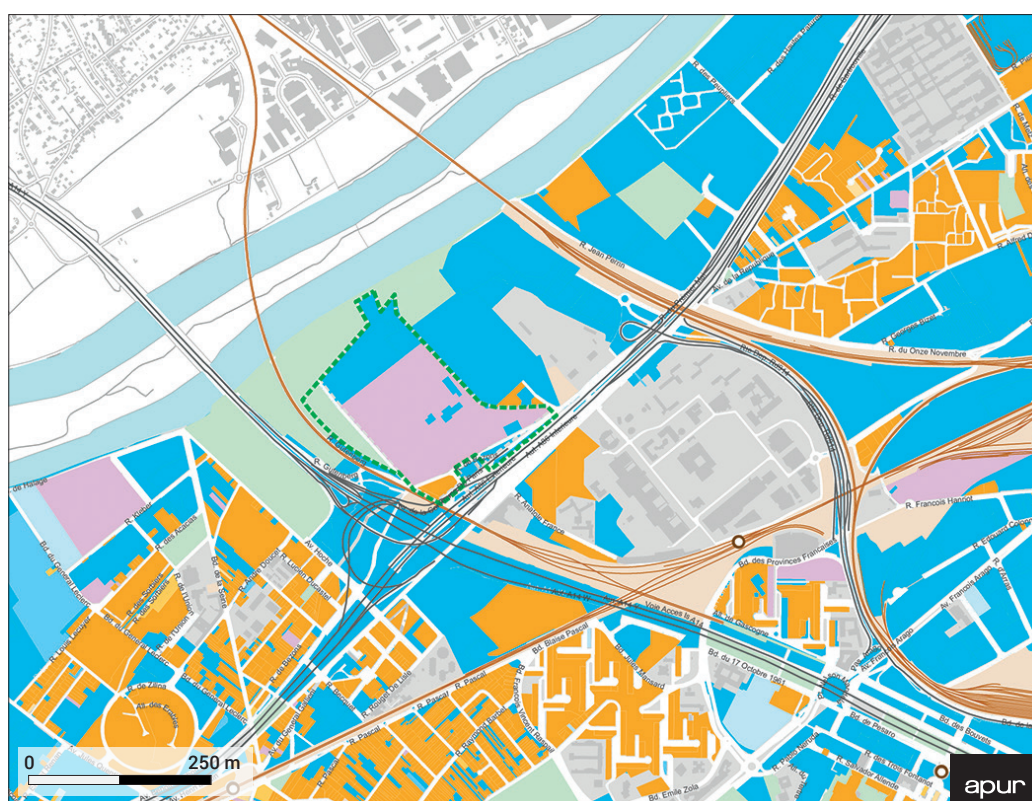
Dominante logements

- de 90 à 100 %
- de 80 à 90 %
- de 70 à 80 %

■ Pas de dominante

■ Équipements

Sources : Apur, Magic DGFIP 2011-2013



lité de logement médiocre, une insécurité alimentaire, une sédentarité forte, un faible réseau d'interconnaissance, diverses formes de discrimination... fragilise l'individu pour faire face à un environnement considéré comme hostile.

Ainsi, le risque majeur est que le futur projet économique soit en décalage par rapport aux populations locales, entraînant des violences économiques mais aussi symboliques. Si le projet n'est pas inclusif, il risque de ne pas participer à la dynamique économique locale du territoire entraînant un phénomène d'attardement et renforçant les fragmentations déjà présentes sur le territoire. Le projet a une chance d'impulser une dynamique économique locale en privilégiant certains accès à l'emploi pour les habitants riverains, notamment les moins quali-

fiés, afin à terme, de permettre à ce public vulnérable de se construire dans la société en tant que citoyen et de participer à la vie locale.

Des obstacles viennent également se dresser sur la route de l'emploi. Le premier d'entre eux, semble être la garde des enfants. Quand la personne est en situation de chômage ou en formation, elle n'est pas prioritaire pour une place de crèche.

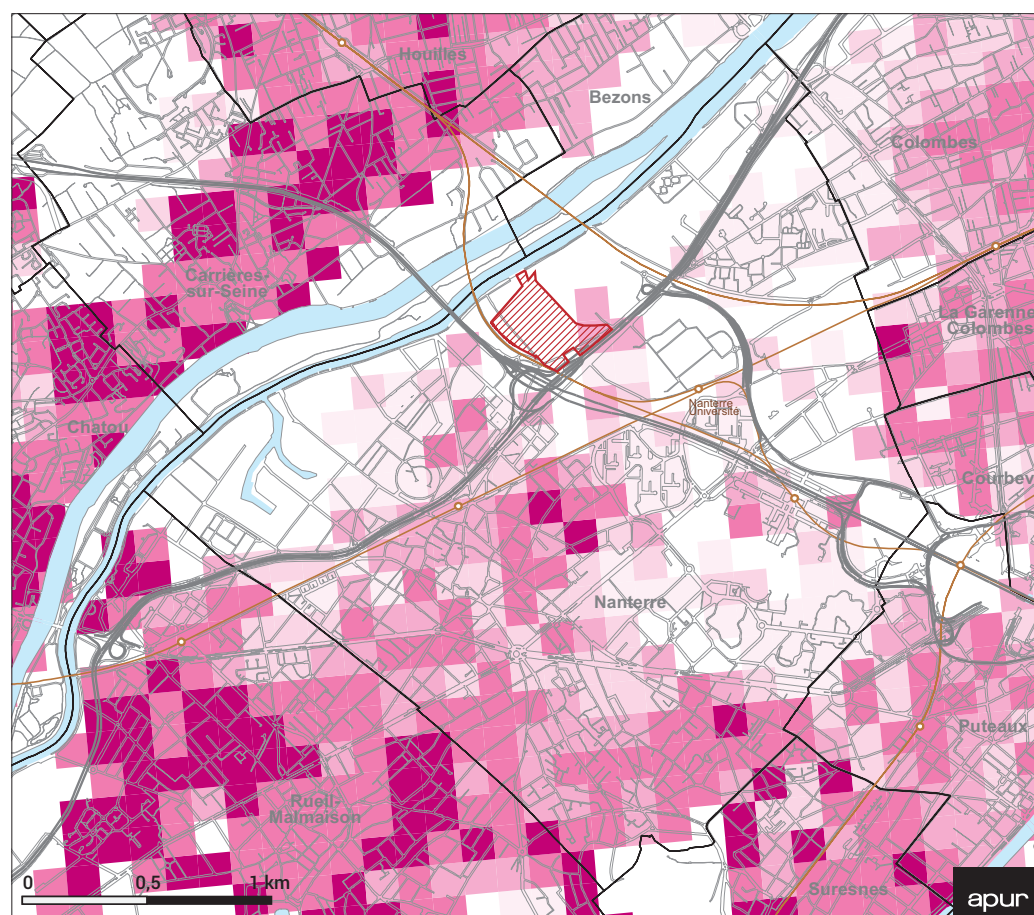
Des freins à l'accès à l'insertion professionnelle

Outre l'absence ou le peu de qualification de certains publics éloignés de l'emploi, qui handicape notamment les plus jeunes pour s'insérer sur le marché du travail, d'autres freins cumula-

tifs entachent également leur insertion sociale. En effet, les acteurs de terrains et les professionnels de l'insertion, ont évoqué les principaux freins que rencontrent ces publics (plus précisément les bénéficiaires du RSA, les demandeurs d'emploi de longue durée, les jeunes sans qualification, les personnes en situation de handicap, les prisonniers, les gens du voyage, les Roms, les demandeurs d'Asile, etc.) dans leurs parcours d'insertion.

Ces freins peuvent être cumulatifs et vécus différemment selon les publics.

- l'illettrisme
- la maîtrise de la langue (freins linguistiques et/ou des codes sociolinguistiques)
- le numérique (même chez les plus jeunes de la génération Internet, la



- fracture numérique est présente)
- le logement
- La mobilité géographique (transports et résidence / réelle et symbolique)
- La santé (état de santé, addictions et couverture maladie)
- Les difficultés financières
- la garde des enfants
- les discriminations
- ...

Les stéréotypes de genre sont particulièrement présents dans l'orientation scolaire et par ricochet l'orientation professionnelle. Certains domaines d'activité sont à dominante masculine (BTP) ou au contraire féminine (Petite

enfance). Pour les acteurs de l'insertion rencontrés, il apparaît difficile de lutter contre ces schémas et d'amener les jeunes vers des orientations de parcours professionnels « moins genrés » ou « moins classiques ».

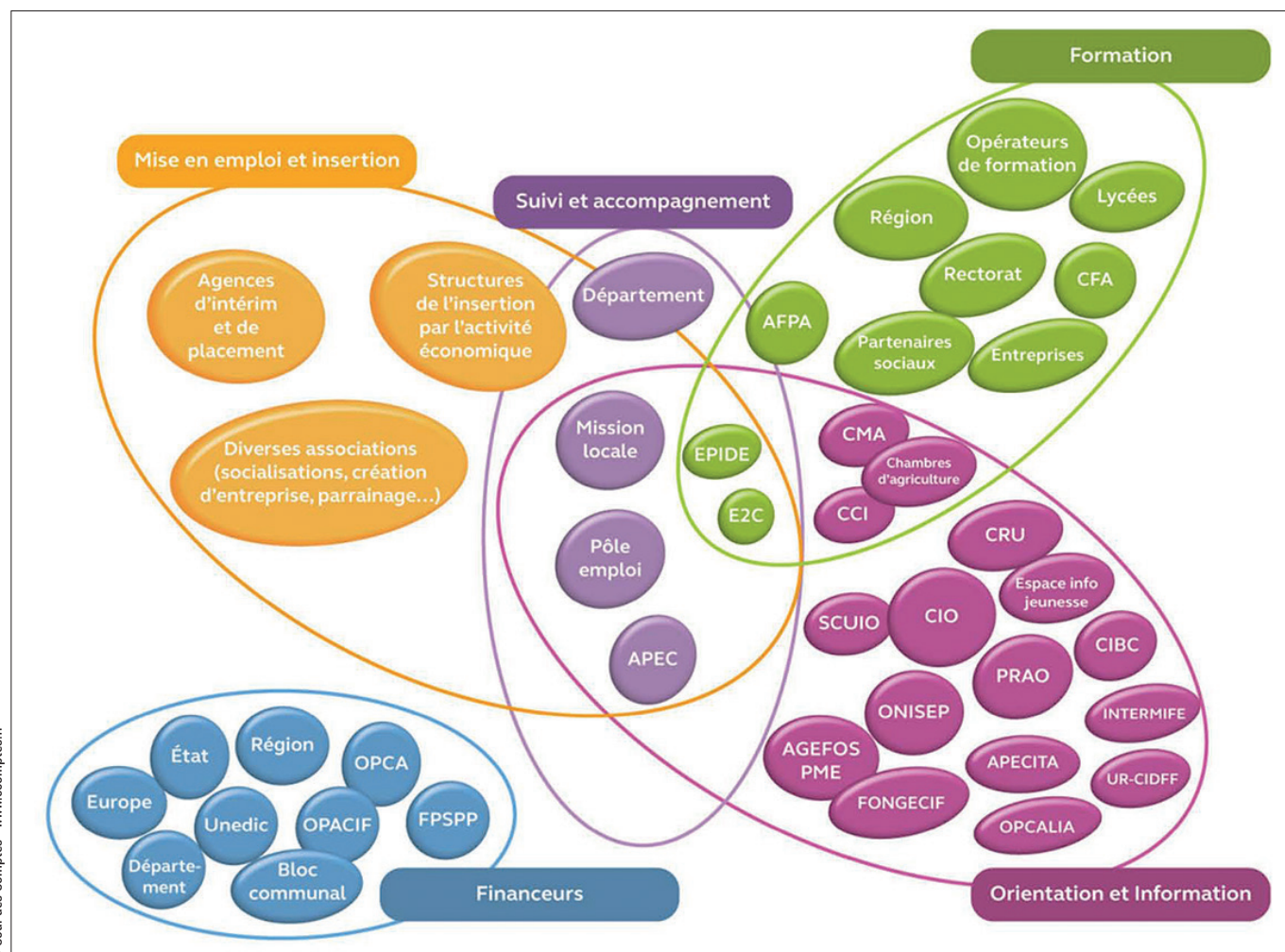
Viennent s'ajouter des obstacles au recrutement, la méfiance des entreprises étant également une composante à prendre en compte.

Dans quelle mesure est-il possible d'inciter les entreprises, notamment les plus volontaires, à mettre en place des programmes, outils et autres partenariats en faveur de l'insertion professionnelle des personnes éloignées de

l'emploi? De nombreux dispositifs, pas toujours connus notamment des employeurs, sont déployés depuis plusieurs décennies afin de faciliter l'insertion professionnelle notamment des jeunes en difficulté. De nombreux acteurs interviennent à différents moments du CROUS d'insertion du jeune.

Des publics très éloignés de l'emploi qui nécessitent un accompagnement spécifique sont pris en charge par de nombreux acteurs institutionnels et acteurs locaux pour leur insertion sociale et professionnelle. Néanmoins, l'accent doit désormais être mis sur la coordination et le pilotage de ces outils.

SCHÉMA DES ACTEURS POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES



Source : Cour des Comptes, septembre 2016

5.2. Des dispositifs et des outils d'insertion nombreux : un atout à renforcer

Le réseau d'accueil national constitué des 440 missions locales dont 76 en Île-de-France et des 14 **PAIO** (permanences d'accueil, d'information et d'orientation) a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle et sociale des jeunes âgés de 16 ans (dégagés de l'obligation scolaire) jusqu'à 25 ans révolus. Plus d'un million de jeunes sont accueillis chaque année par les professionnels de ce réseau, qui les informent, les orientent et les accompagnent en construisant avec eux un parcours personnalisé vers l'emploi. Ils leur apportent également un appui dans les démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement et aux droits.

Les chiffres du réseau d'accueil en 2012

- 1, 37 millions de jeunes accompagnés
- 524 000 jeunes accompagnés ont accédé à un emploi ou une formation, dont 350 000 à un emploi, 46 000 à un contrat en alternance et 192 000 à une formation.

Source : Conseil national des missions locales (CNML).

L'aide proposée peut aller de la simple information jusqu'à l'accompagnement pas à pas (parcours personnalisé). Les jeunes peuvent bénéficier sur plusieurs mois d'actions de mobilisation professionnelle (stages en entreprise, plateaux techniques de découverte des métiers en lien avec les pôles d'accès à la qualification, chantiers-écoles, remise à niveau en lien avec les ateliers de pédagogie personnalisée, etc.), des actions de préqualification, (remise à niveau, stages de formation qualifiants financés par la Région)⁶¹.

La **Garantie jeunes** permet d'accompagner les jeunes en situation de grande précarité vers l'emploi ou la formation. C'est une modalité spécifique du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA). Un

contrat est signé entre le jeune et la mission locale. Le dispositif généralisé en janvier 2017 mais en phase d'expérimentation depuis septembre 2015 à la Mef de Nanterre, donne à des jeunes âgés de 16 à 26 ans, en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude (NEET), la garantie d'une intégration sociale et professionnelle grâce à un parcours intensif et personnalisé de formation et d'accès à l'emploi. Selon la Mission Locale de la Ville de Nanterre, une centaine de jeunes ont bénéficié de ce dispositif en 2016.

En Île-de-France, le dispositif **Avenir Jeunes** (composé depuis 2011 des espaces de dynamique d'insertion et des pôles de projet professionnel) permet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes franciliens âgés de 16 à 25 ans, pas ou peu qualifiés.

Les **emplois d'avenir** permettent aux jeunes peu qualifiés ou ne disposant d'aucun diplôme, d'acquérir des compétences à travers un emploi et une formation en vue de faciliter une insertion pérenne sur le marché du travail.

À Nanterre, il existe plusieurs outils et dispositifs qui permettent d'intégrer les populations les plus fragiles dans les dynamiques économiques de la ville. Les structures comme l'Établissement Public Ouest La défense (Pold) et la Maison de l'Emploi et la Formation (Mef) réalisent respectivement un travail d'aide à la création d'entreprises mais aussi d'insertion professionnelle pour les publics les plus vulnérables. Le Plan local pour l'insertion et l'emploi (Plie) aide à la recherche d'emploi et à la coordination des acteurs de l'insertion professionnelle du territoire. Il existe également des structures d'insertion par l'activité économique (Siae), des

clauses d'insertion obligatoires pour tous les contrats insertion dans le cadre du code des marchés publics de la Ville de Nanterre (projets Arena, Anru, Eole).

La Ville de Nanterre poursuit ses engagements avec des partenariats structurants pour accompagner les demandeurs d'emploi et favoriser une insertion durable dans le monde du travail et développer l'économie sociale et solidaire. Elle accentue ainsi ses partenariats en matière d'emploi avec la collaboration de la Maison de l'emploi et de la formation (MEF), la Mission locale, le PLIE mais aussi les associations telles que Nos quartiers ont du talent, la signature de chartes d'engagement territorial avec les entreprises locales pour recruter des Nanterriens, la mise en place de chantiers d'insertion dans le cadre de la rénovation urbaine des quartiers, la signature d'une convention avec les acteurs du chantier de l'Aréna dans le but de créer 100 000 heures d'insertion pour la construction du futur stade... sont autant d'initiatives qui permettent d'insérer professionnellement des Nanterriens. Par exemple, en 2010, la régie de quartiers, créée avec le soutien de la ville, a obtenu le label « Entreprise d'insertion », avec à la clé, l'embauche de plusieurs salariés.

La charte d'engagement territorial, la charte locale d'insertion dans le cadre des PRUS Université et Petit Nanterre et la charte Entreprises et Quartiers (échelle nationale), représentent des outils pertinents afin d'infléchir certaines directives aux entreprises, notamment en termes d'emploi local. La charte d'engagement territorial a été créée en 2007. En 2012, 150 entreprises sont signataires et ce sont elles qui concentrent 50 % de l'emploi local à Nanterre. La responsabilité sociale des entreprises locales est également à travailler.

Cependant, les emplois locaux restent minoritaires et malgré de nombreuses expérimentations (incubateur, hacker spaces, le pôle systematic, etc.) en faveur de l'emploi local, les habitants les plus vulnérables restent marginalisés. Ainsi, des dispositifs d'intégration existent, chaque année de nouveaux outils voient le jour, mais ils ne peuvent fonctionner qu'à condition que les entreprises manifestent la volonté de s'impliquer sur le territoire en affichant une politique volontariste d'employer des Nanterriens peu ou pas qualifiés. Il apparaît important que l'offre soit en lien avec la demande. La Maison de l'Emploi et de la Formation peut s'engager à former ces publics, à condition que la démarche soit anticipée et qu'en parallèle les entreprises acceptent d'embaucher et de sécuriser les parcours. Ainsi, les dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle et de développement de l'emploi local sont à renforcer et davantage coordonner.

Une dynamique de l'offre de formation et de structures d'insertion par l'activité économique est présente à Nanterre et des partenariats avec l'ensemble de ces structures économiques se mettent progressivement en place mais sans réel pilotage institutionnel. Le projet économique à venir, ne pourrait-il pas être l'occasion pour la Ville de Nanterre, d'orchestrer à partir de ces dynamiques de structures économiques, des dispositifs qui permettraient aux jeunes nanterriens peu ou pas qualifiés, de bénéficier d'un parcours d'insertion et / ou professionnel. La mise en place d'une boîte à outils est à penser à partir de ce qui existe déjà à Nanterre mais dans une perspective partenariale renforcée, afin d'instaurer une instance de coordination des actions économiques locales. Une réflexion devra être menée avec l'ensemble des acteurs après cette EIS, afin de définir quelle instance est la plus appropriée pour prendre le pilotage de cette coordination. En revanche, le projet d'écocampus pourrait être expé-

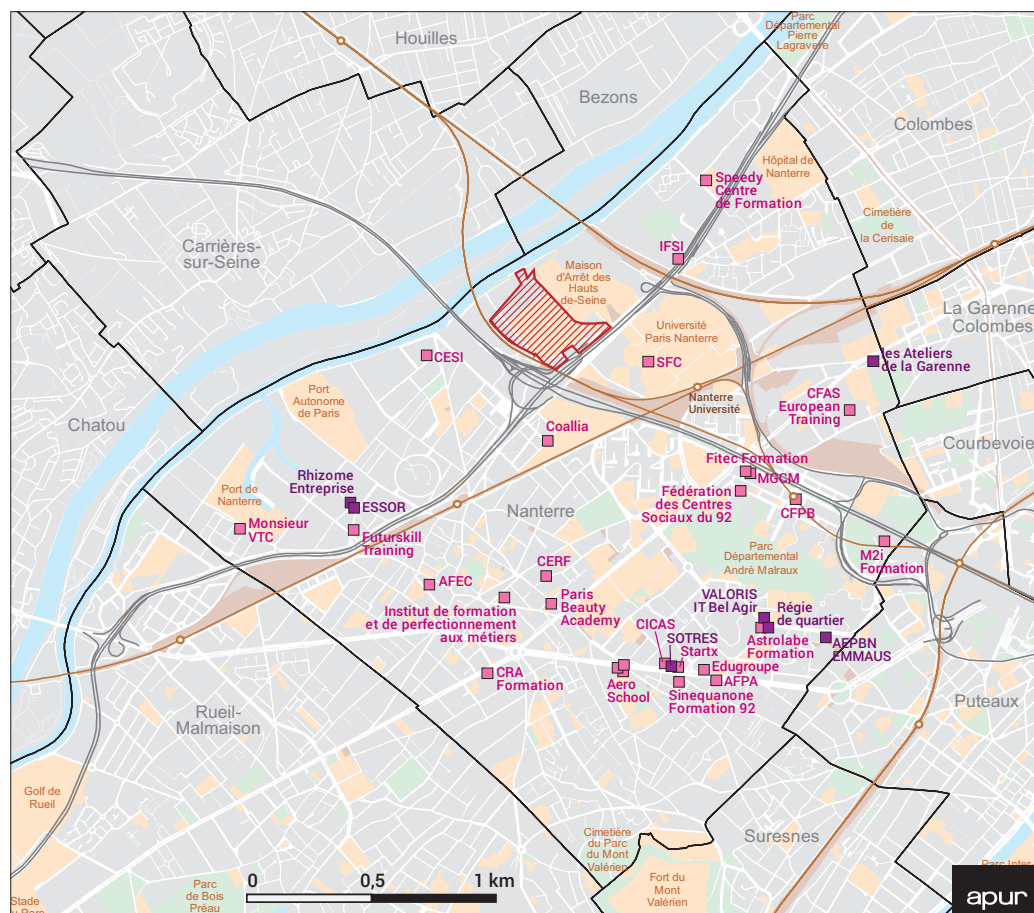
rimental et imaginer une coordination entre les différents opérateurs, les promoteurs, les entreprises... pour favoriser l'accès à l'emploi des publics fragiles.

Au CoPil a été rappelé que la Ville de Nanterre promeut l'activité économique sur les Bords de Seine afin que la population locale puisse en bénéficier. Ce projet s'inscrivant dans cette volonté politique, l'accent doit être porté sur la mixité d'un développement économique dont certaines activités doivent être favorables aux publics éloignés de l'emploi.

Par ailleurs, a été rappelé lors de l'atelier, l'intérêt grandissant des entreprises locales pour les étudiants de l'Université de Paris Nanterre, de tous niveaux et de toutes disciplines (recherche également désormais des profils en Sciences Humaines et Sociales). De plus en plus des partenariats avec les entreprises sont noués. Plusieurs forums sont également organisés pour des recherches de stages, les jobs étudiants, les embauches

LES CENTRES DE FORMATION ET LES S.I.A.E. - 2016

- Centre de formation
 - Structure d'Insertion par l'Activité Économique
 - RER, transilien
 - autoroute, voie rapide
- Source : Apur - 2016



61 — Les actions de formations pré-qualifiantes et qualifiantes financées par la Région Île-de-France sont répertoriées sur le site : <https://www.defi-metiers.fr>

en fin de parcours universitaire. Ces rencontres participent au dynamisme économique partenarial local. La Mission Locale de la Ville de Nanterre, prend en charge également les décrocheurs de l'Université Paris Nanterre.

Point non abordé, l'accueil de stagiaire, notamment les élèves de 3^e du collège de la République, pour leur stage d'observation, leur donner la chance de découvrir un métier à proximité, créer l'appétence pour certaines fonctions

professionnelles, susciter des carrières autres que celles qui sont pensées comme classiques, sensibiliser à la question du genre...

5.3. Encourager l'emplacement de tiers lieux et des activités ESS

Il a été rappelé lors du CoPil du 20 avril 2017 de favoriser l'implantation de tiers-lieux, des bureaux de laboratoire en lien avec l'Université Paris Nanterre et d'encourager les activités relevant de l'ESS, davantage favorables à l'embauche et à la formation des jeunes et des femmes. Ces pistes seront à creuser au-delà de l'EIS.

Né d'une approche sociologique de territoires, le concept de tiers-lieu se développe en France et dans le monde à grande vitesse. Ils sont destinés à être des espaces physiques ou virtuels de rencontres entre personnes et compétences variées qui n'ont pas forcément vocation à se croiser. Les tiers-lieux sont aussi appelés espaces de travail partagés et collaboratifs. Ils désignent des lieux de travail où la créativité peut naître entre différents acteurs, où la flexibilité répond aux difficultés économiques du champ entrepreneurial.

Ils permettent aux actifs de travailler à distance, à proximité de leur domicile et dans le même confort, dans des lieux aussi bien équipés et aménagés que l'entreprise. Ils permettent aussi aux personnes de trouver une solution alternative au fonctionnement traditionnel, de croiser des mondes qui ne se seraient pas rencontrés par ailleurs, de favoriser des échanges grâce aux animations et événements mis en place.

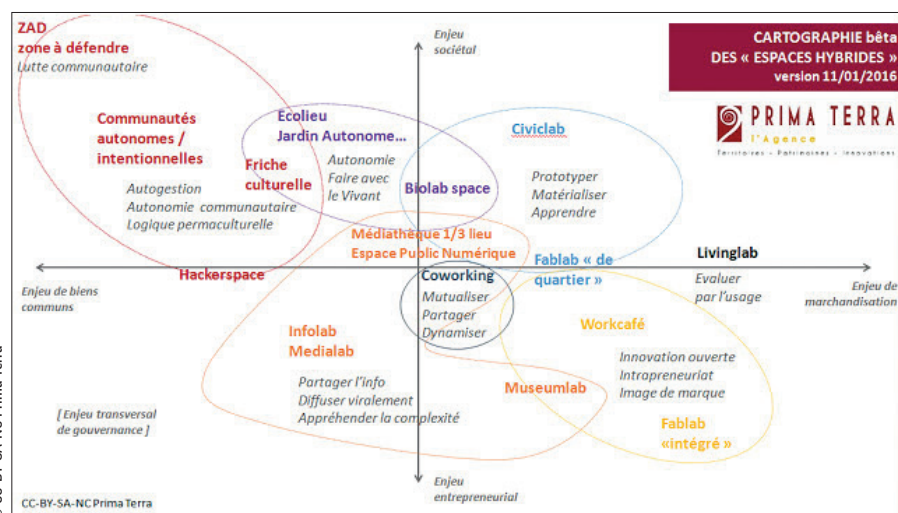
L'aspect "bottom up" est fondamental et le militantisme citoyen est souvent un élément moteur de la dynamique interne. Compte tenu de tous ces éléments, le tiers-lieu ne se décrète pas mais il est possible de favoriser son essor. Il peut prendre la forme d'espaces de travail partagés (appelés aussi coworking), d'ateliers partagés, de fablab (laboratoire de fabrication) et accueillir des services hybrides tels que des salles de réunion, des jardins parta-

gés, des boutiques partagées, des cafés, des épiceries, des ressourceries, des espaces de méditation culturelle...

Des liens pourraient s'établir avec l'Université Paris Nanterre, l'ensemble des organismes de formation et d'insertion, voire avec la Maison d'arrêt départementale qui a développé une épicerie solidaire dans son enceinte ou encore l'accueil de personnes ou prisonniers qui effectuent des Travaux d'intérêts généraux (TIG).

L'agence Prima Terra, membre de « l'Observatoire des Espaces hybrides et autres tiers-lieux » a élaboré une cartographie bêta des espaces hybrides et autres tiers-lieux.

Le projet doit se traduire par des retombées économiques en termes d'emploi pour les populations locales les plus en marge du marché du travail, mais aussi des créations d'entreprises par des Nanterriens et une attention toute particulière doit être portée sur la participation des entreprises à la vie locale et veiller à leur responsabilité sociale⁶². Garantir la mixité économique doit rester un enjeu fort de ce projet économique, comme la souhaite la Ville de Nanterre, en termes d'emploi et tout en maintenant une synergie avec les divers organismes de formation et d'insertion.



⁶² – Bilan de concertation préalable Projet de reconversion du site des Papeteries, Mairie de Nanterre, novembre 2016

Recommandations accès à l'emploi et à la formation

► Créer un dispositif de coordination partenarial

- Faire de ce projet un lieu d'expérimentation, en mettant en place un comité de coordination permanent avec l'ensemble des acteurs de l'emploi, les acteurs du projet et les futures entreprises implantées sur le site. Dispositif dont la forme exacte reste à trouver, piloté par la municipalité pour faire en sorte que ces futures entreprises adoptent une position inclusive, citoyenne.
- Soutenir l'installation d'entreprises ESS.
- Demander l'inscription de clauses d'insertion (chantier, entreprises, sous-traitants, commerces de proximité, conciergerie, entretien des bâtiments et des espaces verts, sécurité, base logistique).
- Encourager à la pérennisation des emplois aidés.
- Permettre la création de Tiers-lieux pour favoriser l'implantation et le développement des TPE/PME, pour, à terme, privilégier l'emploi local.
 - Région Île de France, Ville de Nanterre, Pôle Emploi, Mef, Plie, SIAE, Pold, Ecocampus Seine, Splan
 - Temporalité : moyen et long terme
 - Niveau de faisabilité : complexe
 - Publics cibles : futurs usagers, habitants, jeunes en difficulté, étudiants.

► Soutenir et diversifier les parcours de formation et de qualification

- Promouvoir les voies de qualification alternatives à l'enseignement traditionnel notamment pour les jeunes qui ont raté la marche de l'école et sortent du système sans diplôme ou peu diplômés. Diversifier l'offre de formation et promouvoir la mixité professionnelle afin de multiplier les chances d'insertion des jeunes.
- Accompagner et sécuriser les parcours professionnels. Certains freins (linguistiques et/ou des codes sociolinguistiques, les bases informatiques, la mobilité (réelle et symbolique), la garde des enfants) sont particulièrement opérants pour les populations fragiles et doivent faire l'objet d'accompagnement spécifique. Être particulièrement vigilant à la fracture numérique même chez les plus jeunes qui semble être un réel handicap parfois l'insertion professionnelle.
- Envisager l'ouverture d'équipement pour les salariés, notamment d'une crèche (si nécessaire à ouverture étendue, en adéquation avec les besoins des emplois existants).
 - Région Île de France, Ville de Nanterre, Pôle Emploi, Mef, Plie, Siae, Pold, Ecocampus Seine, Splan
 - Temporalité : moyen et long terme
 - Niveau de faisabilité : complexe
 - Publics cibles : futurs usagers, habitants, jeunes en difficulté, étudiants.

6. | Processus de réalisation du projet

La Ville de Nanterre est un vaste territoire dont les projets urbains sont particulièrement foisonnants, notamment dans le secteur Seine-Arche. Ce secteur fait partie d'un Périmètre d'Opération d'Intérêt National (POIN) de 564 ha confié à l'aménageur EPADESA. Ce large secteur regroupe plusieurs d'opération d'aménagement des Villes de Nanterre (secteur Seine Arche), Puteaux, Courbevoie (La Défense) et une partie de La Garenne Colombe.

Conduit par l'EPADESA, le secteur Seine-Arche regroupe de nombreuses opérations mixtes de renouvellement urbain (PRU Nanterre Université), associé à la reconversion d'anciennes Zones d'Activité (ZAC des Papeteries), d'enclaves ferroviaires (La ZAC des Groues) et une politique de rénovation urbaine autour de grands ensembles résidentiels discontinus.

La mise en service en 2025 de la ligne 15 du GPE, associée au prolongement de la ligne 1 du tramway, permettra de désenclaver le secteur des Groues et offrira une meilleure accessibilité aux futurs quartiers de la Gare de Nanterre la Boule et Nanterre la Folie ainsi qu'aux opérations d'aménagement des ZAC Seine Arche, Rouget de Lisle et des anciennes Papeteries. L'aménagement par l'EPADESA, des Terrasses, vaste espace public de 3,2 km entre la Défense et la Seine, permettra de recréer des

connexions latérales entre les quartiers et les projets urbains : Jardins de l'Arche, Cœur de quartier, Arena 92, Écoquartier Hoche, le Croissant de l'Arche, l'Université de Paris Nanterre...

Des travaux sur les infrastructures autoroutières (couverture de l'échangeur A14-A86 et des tranchées ouvertes) sont aussi à l'étude. Ces nombreux chantiers en cours et à venir, amélioreront globalement la qualité de vie à Nanterre même si à court terme, ils restent une source de nuisances en continu (jour / nuit ; semaine /week-end). Le site des anciennes Papeteries de Nanterre, recouvre aujourd'hui des enclaves inaccessibles et inhabitées. Donc certes les travaux prévus ne nuisent pas directement au site, néanmoins les populations voisines et encore plus particulièrement les détenus de la Maison d'arrêt, seront confrontés à de nouvelles nuisances.

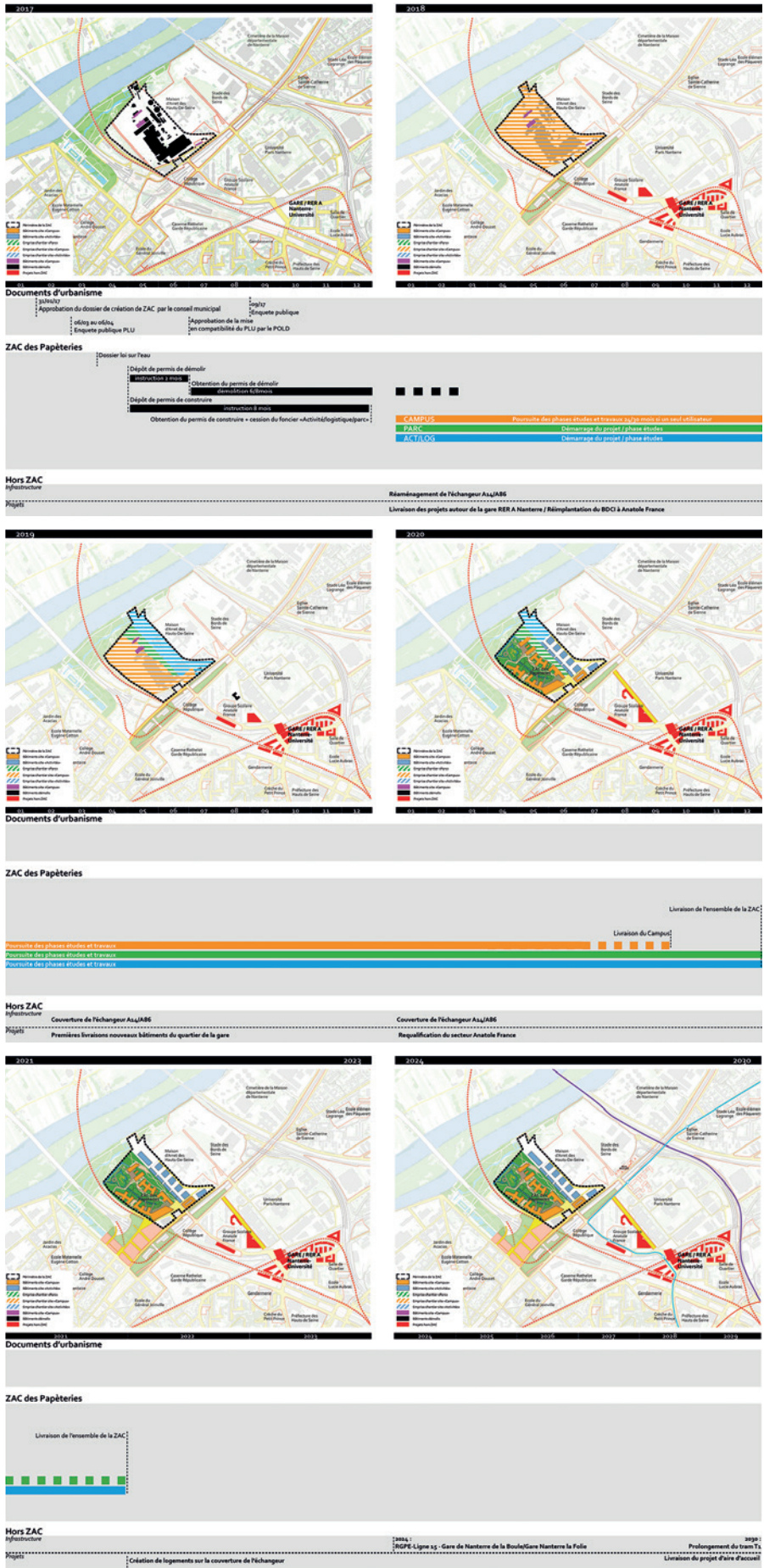
Opération d'aménagement à venir

Durant les phases de chantier relatives à ces différents projets, l'impact des nuisances des chantiers sur la population est à prendre en compte. Pollution de l'air, bruit, flux de camions, constituent des atteintes à la santé des riverains auxquelles il est important d'apporter une attention particulière. Le projet de ZAC sur le site des Papeteries n'aboutira, au mieux qu'en 2020. Durant cette période, des actions sont possibles et peuvent être pensées pour associer

les habitants au processus, les informer mais aussi mettre en place des dispositifs à leur intention.

Le chantier de réalisation de la ZAC des Papeteries risque, de se traduire par une emprise de chantier unique sur l'ensemble du périmètre de la ZAC, sans grande différence avec l'enclave actuelle, fermée par un mur d'enceinte. Or, compte tenu de la multiplicité des programmes de la ZAC, il est possible de gérer autrement la période du chantier, comme une période de transition qui apporte déjà une image modifiée du site, plus positive et plus conviviale. Une demande forte des habitants s'est fait entendre lors de la concertation préalable à la création de la ZAC. (*cf. bilan de la concertation*) Il a été notamment évoqué lors de ces réunions publiques, l'intérêt de mettre en place un comité de suivi de chantier, auquel participeraient certains habitants afin non seulement d'être informés et d'en informer leurs voisins mais également d'être un relais de la parole citoyenne auprès des aménageurs du site. L'air du temps est désormais d'intégrer au mieux les habitants dans les projets d'aménagement le plus en amont et dans toutes ses phases (élaboration-processus-construction). Des exemples ont ainsi été présentés sur ce sujet, (lors du second atelier de l'EIS), notamment via des systèmes de palissades d'information ou en transparence (*cf. compte rendu de l'atelier n° 2*).

Occupation du campus par un seul utilisateur



Le dépôt de la demande de permis de démolir déposé en avril 2017 a été accordé en juillet 2017. Les secteurs « Activités » et « Logistiques » seront eux aussi fermés et ils engageront les phases d'étude de leur projet.

Dès 2018 ; le chantier entame une première phase de construction correspondant à la totalité du programme « Campus tertiaire ». L'intégralité du périmètre de la ZAC sera clôturée dans une emprise unique. Les emprises de chantier situées sur des parties du site non directement concernées par les travaux, les secteurs hors « Campus » seront occupées par les installations de chantier.

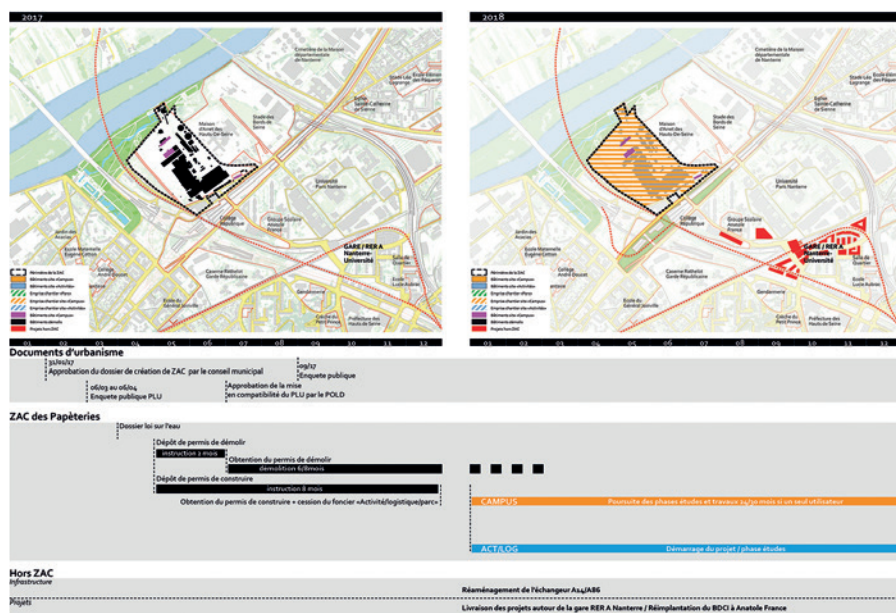
Dès 2019, le chantier se développe selon les trois grands programmes attendus. Le chantier densifie son activité. Les programmes « Activités » et « Logistiques » peuvent engager le début des travaux. La cohabitation de ces trois chantiers justifie davantage l'impossibilité d'ouvrir le périmètre de la ZAC au public.

En 2020, la livraison de l'intégralité du programme « campus » ainsi que du programme « Activités » permet d'ouvrir au public la partie de la ZAC située à l'est. Cette livraison s'accompagne de la réalisation des espaces publics en bordure de l'avenue de la République. Le chantier se prolonge à l'ouest du site sur les deux programmes « Logistiques » et « promenade ».

En 2021, la ZAC est livrée dans son intégralité. Le programme « Logistique » bénéficie d'un accès à l'avenue de la République par la création d'une voie privée au nord du site. Le Parc du Chemin de l'Île devient accessible aux riverains par la promenade qui prolonge l'espace public livré depuis 2020.

L'extension du Parc qui crée le passage direct entre l'avenue de la République et les bords de Seine est ouverte au plus tôt en 2021.

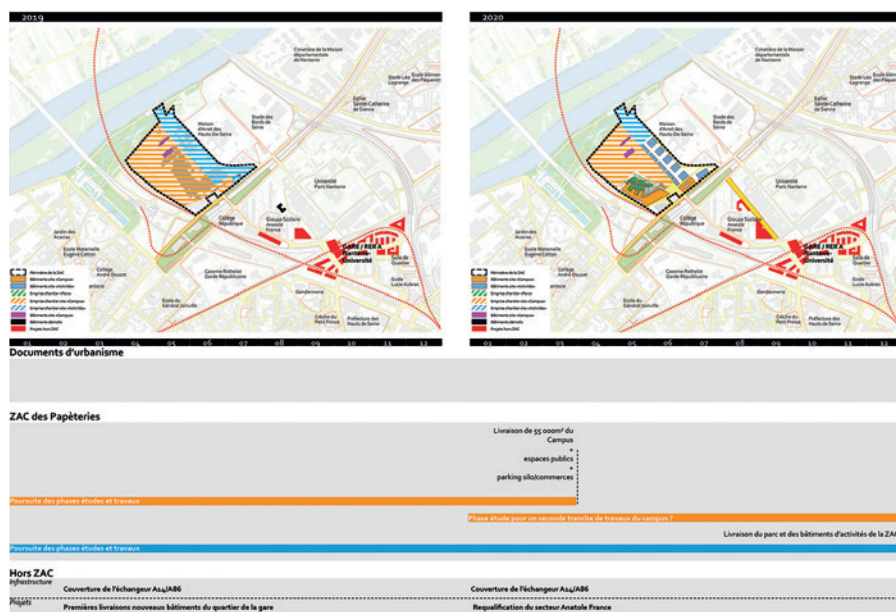
Occupation du campus par plusieurs utilisateurs



Occupation du campus par plusieurs utilisateurs

En 2017, il n'existe pas de distinction entre les deux scénarios. La période de démolition de 6 à 8 mois dès obtention du permis de démolir suppose l'interdiction d'accès du site sur l'ensemble du périmètre de la ZAC.

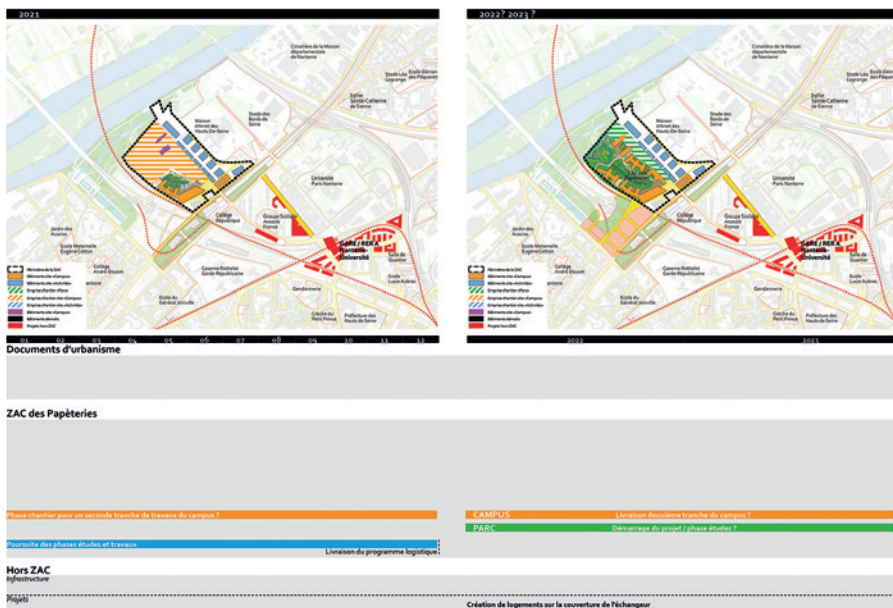
Dès 2018, le chantier entame une première phase de construction correspondant à une première partie du « campus » située le long de l'avenue de la République et se prolongeant au sud du périmètre. Malgré la réduction du chantier l'intégralité du périmètre de la ZAC reste inaccessible au public : la première phase de livraison condamnant tout accès depuis l'avenue de la République. Les emprises de chantier s'étalent sur les parties non directement concernées par les travaux. Les secteurs « Activités » et « Logistiques » poursuivent les phases d'étude de leur projet.



Dès 2019, le chantier se démarque sur les deux grands programmes privés. Les chantiers des programmes « Activités » et « Logistiques » peuvent être engagés. La cohabitation de ces deux chantiers « campus et « activités + logistiques » est prévue au sein d'une seule grande emprise de chantier et n'envisage pas à ce stade la possibilité d'aménager un accès provisoire au Parc du Chemin de l'Île.

Dès 2020, la livraison de la partie 1 du programme « campus » ainsi que celle du programme « Activités » permet d'ouvrir au public la partie de la ZAC située à l'est. Cette livraison s'accompagne de la réalisation des espaces publics en bordure de l'avenue de la République.

Le programme « campus » immobilise les terrains à l'ouest du site en attendant le développement complet de son projet au gré de l'arrivée des nouveaux preneurs. Le chantier reste actif uniquement sur la partie « Logistique ».



Dès 2021, la ZAC est livrée dans sa partie nord. Le programme « Logistique » bénéficie d'un accès à l'avenue de la République par la création d'une voie privée au nord du site. Le programme « campus » immobilise toujours les terrains à l'ouest du site en attendant le développement complet de son projet.

À l'horizon 2022-2023, une hypothétique livraison de la totalité du programme bâti de la ZAC pourrait permettre de libérer l'espace nécessaire à l'aménagement de l'extension du Parc du Chemin de l'île. Le chantier des espaces verts publics pourrait alors être engagé



Et enfin à l'horizon 2024 -2025, la ZAC pourrait être livrée dans son intégralité. Le Parc du Chemin de l'île devient alors accessible aux riverains par l'extension du Parc du Chemin de l'Île qui prolonge l'espace public livré depuis 2020.

Dans le cas du deuxième scénario, l'échéance de l'extension du Parc, dernière phase du chantier, est encore aujourd'hui inconnue et pourrait être très lointaine si une partie du campus tertiaire ne trouve pas preneur. L'ouverture de ce nouvel accès à la Seine pour les habitants de Nanterre dépend en effet, du type et de la rapidité de commercialisation du campus.

À partir de ces deux scénarios, il est possible d'en créer un troisième. Il consiste à diviser les emprises de chantier par programme afin de libérer un espace entre ces emprises pour aménager un passage provisoire mais continu entre l'avenue de la République et les bords de Seine qui préfigurerait l'extension du parc et amènerait, dès la phase de chantier, une forme d'ouverture du site au public.

6.2. Les nuisances du chantier

La déconstruction de l'existant va générer du bruit et des poussières nuisants pour les populations environnantes. La Maison d'arrêt des Hauts-de-Seine risque d'être directement impactée par ces nuisances en raison des vents dominants qui enverront les poussières vers la façade où sont situées les cellules des 1097 détenus, qui ne peuvent pas être suffisamment ventilées. Afin de limiter la propagation de ces poussières, il est prévu d'équiper les engins de démolition et l'entrée du site, de brumisateurs d'eau. Il reste à faire la preuve que cela sera suffisant. Cela pose la question du déblai des

gravats de chantier afin de ne pas avoir de stockage à l'air libre sur le chantier.

Une seule entrée de chantier est envisagée pour gérer l'ensemble de la logistique du chantier. L'arrivée de flux de camions durant le temps du chantier, puis des premiers occupants ainsi que les flux de camions générés par la base logistique alors que le chantier de la ZAC ne sera sans doute pas encore terminé, vont augmenter le trafic et donc les nuisances. La gestion des flux de camions supplémentaire et des livraisons futures est encore floue aujourd'hui.

Le parcours des camions et leurs horaires doivent pouvoir être organisés et optimisés, notamment pour éviter l'encombrement du trafic routier. Pour limiter l'utilisation de véhicules motorisés pendant la période de chantier, le fleuve apparaît comme une formidable ressource : une base de chantier fluviale ad hoc et temporaire pourrait être étudiée et mise en place, en s'assurant qu'elle n'empêche pas la construction de la base logistique prévue dans la programmation et qu'elle évite de faire de la future base logistique, une plateforme dédiée au BTP.

Recommandations processus de réalisation du projet

► Un site en partie accessible pendant les phases de chantier

- **Créer un accès public provisoire aux Berges de Seine dès 2018** (à la fin de la démolition) dans la continuité de la rue Anatole France et préfigurer le futur accès via l'extension du Parc. Ce passage provisoire depuis l'Avenue de la République jusqu'au Parc du Chemin de l'Île serait possible à condition de concevoir des emprises de chantier distinctes par programme.
- **Gérer l'acceptabilité du chantier en le rendant visible.**
- **Informé à chaque phase de chantier** : faire des clôtures de chantier une interface avec la population riveraine, (créer des points d'information, etc.). Les abords du chantier peuvent être pensés comme une interface avec les riverains. Il est possible d'imaginer des **activités variées et récurrentes**, comme par exemple des murs de graff, une résidence d'artiste, etc. Les habitants doivent pouvoir se sentir concernés et impliqués par la réalisation du projet.
- **Créer un comité de suivi de chantier**, pour impliquer les populations riveraines et de passage, inciter à la participation de la programmation (Parc, équipements, etc.).
- **Susciter une appropriation du projet pendant le chantier** (visites, urbanisme temporaire, StreetArt, résidence d'artiste, etc.)
 - Ecocampus Seine, Cd92
 - Temporalité : court terme
 - Niveau de faisabilité : modéré
 - Publics cibles : habitants, étudiants, usagers du parc.

► Réduire les nuisances

- **Anticiper la gestion des parcours des camions et des véhicules de chantier.** La gestion des parcours de l'ensemble des camions et des véhicules de chantier des différents programmes pourrait être pensée en amont, ainsi que leur « **timing** » **journalier** (heure de pointe, période nocturne).
- **Limiter les nuisances** (accès, fonctionnement, etc.) avec la Maison d'arrêt, la Mosquée et le Parc du Chemin de l'Île.
- **Utiliser une plateforme temporaire pour les livraisons de chantier par le fleuve.** Afin de ne pas générer des flux routiers supplémentaires, l'utilisation du fleuve pour l'évacuation des matériaux de déconstruction et l'apport des matériaux de construction semble essentielle. La mise en place de cette base logistique peut-être temporaire et propre aux chantiers de la ZAC.
 - Ecocampus Seine
 - Temporalité : court terme
 - Niveau de faisabilité : modéré
 - Publics cibles : habitants, étudiants, usagers du parc.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

Niveau de faisabilité



Effet

0 : réduire risque
1 : renforcer le potentiel bénéfique

Diagnostic	Enjeux en termes de santé	Recommandations	Conditions de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage (Pilote)	Temporalité	Niveau de faisabilité	Niveau de difficulté financière	Publics cibles	Effet
Environnement									
Santé environnementale									
Pollution de l'air, concentration importante de polluants à proximité du site	Lutter contre les nuisances sonores et atmosphériques, qui vont s'accroître avec l'arrivée des usagers (et des chantiers) pour réduire les effets dangereux sur les différentes populations présentes	Programmer la couverture de l'A86, sur le tronçon le plus emprunté (du Pont Anatole France à l'allée de l'Université)	Décision de l'Etat	Etat / Ville de Nanterre	Long terme	Elevée	Elevée	Riverains et usagers	0
Nuisances sonores en continu dues aux infrastructures (axes autoroutiers et ferrés)		Améliorer la qualité de l'air et réduire les nuisances sonores, en limitant les expositions multiples notamment dans les bâtiments de la Zac et les espaces publics du campus	Splan, Ecocampus Seine, CD92	Ecocampus Seine	court terme	faible	faible	Riverains et usagers	0
		Limiter la place des déplacements motorisés et du trafic routier, obliger à l'utilisation de véhicules électriques pour les activités logistiques	Splan, Ecocampus Seine, CD92	Opérateurs logistiques / EPADESA / CD92	Court terme	faible	faible	Riverains et usagers	0
Environnement									
Améliorer les atouts paysagers du site									
Proximité du Campus universitaire ouvert, planté, doté d'une qualité paysagère reconnue et animé (terme du bonheur)	Végétaliser permet la purification de l'air, rendre les sols perméables, de lutter contre les risques d'inondation, de proposer des endroits de ressourcement et de rencontre bénéfiques pour le vivre-ensemble.	Encourager les zones perméables et plantées au sein de la ZAC	Charte avec l'opérateur de la ZAC	Ecocampus Seine / CD92 / Splan / Ville de Nanterre	Court terme	Faible	Faible	futurs usagers	1
Présence positive de la trame verte (Parc du Chemin de l'île) et de la trame bleue (Seine)		Utiliser les clôtures entre espace public et terrains privés pour végétaliser, implanter des équipements et des aménités urbaines	A intégrer dans la charte aménageur, les CCIP des AO	Ecocampus Seine / CD92	Court terme	Faible	Faible	Riverains et usagers	1
Mais déficit de végétation sur le site et autour, sols imperméables / bétonnés et présence de zones d'activités		Améliorer le niveau de service à la population par la création de nouveaux services dans les programmes de la ZAC pour les usagers du Parc et la population travaillant dans la ZAC.		Ecocampus Seine / Ville de Nanterre / CD92	Moyen terme	Faible	Faible	Riverains et usagers	1
Diagnostic									
	Enjeux en termes de santé	Recommandations	Conditions de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage (Pilote)	Temporalité	Niveau de faisabilité	Niveau de difficulté financière	Publics cibles	Effet
Se déplacer									
Créer des porosités, supprimer les coupures, gérer les limites et la lisibilité									
Territoire enclavé (réseaux ferroviaires et routiers) et difficile d'accès (troitirs et pistes cyclables peu praticables aux abords du site), sur le site (clôtures, voie pompiers)	Lutter contre la sédentarité, encourager la marche et les déplacements par des modes actifs	Assurer la continuité des cheminements piétons et cyclables, mettre en place des services pour encourager les modes actifs de déplacement, courir l'A86 (voir rubrique pollution de l'air et bruit)	Décision de l'Etat (A86), Ville de Nanterre/CD92 (pour les RD)	Etat / CD92	Long terme	Elevé	Elevé	Riverains et usagers	0
		Agir sur les trottoirs pour les rendre plus agréables et sécuriser à utiliser	Projet à élaborer par la Ville de Nanterre, négociation avec le CD92 sur la RD	CD92 / Splan / Ville de Nanterre	Moyen terme	Moyen	Moyen	Riverains et usagers	0
		Le long des Berges de la Seine, assurer une continuité piétonne et cyclable, sans interruption au niveau de la plateforme logistique	Condition à intégrer dans les cahiers des charges de l'opérateur logistique	CD92 / Splan / Ville de Nanterre	Moyen terme	Moyen	Moyen	Riverains et usagers	0
Qualifier les parcours urbains dans les espaces publics									
De nombreuses coupures urbaines avec les quartiers riverains (rue de la République, Maison d'Arrêt) rendent les cheminements complexes	Permettre l'activité physique et sécuriser les parcours	Favoriser les zones apaisées	Projet à élaborer par la Ville de Nanterre, services à mettre en place par le Sif en Gare	Etat / CD92 / Splan / Ecocampus Seine	Court terme	Faible	Faible	Riverains et usagers	0
Problème de signalétique notamment depuis la Gare Nanterre Université		Rendre lisibles les parcours depuis la Gare Nanterre Université et la future Gare de la Folie		Ville de Nanterre / CD92 / Splan	Court terme	Faible	Faible	Riverains et usagers	1
		Imaginer une signalétique dédiée aux modes actifs		CD92 / Splan	Court terme	Faible	Faible	Riverains et usagers	1
Réduire fortement les déplacements motorisés									
Le projet va engendrer des flux supplémentaires et par conséquent des nuisances supplémentaires	Double enjeu : lutter contre les nuisances et la sédentarité	Inciter à la mise en place rapide d'un Pde ou d'un Pde	Charte avec l'opérateur de la ZAC	Ecocampus Seine	Moyen terme	Faible	Faible	usagers	1
		Réduire le nombre de places de stationnement	Révision du programme de la Zac, négociation entre opérateurs et aménageur	Ecocampus Seine	Court terme	Faible	Faible	usagers	0
		Encourager la mutualisation de l'usage des parkings (autopartage) et accroches vélo	Enrichissement du programme de la Zac	Ecocampus Seine / CD92	Court terme	Faible	Faible	usagers	0
		Intégrer la réversibilité du parking silo dès sa conception		Ecocampus Seine	Court terme	Faible	Faible	usagers	0
		Renforcer l'installation de services et développer le télétravail		Ecocampus Seine	Court terme	Faible	Faible	usagers	0
									1

La synthèse des analyses a permis d'identifier certains points de vigilance ainsi que des leviers afin d'améliorer les impacts du projet par le prisme de la santé et du bien-être des différents publics en présence. Les modalités de suivi de l'implantation de ces recommandations seront mises en œuvre par les commanditaires de cette EIS.

Diagnostic	Enjeux en termes de santé	Recommandations	Conditions de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage (Pilote)	Temporalité	Niveau de faisabilité	Niveau de difficulté financière	Publics cibles	Effet	
Aménités urbaines	Rendre attractif et vivant le site pour intégrer les populations riveraines et améliorer leur cadre de vie	Impulser la création de nouveaux équipements pour tous les publics	Enrichissement du programme de la Zac	Ecocampus Seine	Court terme	Faible	Faible	Riverains et usagers	1	
										Créer et mutualiser de nouveaux équipements pour tous les publics, en temps partagé (soirée, weekend)
										Définir une programmation en direction de la population locale pour les bâtiments ouverts aux publics
Fortes attentes des habitants	Dans les rez-de-chaussée des nouveaux programmes bâtis en bordure des espaces publics, installer des fonctions utiles aux populations riveraines et aux usagers du parc (commerces, services, équipements)	Développer l'accessibilité à de nouvelles aménités urbaines	Projet d'enrichissement des usages du Parc par le gestionnaire	Ecocampus Seine	Court terme	Faible	Faible	Riverains et usagers	1	
										Promouvoir l'activité physique dans l'ensemble du Parc et faire des Berges un lieu culturel et récréatif
										Créer les conditions pour que l'implantation d'une baignade saisonnière en eau vive soit possible
Saturation des équipements sportifs (Université et des bords de Seine) et absence de services	Rendre attractif et vivant le site pour intégrer les populations riveraines et améliorer leur cadre de vie	Action spécifique dans les bâtiments anciens conservés dans la Zac	Charte avec l'opérateur de la Zac	Ecocampus Seine	Moyen terme	moyenne	moyenne	Riverains et usagers	1	
										Implanter de nouveaux services innovants
										Rendre visible et accessible le bâtiment de la "pâte à pain" dès la phase de chantier (à partir de 2018) par des occupations temporaires
Diagnostic	Eviter le sentiment d'insécurité et d'exclusion du site durant la phase de chantier	Recommandations	Conditions de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage (Pilote)	Temporalité	Niveau de faisabilité	Niveau de difficulté financière	Publics cibles	Effet	
										Créer un dispositif de coordination partenarial
										Faire de ce projet un lieu d'expérimentation, en mettant en place un comité de coordination permanent avec l'ensemble des acteurs de l'emploi, les acteurs du projet et les futures entreprises
Accès à l'emploi	Enjeux en termes de santé	Recommandations	Conditions de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage (Pilote)	Temporalité	Niveau de faisabilité	Niveau de difficulté financière	Publics cibles	Effet	
										1 ^{er} pôle d'emploi d'Île de France après Paris Plus de salariés que d'habitants
										Permettre l'insertion sociale et professionnelle des habitants et notamment ceux peu ou pas qualifiés
Accès à l'emploi et à la formation	Enjeux en termes de santé	Recommandations	Conditions de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage (Pilote)	Temporalité	Niveau de faisabilité	Niveau de difficulté financière	Publics cibles	Effet	
										Soutenir l'installation d'entreprise Ess
										Encourager la pérennisation des emplois aidés
Accès à la formation	Enjeux en termes de santé	Recommandations	Conditions de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage (Pilote)	Temporalité	Niveau de faisabilité	Niveau de difficulté financière	Publics cibles	Effet	
										Permettre la création de Tiers-Lieux
										Soutenir et diversifier les parcours de formation et de qualification
Un quartier à vocation économique simple dans un environnement dont la fragilité socioéconomique des populations riveraines est doublée d'un faible niveau de formation	Enjeux en termes de santé	Recommandations	Conditions de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage (Pilote)	Temporalité	Niveau de faisabilité	Niveau de difficulté financière	Publics cibles	Effet	
										Promouvoir les voies de qualification alternative à l'enseignement traditionnel pour les jeunes nanterrais en difficulté face à l'emploi
										Prévoir des clauses d'insertion dans les chartes promoteurs pour tous les types d'emploi et un pacte d'embauche sur les chantiers
Freins à l'emploi : structurels, socioculturels, matériels, personnels...	Enjeux en termes de santé	Recommandations	Conditions de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage (Pilote)	Temporalité	Niveau de faisabilité	Niveau de difficulté financière	Publics cibles	Effet	
										Diversifier l'offre de formation et promouvoir la mixité professionnelle
										Accompagner et sécuriser les parcours professionnels
Futurs employés du site et public éloigné de l'emploi	Enjeux en termes de santé	Recommandations	Conditions de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage (Pilote)	Temporalité	Niveau de faisabilité	Niveau de difficulté financière	Publics cibles	Effet	
										Enrichir le programme de la Zac d'espaces de travail partagés et d'accueil des entreprises innovantes
										Programme à intégrer dans le programme de la Zac

Niveau de faisabilité

- simple
- modérée
- complexe

Effet

- 0 : réduire risque
- 1 : renforcer le potentiel bénéfique

Diagnostic	Enjeux en termes de santé	Recommandations	Conditions de mise en œuvre	Maîtrise d'ouvrage (Pilote)	Temporalité	Niveau de faisabilité	Niveau de difficulté financière	Publics cibles	Effet
Processus de réalisation du chantier									
Une Zac conçue et réalisée comme une entité fermée									
Un site qui reste fermé encore de nombreuses années en raison des chantiers	Créer une acceptabilité du chantier par des actions positives en direction des populations riveraines	Créer un accès public provisoire aux Berges de Seine dès 2018 en organisant des emprises de chantiers autonomes	Principe à intégrer dans l'organisation des emprises de chantier et imposer à tous les opérateurs de la ZAC	Ecocampus Seine, CD92	Court terme		Faible	Riverains et usagers	1
Un chantier pensé comme une emprise unique sur l'ensemble du site, hermétique et inaccessible pendant le temps des travaux de tous les programmes de la ZAC	Créer une acceptabilité du chantier par des actions positives en direction des populations riveraines	Rendre le chantier visible, informer la population à chaque phase de chantier, créer un comité de suivi de chantier, susciter une appropriation du projet pendant le chantier	Elaborer un planning d'actions en direction de la population	Ecocampus Seine, CD92	Court terme		Faible	Riverains	1
Les nuisances du chantier									
Nuisance du chantier de déconstruction de l'existant (bruit, poussière) notamment pour la maison d'arrêt	Eviter l'augmentation de la pollution et des nuisances durant la phase de déconstruction des bâtiments existants	Anticiper la gestion des parcours des camions et des véhicules de chantier et leur timing journalier, étudier le confinement du chantier de déconstruction	A intégrer dans le planning de chantier par l'opérateur de la ZAC	WODEUM / SEMNA / CD92	Court terme		Faible	Riverains	0
Une seule entrée de chantier envisagée pour gérer la logistique du chantier / la gestion des flux de camions et leur nombre sont à préciser.	Limiter les nuisances des chantiers	Utiliser la Seine pour la gestion du chantier (gravat et approvisionnement), créer un port porvisoire de chantier	Coordination entre la SEMNA et les gestionnaires de ces lieux	WODEUM / SEMNA / CD92 / HAROPA	Court terme		Faible	Riverains, prisonniers fidèles, usagers du Parc	0

BIBLIOGRAPHIE

Guide et rapport - urbanisme favorable à la santé

Urbanisme et santé, un urbanisme centré sur les habitants, un guide de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), Hugh Barton & Catherine Tsourou, par l'Association internationale pour la promotion de la Santé et du Développement Durable (S2D), Rennes, version française publiée en 2004.

ROUE-LE GALL A., LE GALL J., POTELOU J-L., et CUZIN Y., 2014, *Agir pour un urbanisme favorable à la santé, concepts et outils*, Guide EHESP/DGS.

DIALLO Th., *Guide d'introduction à l'Évaluation d'Impact sur la Santé en Suisse*, Edité par la Plateforme Suisse sur l'Évaluation d'Impact sur la Santé (Plateforme EIS) avec le soutien de Promotion Santé Suisse, mars 2010.

EIS Cœur de quartier, Nanterre, *Favoriser le bien-être des populations et l'équité dans les projets d'urbanisme*, université de Versailles St-Quentin-En-Yvelines, rapport final du 5 mars 2015.

Évaluation des impacts sur la santé de projets transport de Plaine Commune, sous la direction d'Anne Laporte, agence régionale de santé Île-de-France et de Muriel Dubreuil observatoire régional de santé Île-de-France, rapport final mai 2014

Littérature, études et articles

Stéphane Carcillo, Élise Huillery et Yannick L'Horty, *Prévenir la pauvreté par l'emploi, l'éducation et la mobilité*, les notes du conseil d'analyse économique, n° 40, avril 2017

Jacques Freyssinet (sous la direction de), *Niveaux de vie et inégalités sociales*, CNIS, 2007.

GORZA Maud, EILSTEIN D., 2016, « *Les inégalités de santé au carrefour de la veille, de la prévention et de la recherche* » Bulletin épidémiologique hebdomadaire.

Moleux et al., *Les inégalités sociales de santé: Déterminants sociaux et modèles d'action de l'Inspection générale des affaires sociales*, mai 2011.

Mikkonen, J. et Raphael, D., *Déterminants sociaux de la santé: les réalités canadiennes*, 2011.

Éric Delattre, Mareva Sabatier. *Inégalités de santé et d'emploi: l'impact des facteurs sociaux*, 2013.

Magali Corso, Sylvia Medina, Claude Tillier, *Quelle est la part des pics de pollution dans les effets à court terme de la pollution de l'air sur la santé dans les villes de France?* Santé publique France, juin 2016.

Sylvia Medina, *Études d'interventions sur la qualité de l'air: quels effets sur la santé?* Revue de la littérature (1987-2015), Santé publique France, juin 2016.

Rémy SLAMA, Xavier MORELLI, Camille RIEUX, Joseh CYRYS et Bertil FORSBERG « *Pollution de l'air, santé et défaveur sociale: une étude d'impact sanitaire à une échelle spatiale fine* », Pollution atmosphérique [En ligne], N° 231 - 232, mis à jour le : 09/02/2017, <http://odel.irevues.inist.fr/pollution-atmospherique/index.php?id=5973> <https://doi.org/10.4267/pollution-atmospherique.5973>

Les espaces verts urbains Lieux de santé publique, vecteurs d'activité économique Rapport ASTERES pour le compte de l'Union nationale des entreprises du paysage, mai 2016.

IAU îdf, mars 2016, « *Inégalités environnementales Identification de points noirs environnementaux en région Île-de-France*.

Diagnostic territorial - HUPSSD *Anticiper l'impact des futurs projets d'aménagement du territoire du Grand Paris Prospective*, ARS, 2016.

Guide pour la prise en compte du bruit lors de la construction ou de la rénovation des bâtiments, POLD, 2016.

Le coût social des pollutions sonores, analyse bibliographique des travaux français et européens, étude réalisée pour le compte du CNB et de l'ADEME par EY (anciennement Ernst & Young), mai 2016.

Le bruit en Île-de-France, Liaison Spécial, Numéro spécial, 2017.

« *Jeunes ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation (NEET)* », in Panorama de la société 2014 : Les indicateurs sociaux de l'OCDE, Éditions OCDE, Paris, 2014.

Emploi et chômage des 15-29 ans en 2014, Stabilisation des taux d'activité, d'emploi et de chômage, in publication de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques, Dares analyses, n° 088, décembre 2015

Jeunes Européens non insérés: de la prise en compte des NEET à la « garantie jeunesse », in Conditions de vie, travail, emploi, Les fiches Repères, Injep, mai 2016.

L'état de santé de la population en France, Drees, Santé public France, rapport 2017.

Étude sur les inégalités de santé en Île de France pour la Mutualité Française d'Idf, observatoire des inégalités et le Compas, décembre 2016.

Contrat local de santé, ARS, Mairie de Nanterre, Préfecture des Hauts-de-Seine, 2016.

La sédentarité, Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité, Debout l'info ! n° 1, juin 2016.

Inégalités sociales et activité physique, Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité, Debout l'info ! N° 2, novembre 2016.

Étude d'opportunité et de faisabilité d'un parking silo mutualisé dans le secteur des Papeteries, Sareco, mobilité et stationnement, mai 2016.

Documents socioéconomiques et santé de la Ville de Nanterre

FARZAD Hadjira, *Diagnostic économique de la Ville de Nanterre*, Vers un schéma de développement économique du territoire Paris Ouest la Défense, 2017.

Atlas sociodémographique et économique de la ville de Nanterre, Mairie de Nanterre, 2012 BOUDEGHDEGH K., 2015, Compte rendu : réunion de professionnels de l'action sociale du 19 juin 2015 sur la question de la précarisation des habitants du Secteur Anatole France.

Étude de sûreté et de sécurité publique secteur Anatole France/ Université/République, Cronos Conseil, novembre 2014.

Anatole France-Université Étude de cohérence urbaine Étude du prolongement du tramway T1- frange nord et franchissement du pont de Rouen, 28 septembre 2015, Cobe Urbanisme Architecture Paysage, EPADESA, epdc.

Analyse des besoins sociaux, Mairie de Nanterre, édition 2015.

La mortalité à Nanterre de 2000 à 2008 : Étude des principales causes de décès par âge et par genre, Mairie de Nanterre, Direction de la santé publique, Observatoire Local de la santé, 2012

Documents d'urbanisme / planification de la Ville de Nanterre

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Santé Environnement et Aménagement Durable Candidature de la Ville de Nanterre, Dossier technique, 19 avril 2016, Mairie de Nanterre, ARS, ADEME

Bilan de concertation préalable. Projet de reconversion du site des Papeteries, Mairie de Nanterre, novembre 2016.

Synthèse de l'étude de cohérence urbaine présentée en conseil de quartier République, 1^{er} février 2016, Anatole-France-Université, Cobe urbanisme-architecture-paysage, epdc, EPADESA, Mairie de Nanterre.

Charte des espaces publics de la Ville de Nanterre, 2015, AWP+-GRONTMIJ

Étude d'opportunité et de faisabilité d'un parking silo mutualisé dans le secteur des Papeteries, mai 2016, SARECO, Mairie de Nanterre.

Programme Local de l'Habitat (PLH) 2014-2019 – Extrait Perspectives de développement de logements sur Nanterre Programme d'actions juin 2014, Espacité, Ville et Habitat, agglomération Mont-Valérien, Mairie de Nanterre.

Perspectives de construction de logements à Nanterre, Mairie de Nanterre, 2015.

Étude d'impact Projet d'aménagement de la ZAC des Papeteries Commune de Nanterre (92), octobre 2016.

Le Plan Local d'Urbanisme change Une approche santé qui re-place l'usager au cœur du projet de ville Nanterre prépare son Avenir, AEU2 l'Urbanisme Durable, ADEME, even Conseil, Aire Publique, Mairie de Nanterre.

Plan Local d'Urbanisme de Nanterre Approche environnementale de l'urbanisme (AEU2), Diagnostic problématisé rendu phase 1, Document de travail.

Plan Local d'Urbanisme de Nanterre Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), Département des Hauts-de-Seine, Ville de Nanterre, 15 décembre 2015.

Plan Local d'Urbanisme de Nanterre Rapport de présentation, 15 décembre 2015.

Plan Local d'Urbanisme de Nanterre Orientations d'Aménagement et de Programmation, (OAP) 15 décembre 2015.

Déclaration de projet « Papeteries de la Seine » emportant mise en comptabilité du PLU Nanterre.

Avis de l'autorité environnementale sur le projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) des Papeteries à Nanterre (Hauts-de-Seine), 1^{er} février 2017, Préfet de la région Île-de-France, Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France.

GLOSSAIRE

ABS : Analyse des Besoins Sociaux	NEET : Not in Education, Employment or Training
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie	OAP : Orientations d'Aménagement et de Programmation
AEU2 : Approche Environnementale de l'Urbanisme deuxième génération (ADEME)	OIN : Opération d'Intérêt National
AIRPARIF : Association de surveillance de la qualité de l'air en Île-de-France	OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ALD : Affection de Longue Durée	ORS : Observatoire Régional de la Santé
AMI : Appel à Manifestations d'Intérêt	PACEA : Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie
ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine	PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable
APUR : Atelier Parisien d'Urbanisme	PAIO : Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation
ARS : Agence Régionale de Santé	PDE : Plan de Déplacement Entreprise
BEP : Brevet d'Études Professionnelles	PDI : Programme Départemental de l'Insertion
BIT : Bureau International du Travail	PDIE : Plan de Déplacements Inter-Entreprises
CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle	PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale	PIB : Produit Intérieur Brut
CTS : Conseils Territoriaux de Santé	PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
CNML : Conseil National des Missions Locales	PLU : Plan Local d'Urbanisme
COD : Complexe Maladies Cardiovasculaires, Obésité et Diabète	PME : Petite(s) et Moyenne(s) Entreprise(s)
COFIL : Comité de Pilotage	PMI : Petite(s) ou Moyennes(s) Industrie(s)
COTECH : Comité Technique	PMR : Personne à Mobilité Réduite
CPAU : Cahier des Prescriptions Architecturales et Urbaines	PNE : Points Noirs Environnementaux
DARES : Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques	POIN : Périmètre d'Opérations d'Intérêt National
DDT : Direction Départementale des Territoires	POLD : Établissement public territorial Paris Ouest La Défense
DREES : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques	PPBE : Plan de prévention du bruit dans l'environnement
DRIEA : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France	PRE : Parc Rural Expérimental
EPADESA : Établissement Public d'Aménagement de la Défense Seine Arche	PRSE : Plan Régional Santé Environnement
EES : Évaluation Environnementale Stratégique	PRUS : Projet de Rénovation Urbaine et Sociale
EGT : Enquête Globale de Transport	PTI : Pactes Territoriaux pour l'Insertion
EI : Étude d'Impact	RATP : Régie autonome des transports parisiens
EIE : Évaluation des Impacts sur l'Environnement	RER : Réseau Express Régional
EIS : Évaluation des Impacts sur la Santé	RGPE : Réseaux Grand Paris Express
ERP : Établissement Recevant du Public	RSA : Revenu de Solidarité Active
ESS : Économie Sociale et Solidaire	SEMNA : Société d'Économie Mixte d'Aménagement et de gestion de la Ville de Nanterre
EVP : Espaces Verts Protégés	SIAE : Structures d'Insertion par l'Activité Économique
GEIQ : Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification	SIEP : Syndicat Intercommunal d'Études et de Projets
GES : Gaz à Effet de Serre	SIG : Système d'Information Géographique
GPE : Grand Paris Express	SIP : Santé et Itinéraire Professionnel
IAU îdf : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Île-de-France	SNI : Société Nationale Immobilière
ICU : Îlots de Chaleur Urbains	STIF : Syndicat des Transports d'Île-de-France (désormais Île-de-France Mobilités)
INPES : Institut National de Prévention et d'Éducation sur la Santé	TC : Transport en Commun
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques	TPE : Très Petite(s) Entreprise(s)
INSPQ : Institut National de Santé Publique du Québec	TVB : Trame Verte et Bleue
IRIS : Îlots Regroupés pour l'Information Statistique	UVP : Unité de Véhicule Particulier
MDB : Mieux se Déplacer à Vélo	ZAC : Zone d'Aménagement Concertée
MEF : Maison de l'Emploi et la Formation	ZAD : Zone d'Aménagement Différé
ML : Mission Locale	ZUS : Zone Urbaine Sensible

ANNEXES

Personnes rencontrées

Plusieurs entretiens ont été réalisés avec d'acteurs professionnels, institutionnels, associatifs de Nanterre :

Pold

Directions de la Ville de Nanterre

Cesi

Mef

Mission Locale

Astrolabe

Assol...

Qu'ils en soient très chaleureusement remerciés pour la disponibilité qu'ils ont su nous accorder et les éclairages qu'ils nous ont apportés.

Annexes séparées

Note de Cadrage

Évaluation de l'Impact sur la Santé (EIS) du projet de reconversion du site des anciennes Papeteries de la Seine à Nanterre, **note de cadrage - février 2017**.

Compte rendus des ateliers

Évaluation de l'Impact sur la Santé (EIS) du projet de reconversion du site des anciennes Papeteries de la Seine à Nanterre, **Atelier de travail n° 1 du 2 février 2017**.

Évaluation de l'Impact sur la Santé (EIS) du projet de reconversion du site des anciennes Papeteries de la Seine à Nanterre, **Atelier de travail n° 2 du 23 mars 2017**.

Projet de reconversion du site des anciennes Papeteries de la Seine à Nanterre

ÉTUDE POUR UN URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ

En 2017, L'Atelier Parisien d'Urbanisme (Apur) a été missionné par la Ville de Nanterre afin de réaliser une Étude pour un Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) d'un projet d'aménagement : la reconversion des Papeteries des Berges de la Seine à Nanterre. Le site concerné se situe au Nord de Nanterre, le long des berges de Seine, entre le Parc départemental du Chemin de l'Île et la Maison d'arrêt des Hauts-de-Seine, à proximité de l'échangeur A14/A86. Ancien site industriel, un projet de développement économique va voir le jour, (campus tertiaire, zone d'activité avec PME/TPE et artisanat, zone logistique, commerce, équipements sportifs et culturels, etc.) dans des constructions en bois (spécialité de Woodeum). Outil novateur et intersectoriel, l'étude interroge ce projet urbain par le prisme de la santé selon cinq thématiques, mobilité et activités physiques, environnement, accès à l'emploi et à la formation, processus de réalisation du projet, risques et résilience.